



**LES ORIENTATIONS ET INTENTIONS D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT : CONTEXTES ET PROBLÉMATIQUES**



## CHAPITRE 2. ORIENTATIONS ET INTENTIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

---

Le mode d'occupation du territoire et le concept d'organisation spatiale sont à la base du portrait de la Ville qui est présenté dans ce chapitre. Ce portrait permet d'établir pour chaque thème les grandes problématiques liées à l'aménagement du territoire et de déterminer les grandes orientations et les intentions d'aménagement qui en découlent. Les parties du territoire qui sont visées par chacune des intentions d'aménagement sont indiquées (voir carte en pochette).

### 2.1 Milieu de vie et niveau de vie

#### Contexte

Le portrait socioéconomique donne un aperçu du milieu de vie (démographie, vie communautaire et associative) et du niveau de vie (scolarité, revenu, caractéristiques de l'emploi, secteurs d'activité économique et migrations quotidiennes pour le travail) de la population de Rouyn-Noranda.

La population était estimée à 40 748 habitants en 2008<sup>8</sup>. La densité de population est de seulement 6,3 habitants/km<sup>2</sup> pour l'ensemble du territoire. Dans la 1<sup>re</sup> couronne du pôle urbain, la densité s'élève à environ 110 habitants/km<sup>2</sup>, ce qui reste faible comparativement aux villes les plus peuplées du Québec : le nombre d'habitants par km<sup>2</sup> est d'environ 1110 à Québec et de 4500 à Montréal<sup>9</sup>. La Ville compte 490 personnes immigrantes, soit 0,1 % de la population. De ces personnes, 320 font partie des minorités visibles<sup>10</sup>. De plus, 765 personnes ont une identité autochtone selon le recensement de 2006<sup>11</sup>.

Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec<sup>12</sup>, la population de Rouyn-Noranda ira en diminuant au cours des prochaines années, avec une baisse de près de 6 000 habitants entre 2001 et 2026 (Figure 1).

Cependant, les estimations de la population établies par le Bureau de la statistique du Québec s'écartent de ce scénario et laissent entrevoir une remontée de la population et non un lent et inéluctable déclin (Tableau 1 et Figure 1). D'ailleurs, la population de Rouyn-Noranda a connu une augmentation de près de 3000 personnes entre 1976 et 2001. Le solde migratoire total (incluant les migrations internationales, interprovinciales et intraprovinciales) est d'ailleurs positif pour la période 2005-2006 : 100 personnes se sont ajoutées à la population de la Ville entre 2005 et 2006<sup>13</sup>.

---

<sup>8</sup> Ministère des Affaires municipales et des Régions, 2008. Décret de population pour 2008 – Municipalités locales, arrondissements, villages nordiques et territoires non organisés [En ligne], [http://www.mamr.gouv.qc.ca/organisation/orga\\_donn\\_popu.asp](http://www.mamr.gouv.qc.ca/organisation/orga_donn_popu.asp) (Page consultée le 15 janvier 2008).

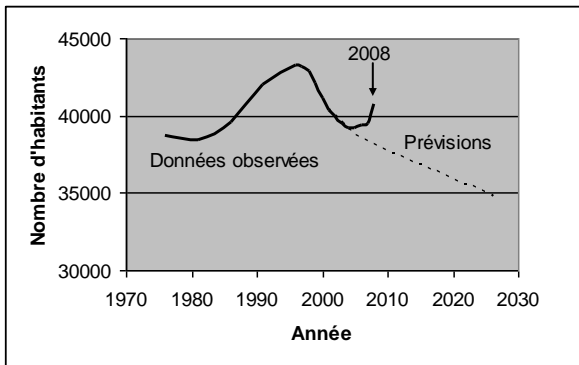
<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> Statistique Canada, 2006. Recensement 2006: Produits de données [En ligne], <http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/index.cfm> (Page consultée le 16 juin 2008).

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> Gouvernement du Québec, Décrets de population pour 2002-2008.

<sup>13</sup> Institut de la statistique du Québec, 2008. Migrations et population immigrante [En ligne], [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migr\\_popl\\_t\\_imigr/index.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migr_popl_t_imigr/index.htm).



**Figure 1. Population observée (1981-2008) et prévisions démographiques 2001-2026**  
(Institut de la statistique du Québec, 2007, et Gazette officielle du Québec, 2007-2008).

Tableau 1. Population de la Ville de Rouyn-Noranda de 1976 à 2006.

	1976	1981	1986	1991	1996	2001	2006	Bilan 1976-2006 <sup>3</sup>
Pôle central Rouyn et Noranda	27 487	25 991	26 189	26 385	25 730	24 045	23 325	- 4 162
2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> couronnes								
Évain	2 416	2 657	3 019	3 668	3 938	3 824	3 741	+ 5 483
Granada	1 260	1 705	1 952	2 573	2 825	3 065	3 560	
McWatters	1 113	1 380	1 543	1 806	1 933	1 851	1 931	
Lac-Dufault	480	547	570	748	978	1 082	1 520	
4 <sup>e</sup> couronne								
Beaudry	696	749	858	1 096	1 139	1 153	1 465	+ 1 709
D'Alembert	515	638	675	768	815	938	929	
Montbeillard	328	398	459	569	679	742	781	
Bellecombe	684	734	707	753	756	745	759	
Cléricy	552	568	555	521	538	490	516	
Arntfield	411	380	408	433	433	480	474	
Cloutier	371	347	337	363	356	358	342	
5 <sup>e</sup> couronne								
Cadillac <sup>1</sup>	872	905	896	987	941	856	812	- 258
Mont-Brun	599	592	604	580	538	529	518	
Destor	493	447	437	421	444	399	394	
Rollet	412	403	379	362	408	363	394	
<b>Ville de Rouyn-Noranda</b>	<b>38 689</b>	<b>38 441</b>	<b>39 588</b>	<b>42 033</b>	<b>42 451</b>	<b>40 920</b>	<b>41 461</b>	<b>+ 2 772</b>

<sup>1</sup> Incluant les ex-TNO Lac-Montanier, Lac-Surimau et Rapide-des-Cèdres.

Sources : Statistique Canada, Recensements 1976 à 2006 et Institut de la statistique du Québec 2006.

Par contre, les quartiers les plus éloignés du pôle urbain de la 4<sup>e</sup> couronne (Cloutier et Cléricy) et tous les quartiers de la 5<sup>e</sup> couronne (Cadillac, Mont-Brun, Destor et Rollet) ont connu une baisse de population. C'est toutefois la 1<sup>re</sup> couronne qui a connu la baisse la plus importante. Cette baisse de population dans le pôle urbain peut s'expliquer partiellement par un déplacement de la population vers les quartiers de la 2<sup>e</sup> couronne et vers les milieux riverains des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> couronnes. Les quartiers des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> couronnes ont d'ailleurs connu une augmentation de leur population, recensement après recensement, depuis 1976.

De manière générale, la population de Rouyn-Noranda est légèrement plus jeune que celle de l'ensemble de la province du Québec (Figure 2 et Figure 3). La Ville doit tout de même faire face au vieillissement de sa population. Les perspectives démographiques annoncent une baisse importante de la proportion des 0-14 ans, passant de 18 % de la population en 2006 à 14 % en 2026. Parallèlement, le groupe des 65 ans et plus atteindra 21 % à cette même date, alors qu'il était de 12 % en 2001. L'augmentation de l'importance du groupe des 65 ans et plus au cours des vingt prochaines années apparaît sur la Figure 4.

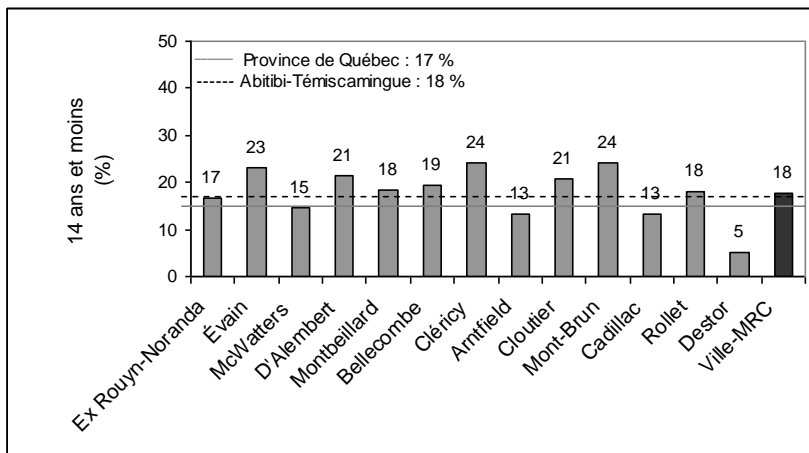


Figure 2. Population de 14 ans et moins (Statistique Canada, Recensement 2006)

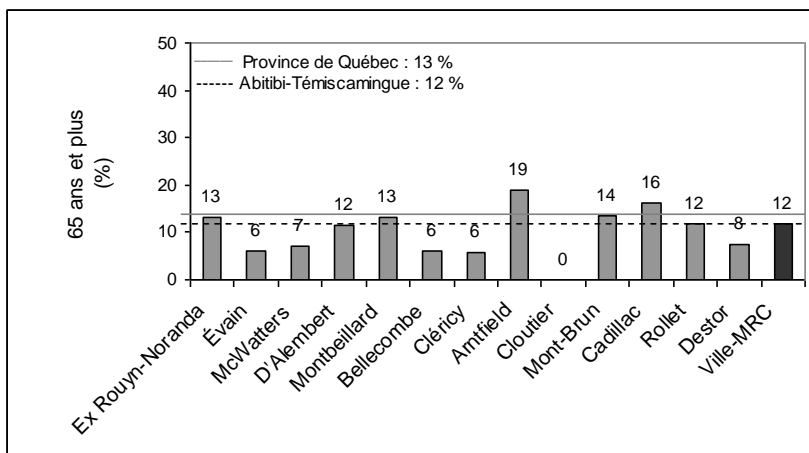


Figure 3. Population de 65 ans et plus (Statistique Canada, Recensement 2006)

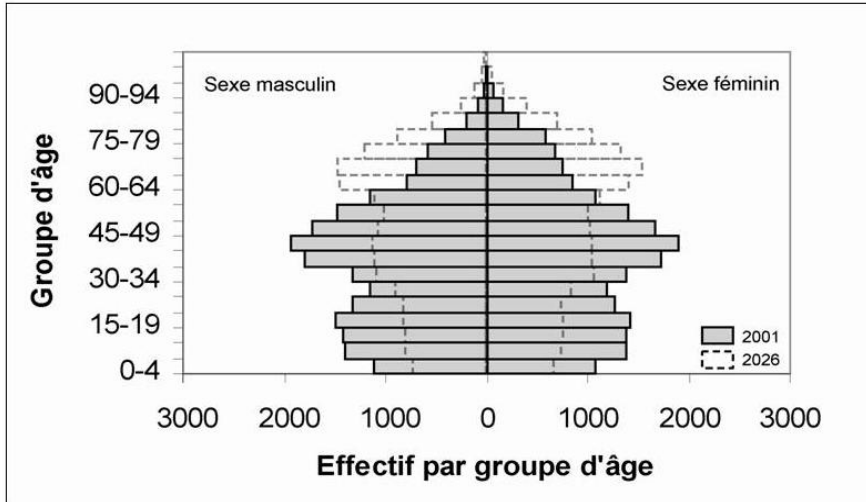


Figure 4. Pyramides des âges pour l'ensemble de la Ville de Rouyn-Noranda<sup>14</sup>

Du point de vue de la vie communautaire et associative, le dynamisme de la population est directement lié à la force du réseau social d'une communauté. À l'inverse, la fragilité du réseau social est un indicateur d'exclusion sociale et de pauvreté. Le pourcentage de familles monoparentales (Figure 5), de personnes vivant seules (Figure 6) et de personnes de 65 ans et plus vivant seules (Figure 7) permet de dresser un portrait sommaire de la force du réseau social.

Le pourcentage de familles monoparentales (16 %) et de personnes vivant seules (14 %) est similaire à la moyenne provinciale (Figure 5 et Figure 6). Le pourcentage de personnes retraitées vivant seules est cependant de 36 %, soit près de 5 points de pourcentage de plus que pour l'ensemble du Québec (Figure 7). Il ne semble pas y avoir de tendance à un plus fort ou à un plus faible réseau social en fonction de l'éloignement du pôle central. Cependant, il a été démontré que dans les petites collectivités rurales, les gens se connaissent davantage et développent un sentiment d'appartenance envers leur communauté. Cela amène un tissu social plus dense qui favorise le bien-être<sup>15</sup>.

Dans une communauté dynamique, les gens ont plus de chance de vivre heureux et en santé. De même, l'engagement personnel (bénévolat, voisinage, etc.) y est plus développé et a une influence positive sur la santé de la personne qui s'investit. La présence de services de proximité stimule le dynamisme des noyaux villageois parce qu'ils permettent à la population locale d'avoir accès à des services sans se déplacer vers le pôle urbain de Rouyn-Noranda. De plus, l'offre en services de loisirs actifs permet de limiter la progression de l'obésité dans la population tout en favorisant le bien-être. Ces services, qu'ils soient municipaux ou non, sont d'ailleurs présents dans tous les quartiers ruraux et ruraux/urbain (Carte 5 et Carte 6). Ce sont les quartiers de Cadillac et d'Évain qui possèdent le plus de services de proximité,

<sup>14</sup> Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques selon le territoire de CLSC, 2001-2026.

<sup>15</sup> Simard, P., Beaulé, G., Dupuy, S., Champagne, D. et Bellot, S., 2004. La dynamique communautaire dans les quartiers ruraux de la Ville de Rouyn-Noranda.

qu'ils soient municipaux ou non. À l'inverse, McWatters et Granada ne possèdent que très peu de services de proximité qui ne sont pas sous gestion municipale.

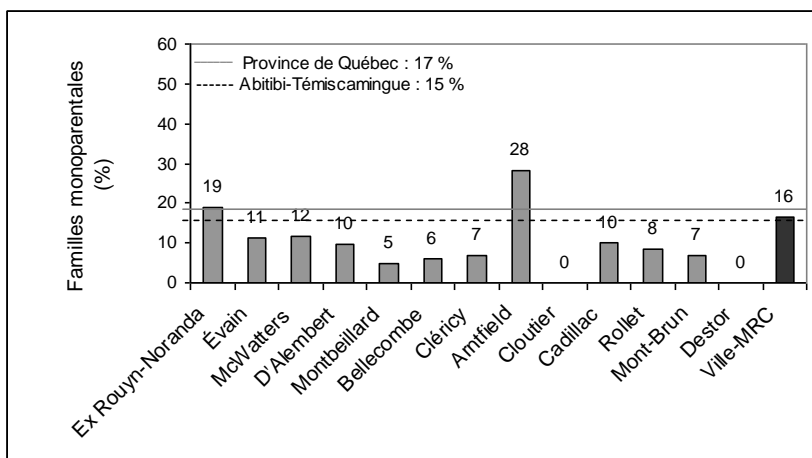


Figure 5. Familles monoparentales (Statistique Canada, Recensement 2006)

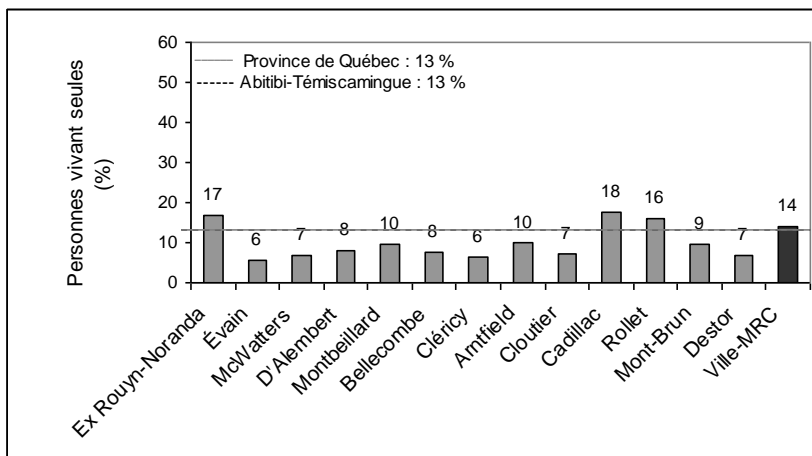


Figure 6. Personnes vivant seules (Statistique Canada, Recensement 2006)

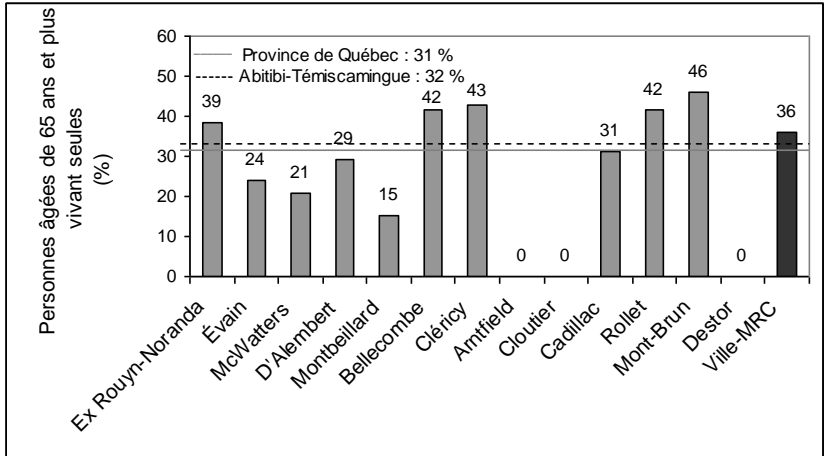
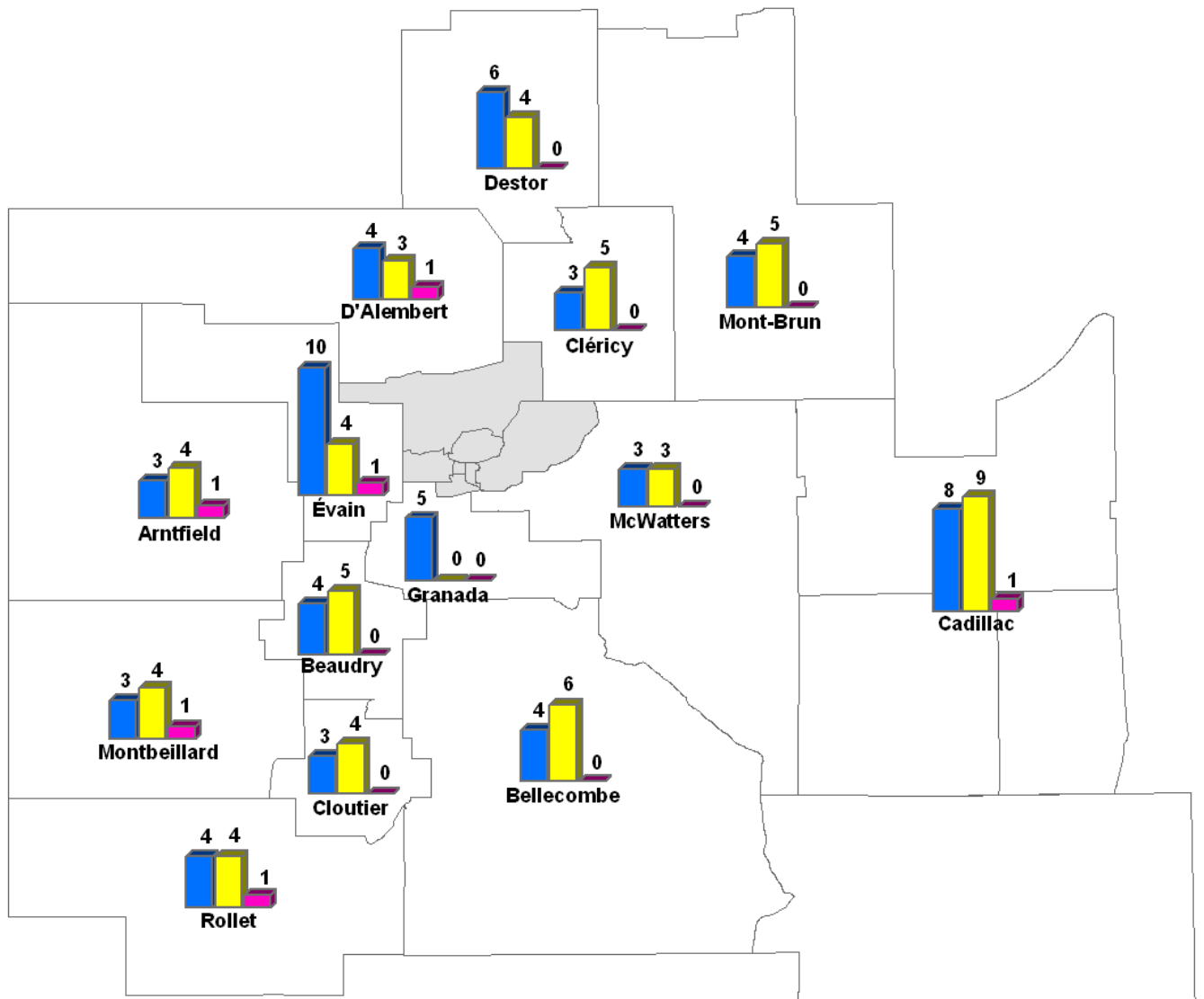


Figure 7. Personnes de 65 ans et plus vivant seules (Statistique Canada, Recensement 2006)



# Carte 5 Ville de Rouyn-Noranda

# Services municipaux de proximité dans les quartiers ruraux et ruraux/urbains



### LÉGENDE

- Quartier rural ou rural/urbain
- Quartier urbain



### Services de proximité

- Équipements et infrastructures de loisir
- Bâtiments municipaux
- Transport

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

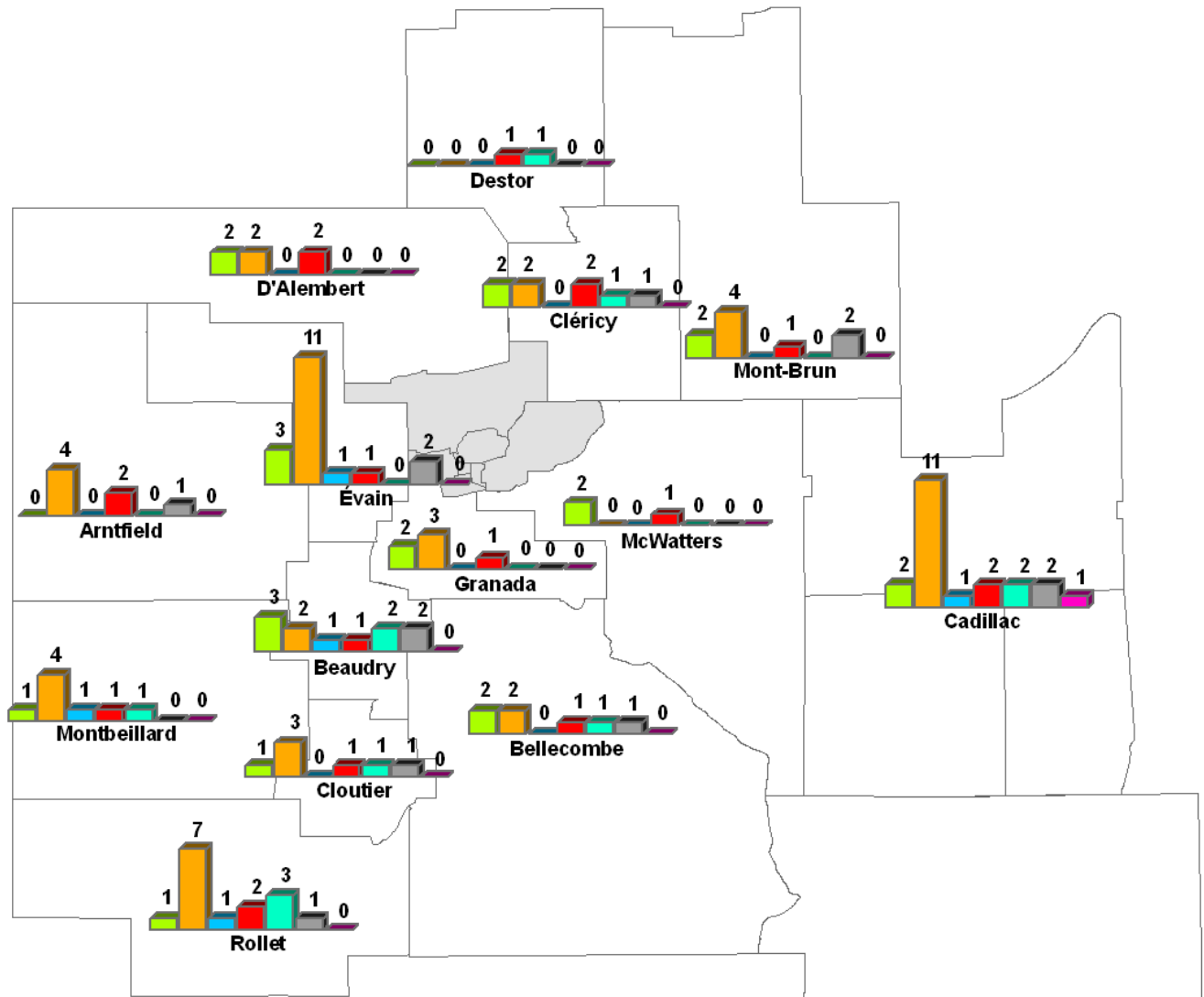


Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
15 janvier 2009

Toute reproduction pour vente est interdite

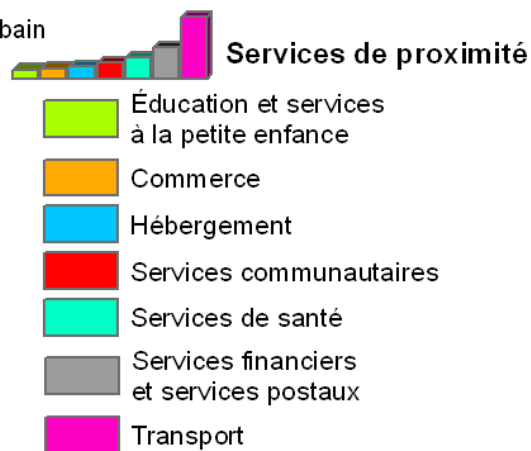
# Carte 6 Ville de Rouyn-Noranda

# Autres services de proximité dans les quartiers ruraux et ruraux/urbains



## LÉGENDE

- Quartier rural ou rural/urbain
- Quartier urbain



Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
 Ce produit comporte de l'information géographique  
 de base provenant du gouvernement du Québec  
 © Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



Préparée par:  
 GÉOMATIQUE  
 Natalie Marsan  
 15 janvier 2009

En ce qui concerne la scolarité, la population de Rouyn-Noranda est moins scolarisée que celle du Québec. Trente-cinq pour cent de la population de 15 ans et plus de la Ville de Rouyn-Noranda n'ont pas de diplôme, alors qu'au Québec, cette valeur est de 25 % (Figure 8). De plus, 16 % de la population totale de 15 ans et plus de la Ville détient un certificat, un diplôme ou un grade universitaire, contre 21 % pour l'ensemble du Québec. De manière générale, le niveau de scolarité diminue avec la distance du pôle urbain et est moins élevé dans les quartiers ruraux que dans le pôle urbain de Rouyn-Noranda. Le quartier rural de D'Alembert fait cependant exception et présente des taux de scolarité similaires à ceux du pôle urbain de Rouyn-Noranda.

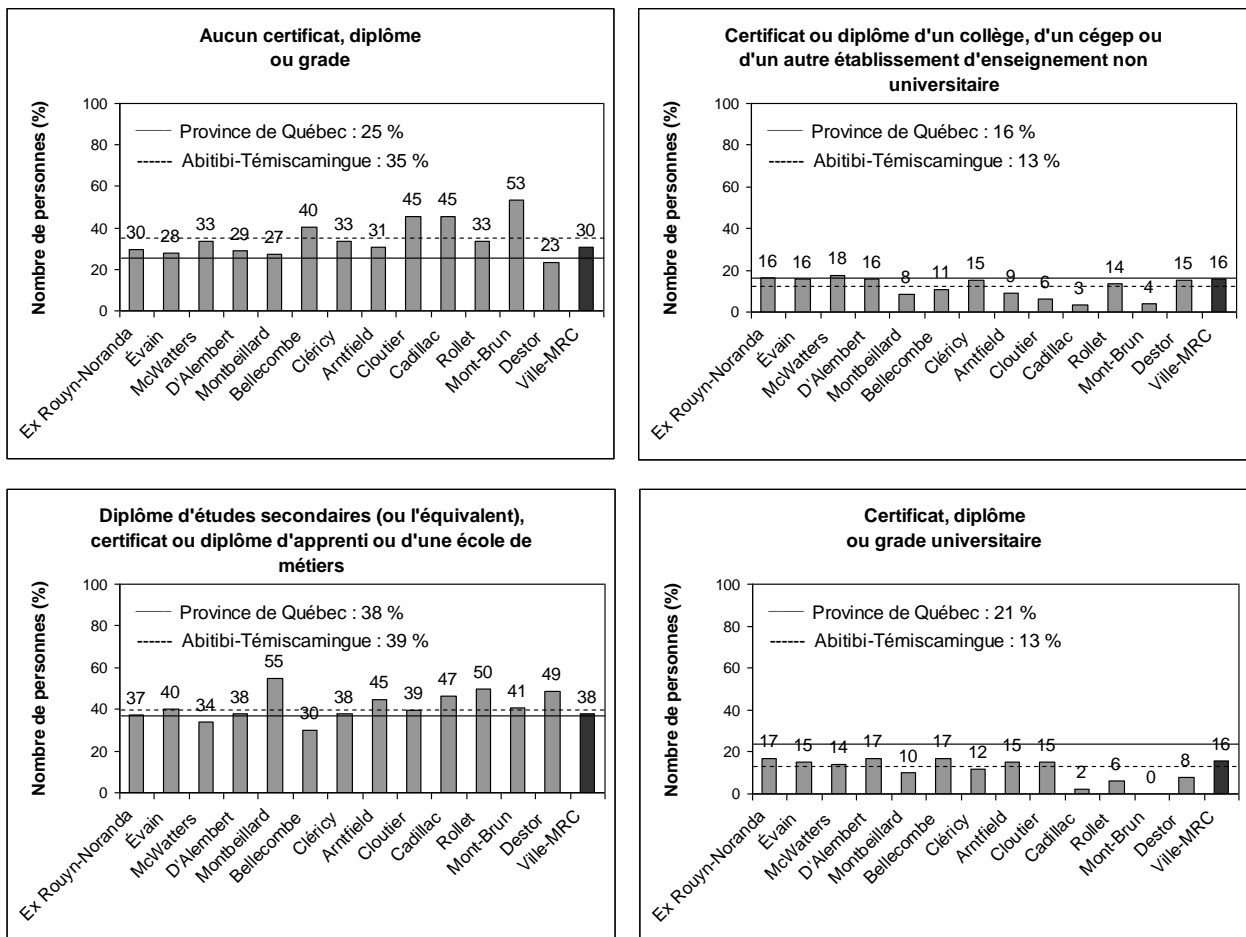


Figure 8. Population totale de 15 ans et plus selon le plus haut certificat, diplôme ou grade

Pour ce qui est des revenus, le revenu médian des ménages de la Ville de Rouyn-Noranda (44 223 \$) est similaire à celui de l'Abitibi-Témiscamingue (44 231 \$), mais inférieur de près de 3000 \$ à celui de l'ensemble du Québec (46 419 \$). Le revenu moyen des ménages est plus élevé dans la 2<sup>e</sup> couronne du pôle central que partout ailleurs dans Rouyn-Noranda.

(Figure 9)<sup>16</sup>. Le revenu médian des ménages de plusieurs quartiers dépasse la médiane provinciale.

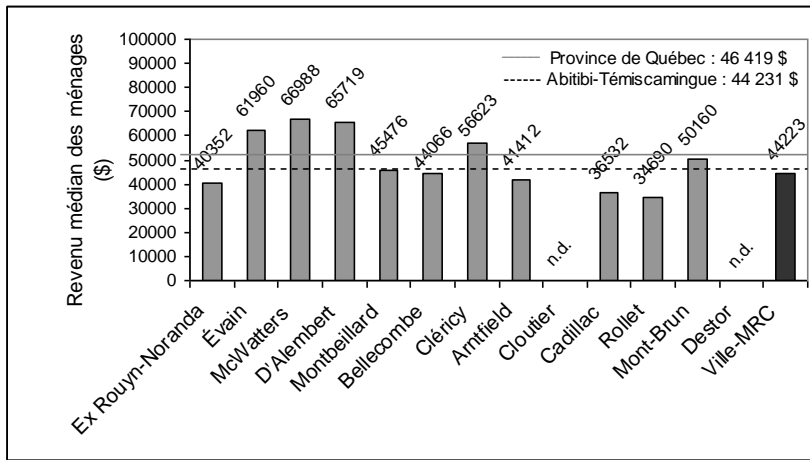


Figure 9. Revenu médian des ménages par quartier (Statistique Canada, Recensement 2006).

Le taux d'activité de l'ensemble de la population de la ville de Rouyn-Noranda (64 %) est légèrement supérieur à celui de l'Abitibi-Témiscamingue (63 %), mais inférieur à celui de l'ensemble du Québec (65 %) (Figure 10). De manière générale, le taux d'activité est plus élevé à proximité du pôle urbain. Le taux de chômage, quant à lui, est identique à celui de l'Abitibi-Témiscamingue (9 %), mais supérieur à celui de l'ensemble du Québec (7 %) et est plus faible à proximité du pôle urbain (Figure 11). Le taux varie d'un quartier à l'autre et ne montre pas de relation claire avec l'éloignement du pôle urbain.

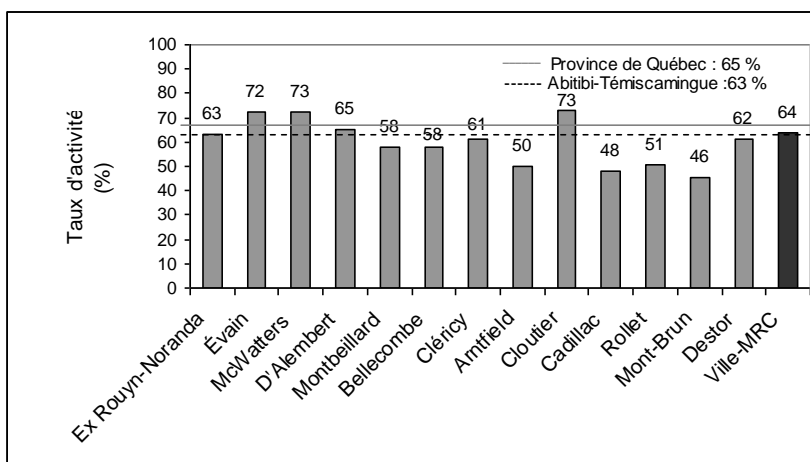


Figure 10. Taux d'activité par quartier (Statistique Canada, Recensement 2006).

<sup>16</sup> Statistiques Canada, 2001. Données géographiques et descriptives du recensement 2001.

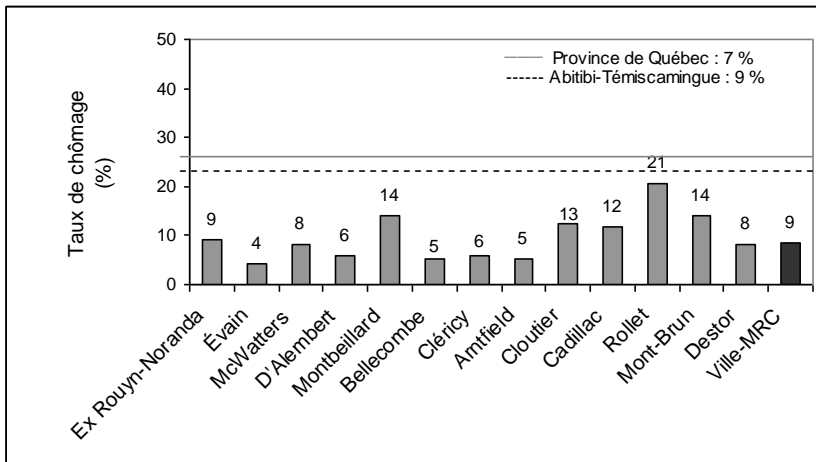


Figure 11. Taux de chômage par quartier (Statistiques Canada, 2006).

Les secteurs d'activités qui occupent le plus de personnes à Rouyn-Noranda sont le commerce de détail, les soins de santé et les services sociaux et l'extraction minière (

Tableau 2). Les activités minières occupent 8,47 % des emplois, ce qui illustre bien l'importance de ce secteur qui, d'ailleurs, est dominant pour ce qui est du secteur primaire puisque l'agriculture et la foresterie conjuguées ne comblent que 1,63 % des emplois.

La majorité des emplois se trouvent dans le pôle urbain des ex-villes de Rouyn et de Noranda. D'ailleurs, plus de 50 % des résidents des quartiers centraux travaillaient dans leur quartier de résidence en 2001<sup>17</sup> (Carte 7). À l'inverse, à l'exception de Rollet et de Cadillac, une majorité de travailleurs des quartiers ruraux ne travaillent pas dans leur quartier de résidence.

Dans l'ensemble, moins de 7 % des travailleurs de Rouyn-Noranda occupent un emploi à l'extérieur de la ville/MRC. Les quartiers ruraux les plus éloignés (Mont-Brun, Rollet et Cadillac) ont plus de 15 % de travailleurs qui pratiquent leur emploi à l'extérieur de la ville/MRC (Carte 7). Dans plusieurs quartiers, ce pourcentage chute à moins de 7 %.

<sup>17</sup> Statistique Canada n'a pas compilé cette donnée lors du Recensement de 2006. Les données de 2001 ont donc été utilisées.

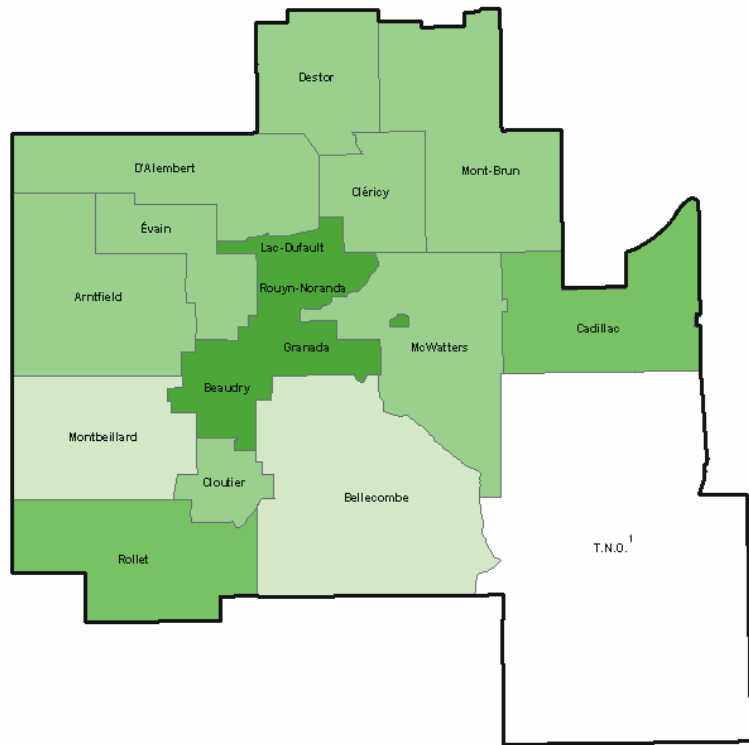
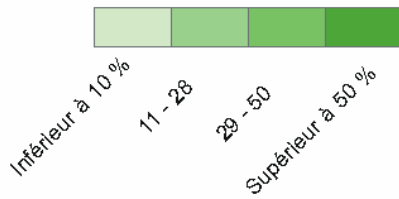
Tableau 2. Population active totale de 15 ans et plus selon le secteur d'activité pour l'ensemble de la Ville de Rouyn-Noranda (Statistique Canada, 2006).

Description	Emplois (%)
Commerce de détail	13,14
Soins de santé et assistance sociale	12,30
Extraction minière	8,47
Services d'enseignement	7,91
Hébergement et services de restauration	7,04
Administration publique	7,04
Construction	5,73
Fabrication	5,68
Commerce de gros	5,04
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	4,87
Autres services (sauf l'administration publique)	4,40
Services professionnels, scientifiques et techniques	3,93
Transport et entreposage	3,53
Services publics	2,96
Finance et assurances	2,25
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	1,63
Arts, spectacles et loisirs	1,46
Services immobiliers et services de location et de location à bail	1,28
Industrie de l'information et industrie culturelle	1,24
Gestion de sociétés et d'entreprises	0,05

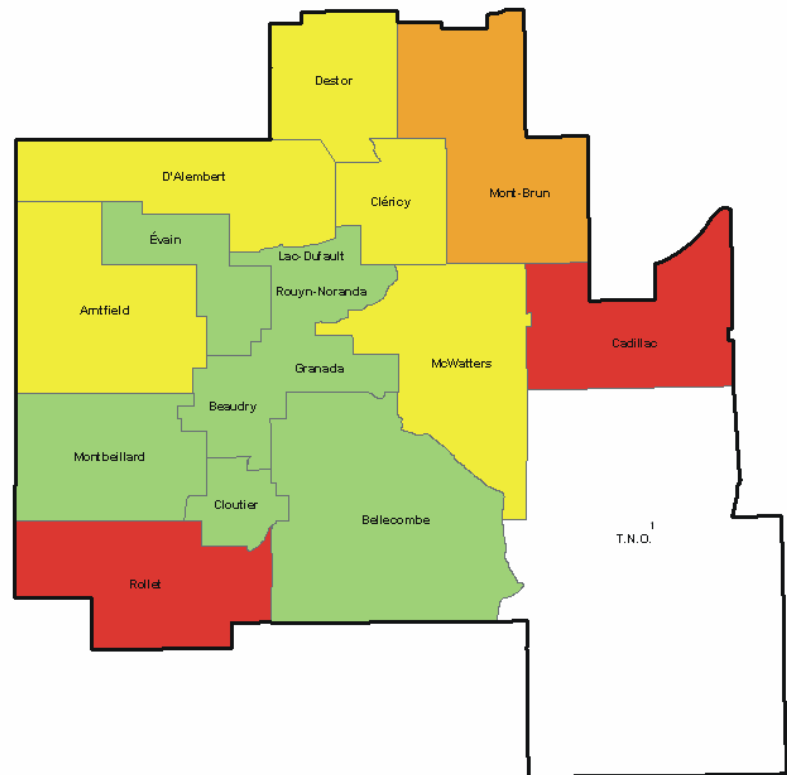
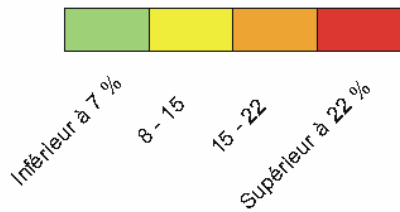
# Carte 7 Ville de Rouyn-Noranda

# Migration quotidienne pour le travail

**Personnes travaillant à l'intérieur des limites de leur quartier de résidence (Statistique Canada, 2001)**



**Personnes travaillant à l'extérieur des limites du territoire de la ville de Rouyn-Noranda (Statistique Canada, 2006)**



<sup>1</sup> Données non disponibles

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
15 janvier 2009

Toute reproduction pour vente est interdite

## Problématique

Les différents quartiers de Rouyn-Noranda présentent des caractéristiques socioéconomiques diversifiées mais liées les unes aux autres. Les principales différences s'observent entre les quartiers ruraux des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> couronnes et les quartiers de la 1<sup>re</sup> couronne du pôle central.

Au point de vue démographique, la 1<sup>re</sup> couronne du pôle central a été sévèrement affectée pendant les années 1990. L'économie étant en partie liée aux fluctuations vécues par l'industrie minière, le déclin de cette industrie pendant la dernière décennie a eu un impact majeur sur la rétention de la population. Ces fluctuations économiques et démographiques qui se sont produites dans le pôle central se sont aussi répercutées dans les quartiers ruraux parce que l'économie de ces derniers repose de moins en moins sur l'agriculture et l'exploitation des ressources. Elle est désormais dépendante des activités économiques qui se déroulent presque exclusivement dans le pôle central.

Le vieillissement de la main-d'œuvre, la diminution de la population active, l'accroissement des besoins en santé et la diminution de la clientèle scolaire font partie des conséquences les plus importantes associées au déclin démographique. En milieu rural, cela se traduit aussi par une diminution des services de proximité liés à la santé et à l'éducation mais aussi à l'ensemble des services de proximité (commerces, services communautaires, services financiers, etc.). La baisse démographique fait en sorte qu'il sera de plus en plus difficile financièrement de maintenir ces services, comme en témoigne la fermeture potentielle d'écoles primaires qu'envisage la Commission scolaire de Rouyn-Noranda. Une attention particulière doit d'ailleurs être portée aux quartiers ruraux de Cadillac, Cloutier, Cléricy, Arntfield, Rollet et Destor qui sont dévitalisés selon l'indice de développement fourni en 2001 par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité*.

L'amélioration du réseau des technologies de l'information et des communications pourrait agir comme élément de rétention de la population dans le milieu rural. Cependant, les réseaux de communications (réseau téléphonique conventionnel et cellulaire, réseau internet par fibre optique et réseau satellitaire), sont accessibles à la majorité de la population, mais la disponibilité d'internet haute-vitesse et du téléphone cellulaire est limitée à certains endroits seulement, ce qui pénalise principalement les quartiers ruraux.

Il reste que plusieurs quartiers ruraux disposent d'un tissu social fort et de leaders qui permettent d'envisager la réalisation de projets d'envergure. Cependant, le regroupement de 2002 est venu fragiliser la dynamique communautaire en modifiant la structure de développement local et en centralisant le pouvoir de décision et d'action au conseil de la nouvelle ville<sup>18</sup>. La disparition des conseils municipaux a diminué la capacité d'agir (pouvoir décisionnel) de la population locale et a ébranlé le sentiment d'appartenance de bon nombre de citoyens. Par contre, les conseils de quartier mis sur pied dès 2003 assurent la participation citoyenne au maintien et au développement de la qualité de vie et des services municipaux de proximité sur leur territoire. Ce mode de fonctionnement pourra (si nécessaire) être adapté pour favoriser la communication entre les quartiers et le Conseil municipal. Les services de proximité sont aussi des éléments essentiels pour le maintien du dynamisme des

---

<sup>18</sup> Simard, P., Beaulé, G., Dupuy, S., Champagne, D. et Bellot, S., 2004. La dynamique communautaire dans les quartiers ruraux de la Ville de Rouyn-Noranda, Agence de développement et de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, 78 p.



communautés. De même, le Pacte rural découlant de la *Politique nationale de la ruralité* est un outil permettant aux communautés rurales de participer activement à leur développement.

La Ville de Rouyn-Noranda se trouve néanmoins devant un défi majeur : «[Elle] doit ainsi réussir le difficile arrimage entre la centralisation du pouvoir relevant de son rôle de ville, et le soutien aux communautés rurales afin qu'elles prennent en charge leur développement, mandat associé à son rôle de MRC»<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> Ibid.

## Orientation et intentions d'aménagement

Afin de répondre à cette problématique, la Ville s'est dotée des orientations et des intentions d'aménagement suivantes :

Orientation	Intentions d'aménagement	Affectation visées
Stimuler la force d'attraction du pôle central et des périmètres urbains des quartiers ruraux afin d'assurer le maintien de la population actuelle et d'attirer de nouveaux habitants, tant en milieu rural qu'en milieu urbain	Rendre disponibles les espaces nécessaires au développement résidentiel dans les périmètres urbains (pôle central, pôle secondaire et noyaux villageois)	Urbaine
	Adapter et consolider le parc bâti pour tenir compte des nouvelles réalités et des besoins des familles	Urbaine
	Privilégier une approche territoriale de distribution des services visant à rapprocher les services de proximité des communautés rurales	Urbaine
	Favoriser le développement des réseaux de communication (internet et téléphonie cellulaire) sur l'ensemble du territoire de la Ville	Toute
Faciliter le développement d'équipements et d'infrastructures qui favorisent la santé et le bien-être de l'ensemble de la population	Faciliter le développement d'équipements et d'infrastructures qui favorisent l'activité physique	Urbaine
	S'assurer de l'arrimage entre l'aménagement du territoire et le plan d'action de Ville et villages en santé	Toutes

Ces orientations – et les intentions d'aménagement qui en découlent – permettront aussi la mise en œuvre du premier élément de vision selon lequel « **la complémentarité entre le milieu urbain et rural est un atout pour la qualité de vie de la population qui atteint 60 000 habitants** ».

## 2.2 Cadre de vie : environnement naturel et bâti

### 2.2.1 URBANISATION ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

#### Contexte

Les secteurs urbanisés étant un des éléments clés de l'organisation spatiale, l'identification des périmètres urbains représentait l'un des principaux enjeux du premier schéma d'aménagement de la MRC de Rouyn-Noranda<sup>20</sup>. Un périmètre urbain avait été délimité pour chacune des 16 municipalités existantes à l'époque dans le but de « concentrer le développement urbain afin d'éviter l'éparpillement des noyaux de peuplement dans les municipalités urbaines ou à tendance urbaine » et « favoriser la consolidation d'un noyau de services dans les municipalités rurales ».

Un peu plus de 20 ans plus tard, les constats suivants apparaissent (Tableau 3) :

- Le nombre de nouvelles constructions a connu un déclin qui s'est soldé en 2000-2002 par une des périodes les plus creuses de l'histoire de la Ville de Rouyn-Noranda (Figure 12). Une reprise se profile à l'horizon en raison des bonnes performances du secteur minier, de l'arrivée de nouveaux services gouvernementaux et de plusieurs commerces.
- Le périmètre urbain de la 1<sup>re</sup> couronne (secteurs Rouyn et Noranda (Carte 8) a relativement bien joué son rôle de concentration du développement urbain pendant cette période en attirant 27 % des nouvelles constructions.
- Les périmètres urbains de la 2<sup>e</sup> couronne (Granada, Évain, Lac-Dufault, McWatters) (Carte 8) ont été tout aussi en demande avec 29 % des nouvelles constructions entre 1988 et 2007.
- Les périmètres urbains des quartiers ruraux des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> couronnes (Carte 9 à Carte 19) ont été les moins en demande. Seulement 6 % des nouvelles habitations y ont été implantées entre 1988-2007.
- Les secteurs ruraux situés à l'extérieur des périmètres urbains des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> couronnes ont connu une demande modérée : 19 % des nouvelles constructions se sont localisées le long des routes et des rangs existants (10 % pour la 3<sup>e</sup> couronne et 10 % pour les couronnes 4 et 5).
- Les rives des plans d'eau sont recherchées par la population avec 19 % des nouvelles constructions entre 1988 et 2007.

---

<sup>20</sup> MRC de Rouyn-Noranda, 1987. Schéma d'aménagement.

**Tableau 3.** Localisation des nouvelles constructions entre 1988 et 2007 <sup>1</sup>

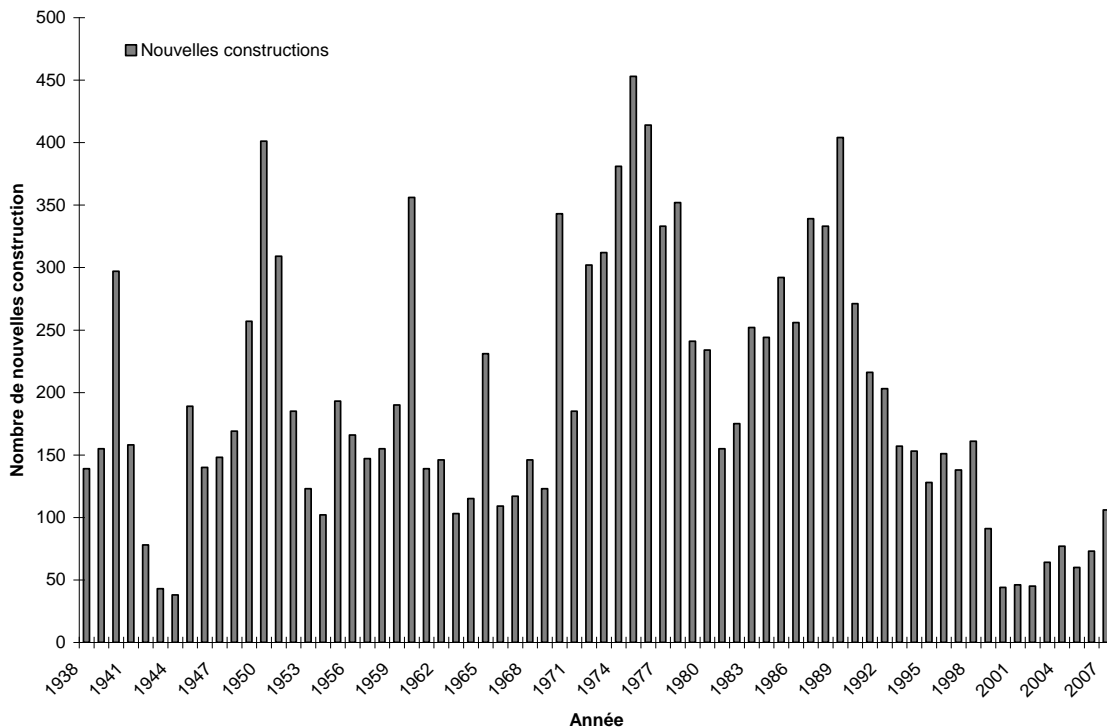
Localisation	Résidences		Commerces et services		Industries <sup>3</sup>		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Périmètres urbains								
1 <sup>re</sup> couronne : Rouyn-Noranda	616	24	110	63	8	62	734	27
2 <sup>e</sup> couronne : Périphérie urbaine	778	30	20	11	3	23	801	29
4 <sup>e</sup> -5 <sup>e</sup> couronnes : Quartiers ruraux	154	6	19	11	0	0	173	6
Périphérie urbaine (3 <sup>e</sup> couronne)	273	11	9	5	1	8	283	10
Rural <sup>2</sup> (4 <sup>e</sup> - 5 <sup>e</sup> couronnes)	241	9	10	6	1	8	252	9
Milieus riverains	519	20	6	3	0	0	525	19
<b>Total</b>	<b>2581</b>	<b>100</b>	<b>174</b>	<b>100</b>	<b>13</b>	<b>100</b>	<b>2768</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Excluant les nouvelles constructions agricoles

<sup>2</sup> Excluant les constructions en milieu riverain

<sup>3</sup> Excluant les industries d'exploitation des ressources naturelles

Source : Rôle d'évaluation, 2006; Compilation des permis et certificat (2003-2007) du Service de l'aménagement de la Ville de Rouyn-Noranda.

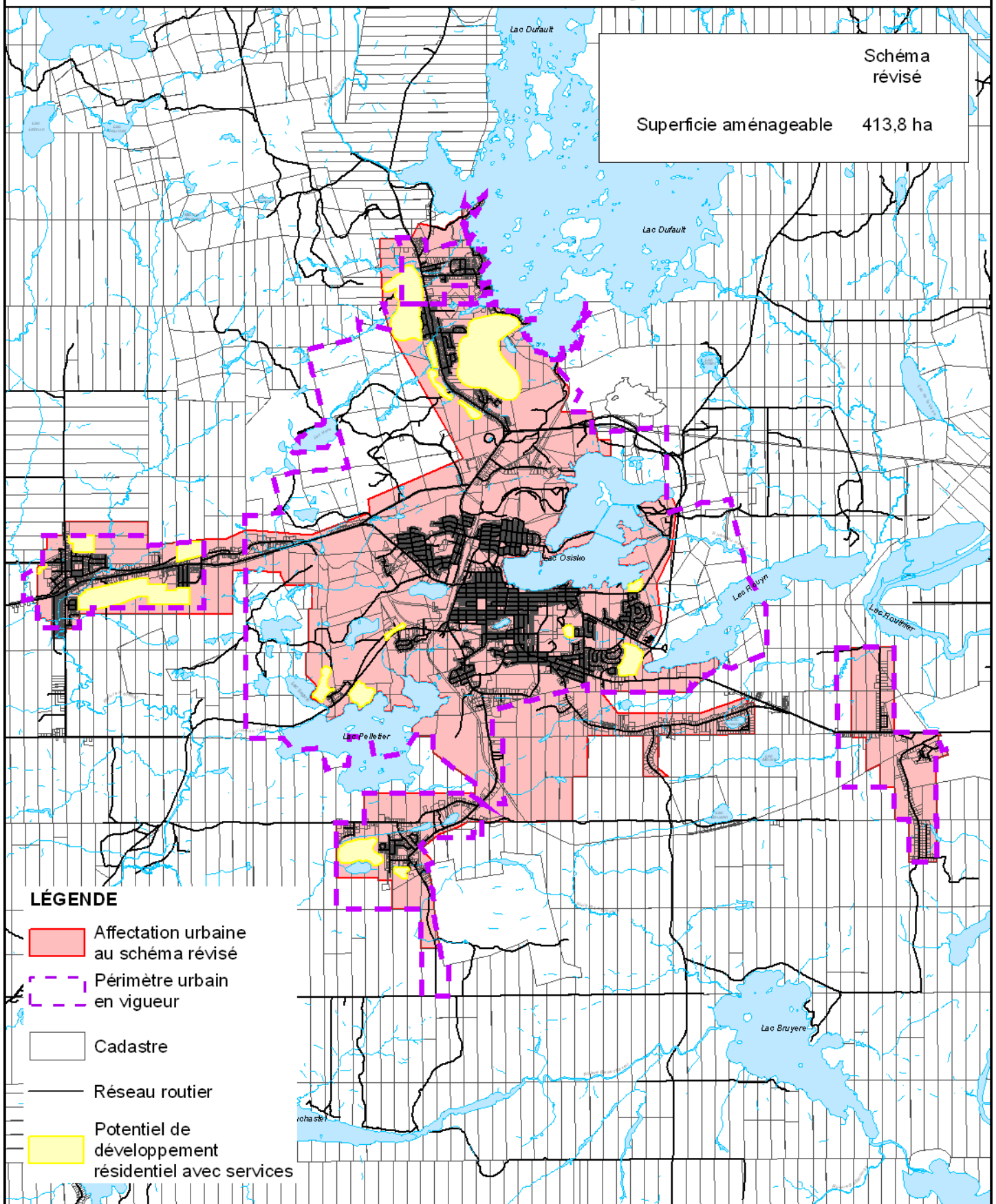


**Figure 12.** Nouvelles constructions sur l'ensemble du territoire de la ville de Rouyn-Noranda (1938-2007)<sup>21</sup>

<sup>21</sup> Statistique Canada, 2006; Rôle d'évaluation, 2006; Compilation des permis et certificat (2003-2007) du Service de l'aménagement de la Ville de Rouyn-Noranda.

# Carte 8

## Affectation urbaine - Périmètres d'urbanisation Rouyn-Noranda et McWatters



Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



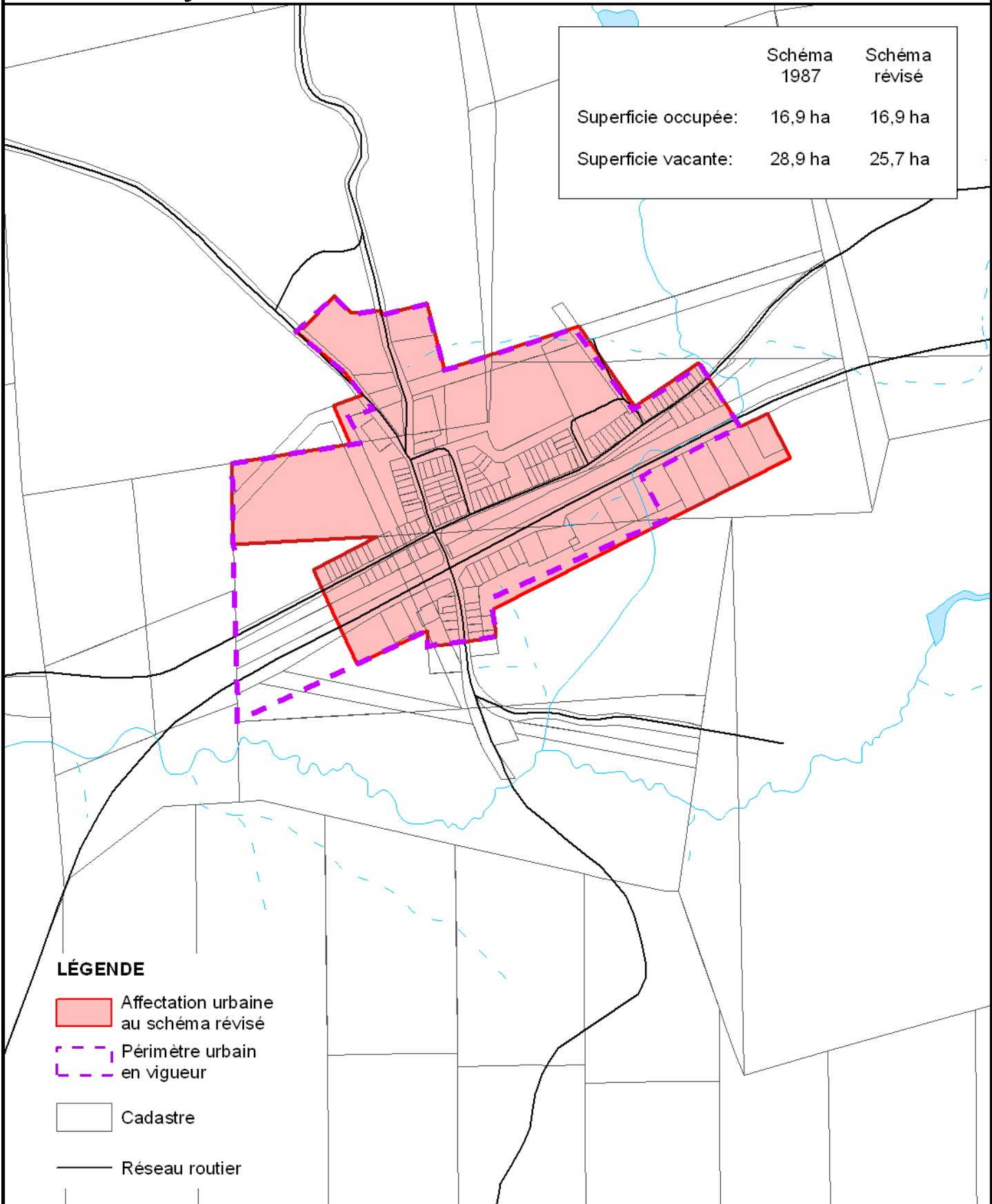
Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
15 janvier 2009

Toute reproduction pour vente est interdite

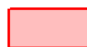



# Carte 9 Ville de Rouyn-Noranda

# Affectation urbaine Périmètre d'urbanisation - Arntfield

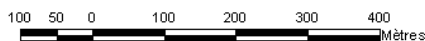
	Schéma 1987	Schéma révisé
Superficie occupée:	16,9 ha	16,9 ha
Superficie vacante:	28,9 ha	25,7 ha



### LÉGENDE

-  Affectation urbaine au schéma révisé
-  Périmètre urbain en vigueur
-  Cadastre
-  Réseau routier

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
15 janvier 2009

Toute reproduction pour vente est interdite

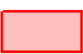


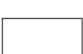

# Carte 10 Ville de Rouyn-Noranda

# Affectation urbaine Périmètre d'urbanisation - Beaudry

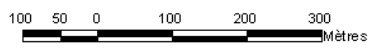
	Schéma 1987	Schéma révisé
Superficie occupée:	25,8 ha	24,6 ha (25,8 ha) <sup>1</sup>
Superficie vacante:	71,9 ha	44,4 ha (47,7 ha) <sup>1</sup>

<sup>1</sup> incluant l'agrandissement projeté

### LÉGENDE

-  Affectation urbaine au schéma révisé
-  Agrandissement conditionnel à une autorisation d'exclusion de la zone verte (demande en cours auprès de la CPTAQ)
-  Périmètre urbain en vigueur
-  Cadastre
-  Réseau routier

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



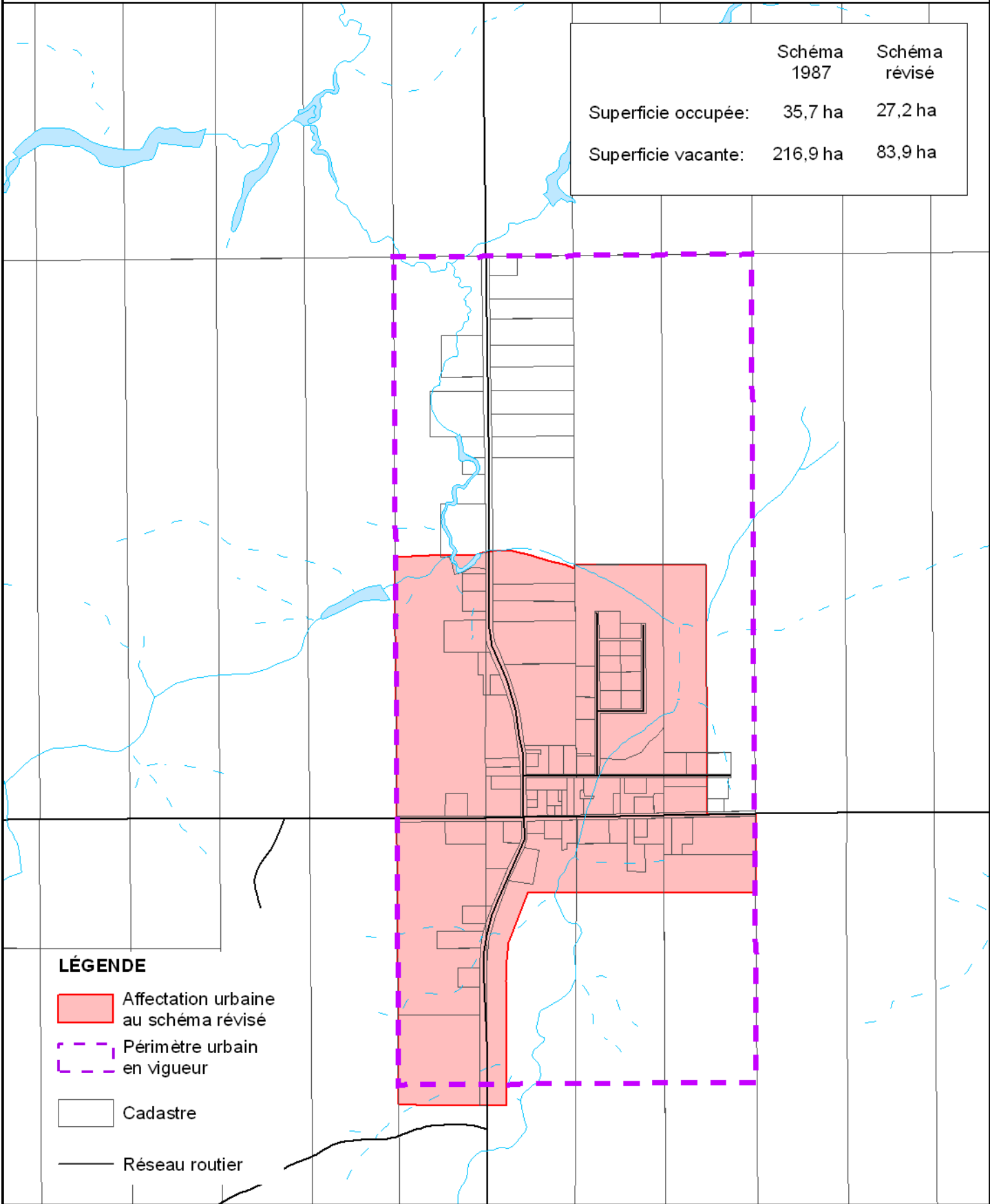
Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
15 janvier 2009

Toute reproduction pour vente est interdite





# Carte 11 Ville de Rouyn-Noranda

# Affectation urbaine Périmètre d'urbanisation - Bellecombe

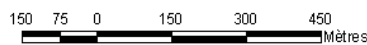
	Schéma 1987	Schéma révisé
Superficie occupée:	35,7 ha	27,2 ha
Superficie vacante:	216,9 ha	83,9 ha



### LÉGENDE

-  Affectation urbaine au schéma révisé
-  Périmètre urbain en vigueur
-  Cadastre
-  Réseau routier

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
15 janvier 2009

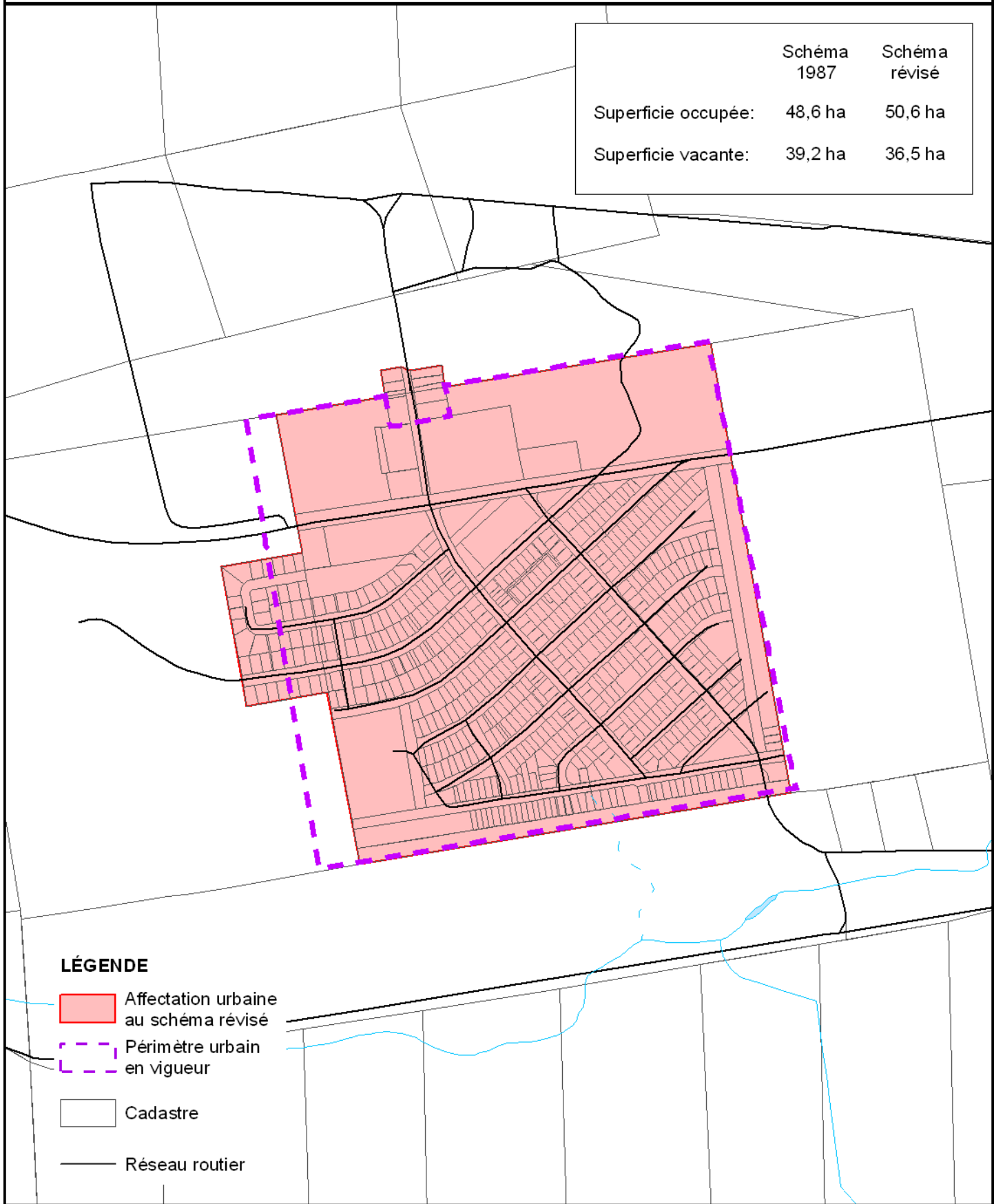
Toute reproduction pour vente est interdite



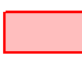



# Carte 12 Ville de Rouyn-Noranda

# Affectation urbaine Périmètre d'urbanisation - Cadillac

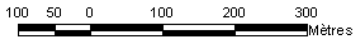
	Schéma 1987	Schéma révisé
Superficie occupée:	48,6 ha	50,6 ha
Superficie vacante:	39,2 ha	36,5 ha



### LÉGENDE

-  Affectation urbaine au schéma révisé
-  Périmètre urbain en vigueur
-  Cadastre
-  Réseau routier

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



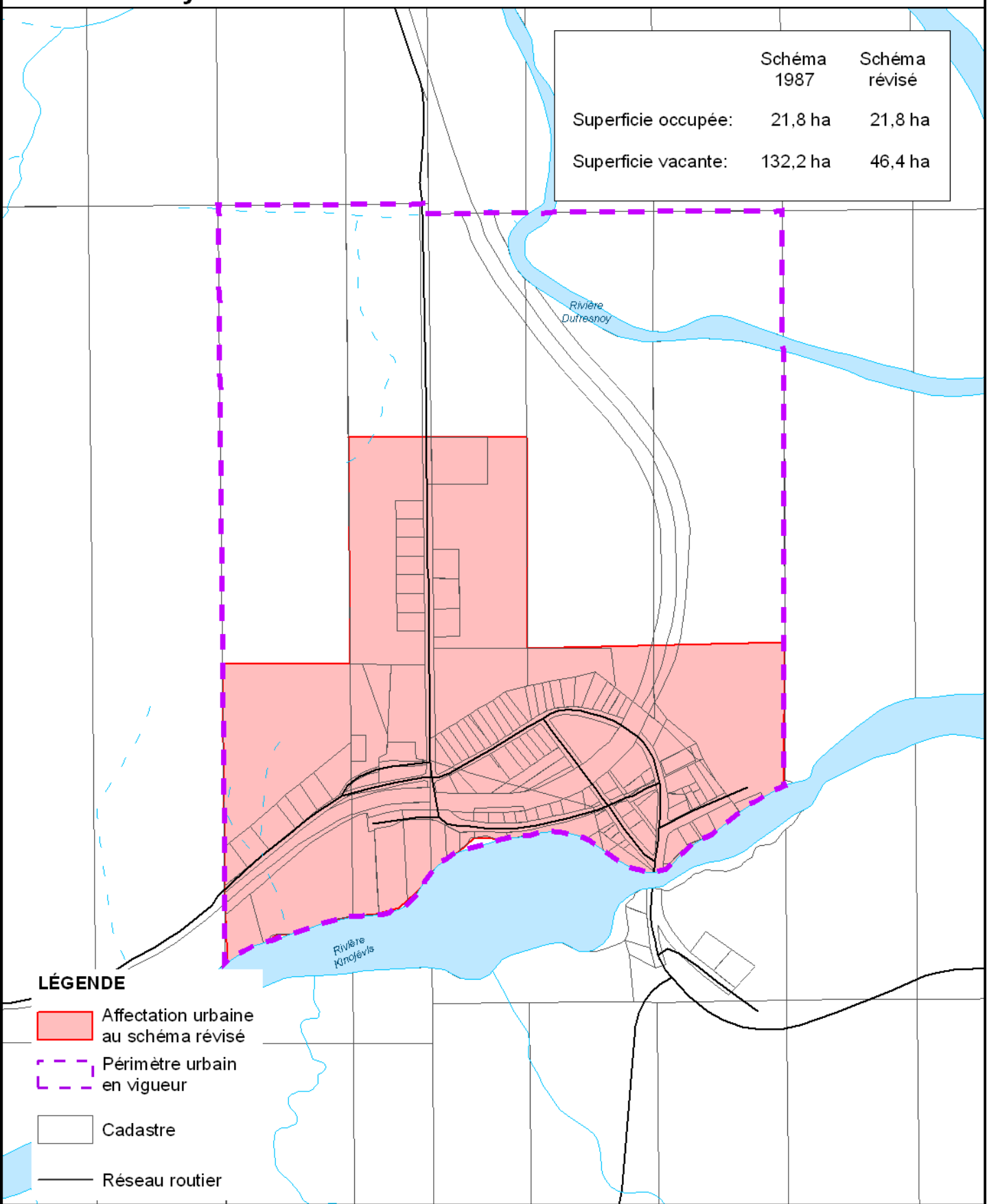
Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
15 janvier 2009

Toute reproduction pour vente est interdite





# Carte 13 Ville de Rouyn-Noranda

# Affectation urbaine Périmètre d'urbanisation - Cléricy

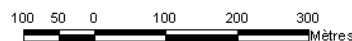
	Schéma 1987	Schéma révisé
Superficie occupée:	21,8 ha	21,8 ha
Superficie vacante:	132,2 ha	46,4 ha



### LÉGENDE

-  Affectation urbaine au schéma révisé
-  Périmètre urbain en vigueur
-  Cadastre
-  Réseau routier

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



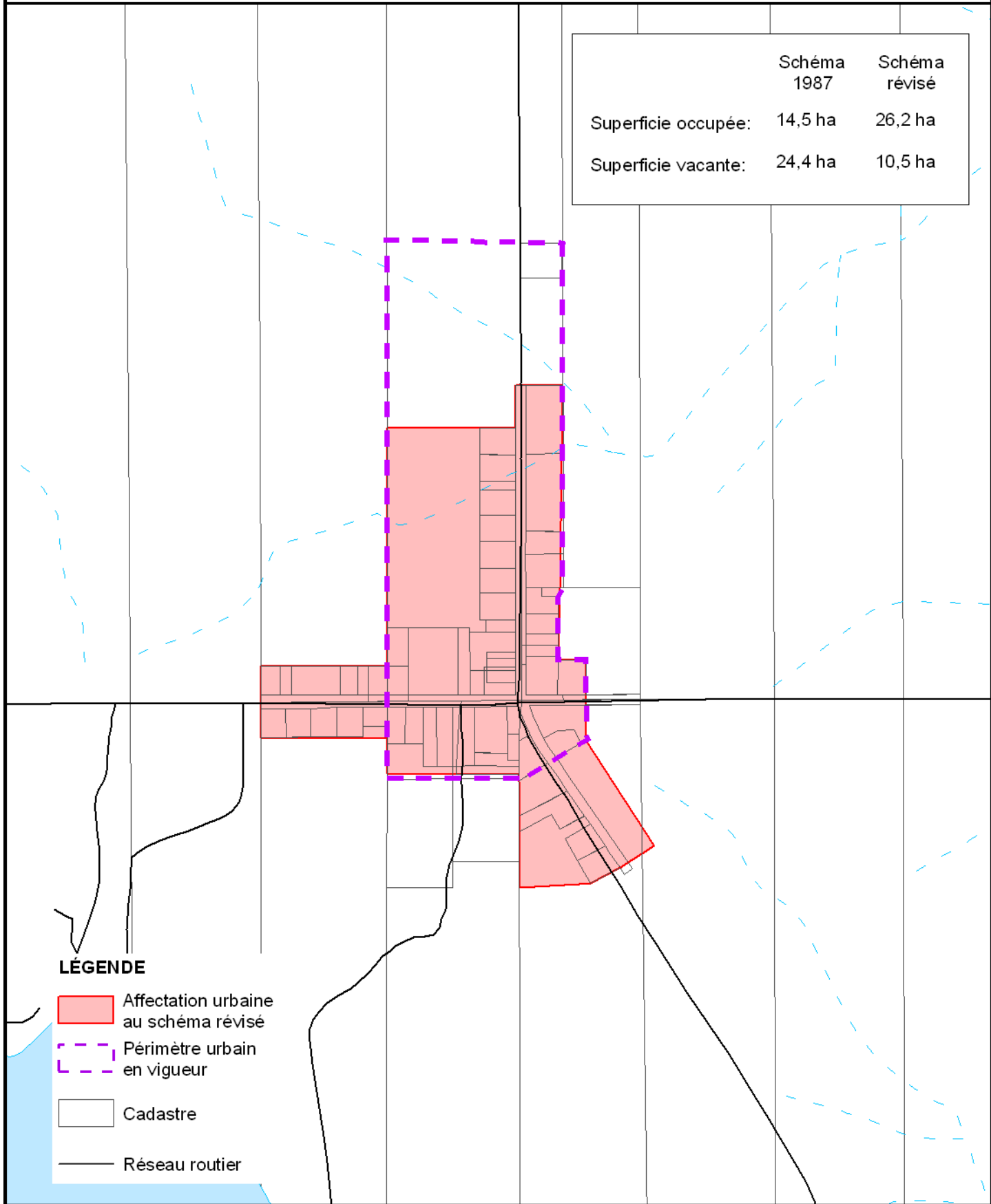
Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
15 janvier 2009

Toute reproduction pour vente est interdite

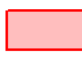

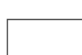

# Carte 14 Ville de Rouyn-Noranda

# Affectation urbaine Périmètre d'urbanisation - Cloutier

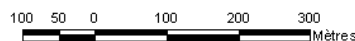
	Schéma 1987	Schéma révisé
Superficie occupée:	14,5 ha	26,2 ha
Superficie vacante:	24,4 ha	10,5 ha



### LÉGENDE

-  Affectation urbaine au schéma révisé
-  Périmètre urbain en vigueur
-  Cadastre
-  Réseau routier

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



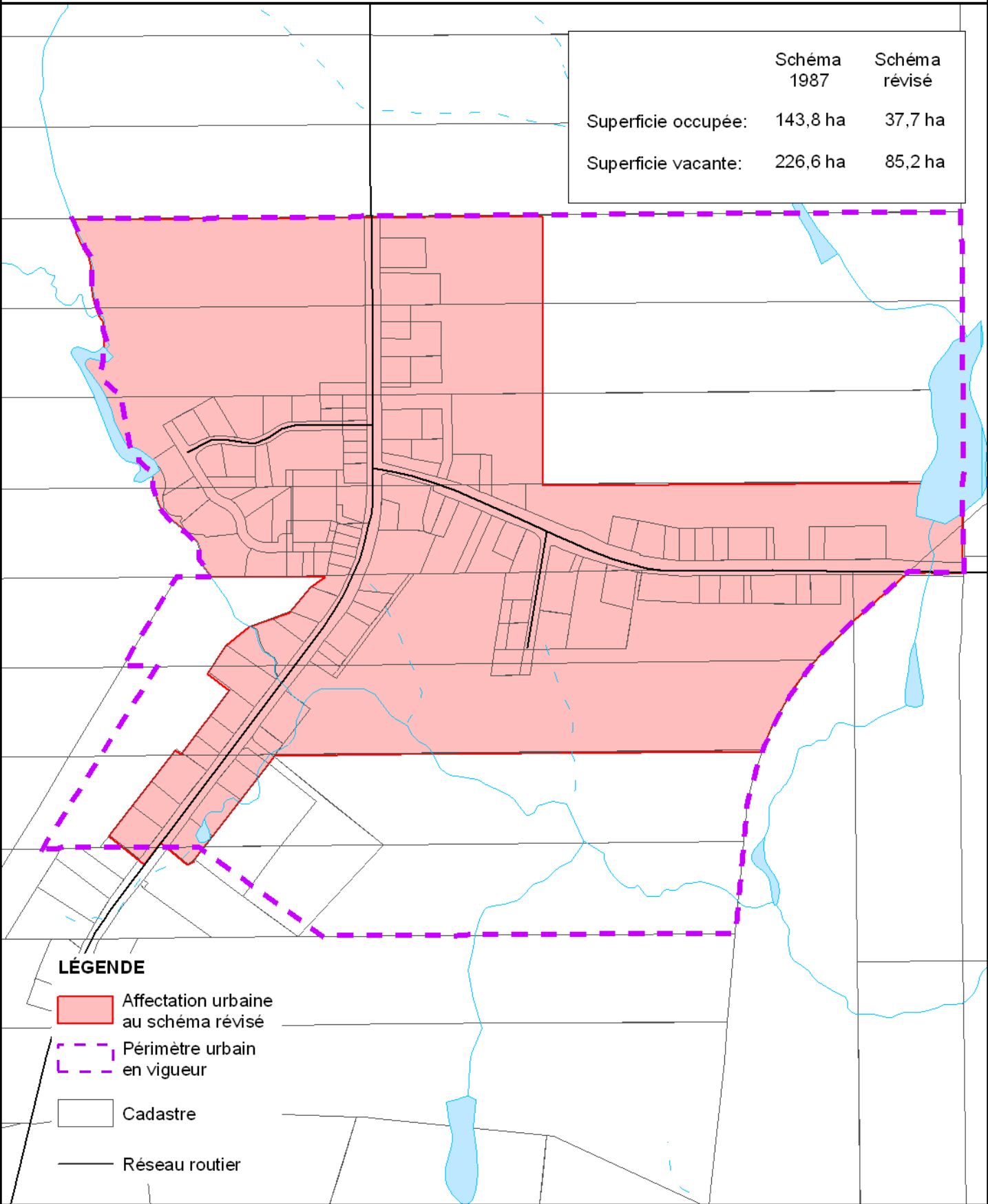
Préparée par:  
Natalie Marsan  
15 janvier 2009

Toute reproduction pour vente est interdite

**Carte 15**  
**Ville de Rouyn-Noranda**

**Affectation urbaine**  
**Périmètre d'urbanisation - D'Alembert**

	Schéma 1987	Schéma révisé
Superficie occupée:	143,8 ha	37,7 ha
Superficie vacante:	226,6 ha	85,2 ha



**LÉGENDE**

- Affectation urbaine au schéma révisé
- Périmètre urbain en vigueur
- Cadastre
- Réseau routier

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
 Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
 © Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



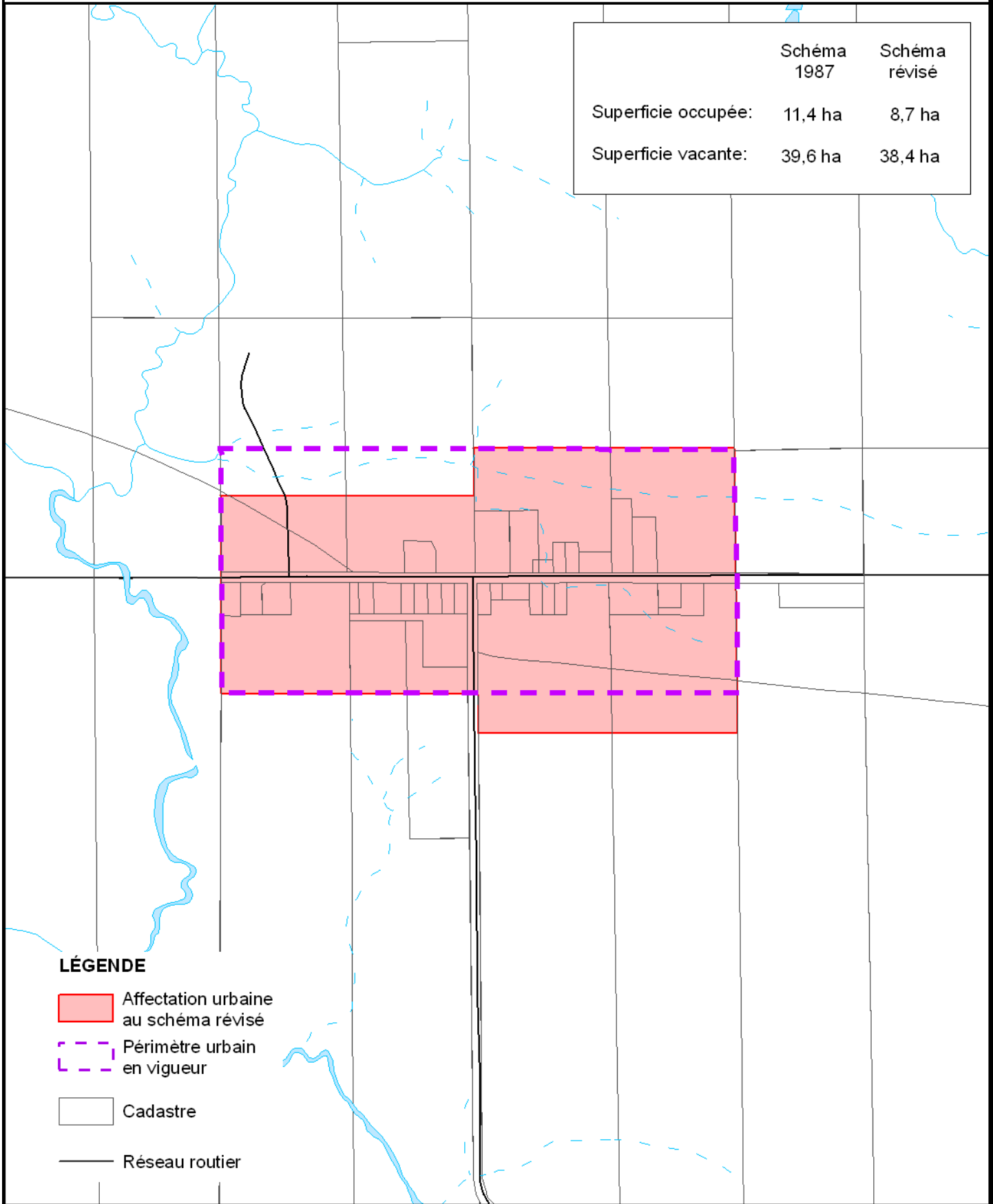
Préparée par:  
 GÉOMATIQUE  
 Natalie Marsan  
 15 janvier 2009

**Toute reproduction pour vente est interdite**

# Carte 16 Ville de Rouyn-Noranda

# Affectation urbaine Périmètre d'urbanisation - Destor

	Schéma 1987	Schéma révisé
Superficie occupée:	11,4 ha	8,7 ha
Superficie vacante:	39,6 ha	38,4 ha



### LÉGENDE

- Affectation urbaine au schéma révisé
- Périmètre urbain en vigueur
- Cadastre
- Réseau routier

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
 Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
 © Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



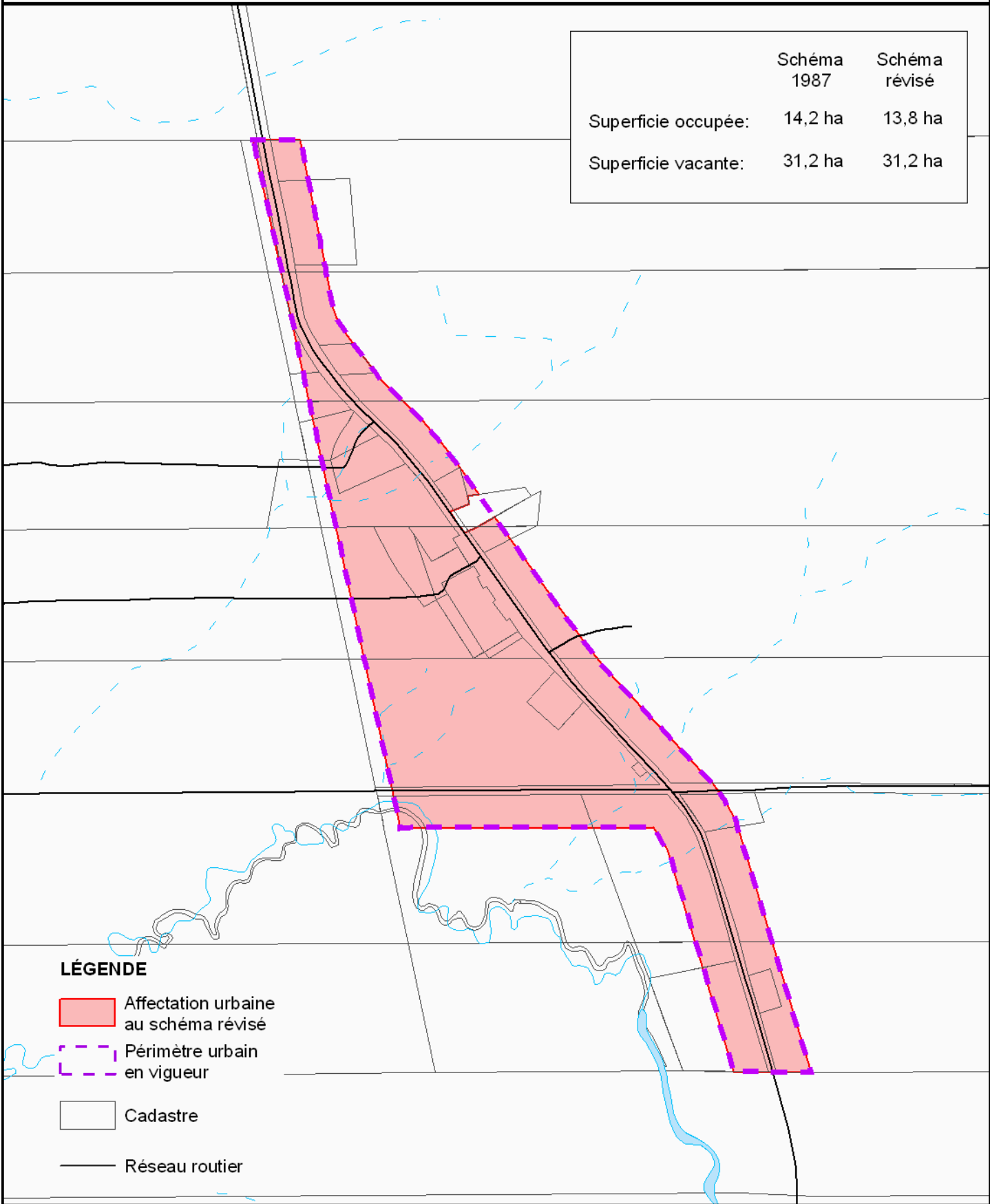
Préparée par:  
 GÉOMATIQUE  
 Natalie Marsan  
 15 janvier 2009

Toute reproduction pour vente est interdite





# Carte 17 Ville de Rouyn-Noranda

# Affectation urbaine Périmètre d'urbanisation - Montbeillard

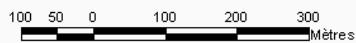
	Schéma 1987	Schéma révisé
Superficie occupée:	14,2 ha	13,8 ha
Superficie vacante:	31,2 ha	31,2 ha



### LÉGENDE

-  Affectation urbaine au schéma révisé
-  Périmètre urbain en vigueur
-  Cadastre
-  Réseau routier

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



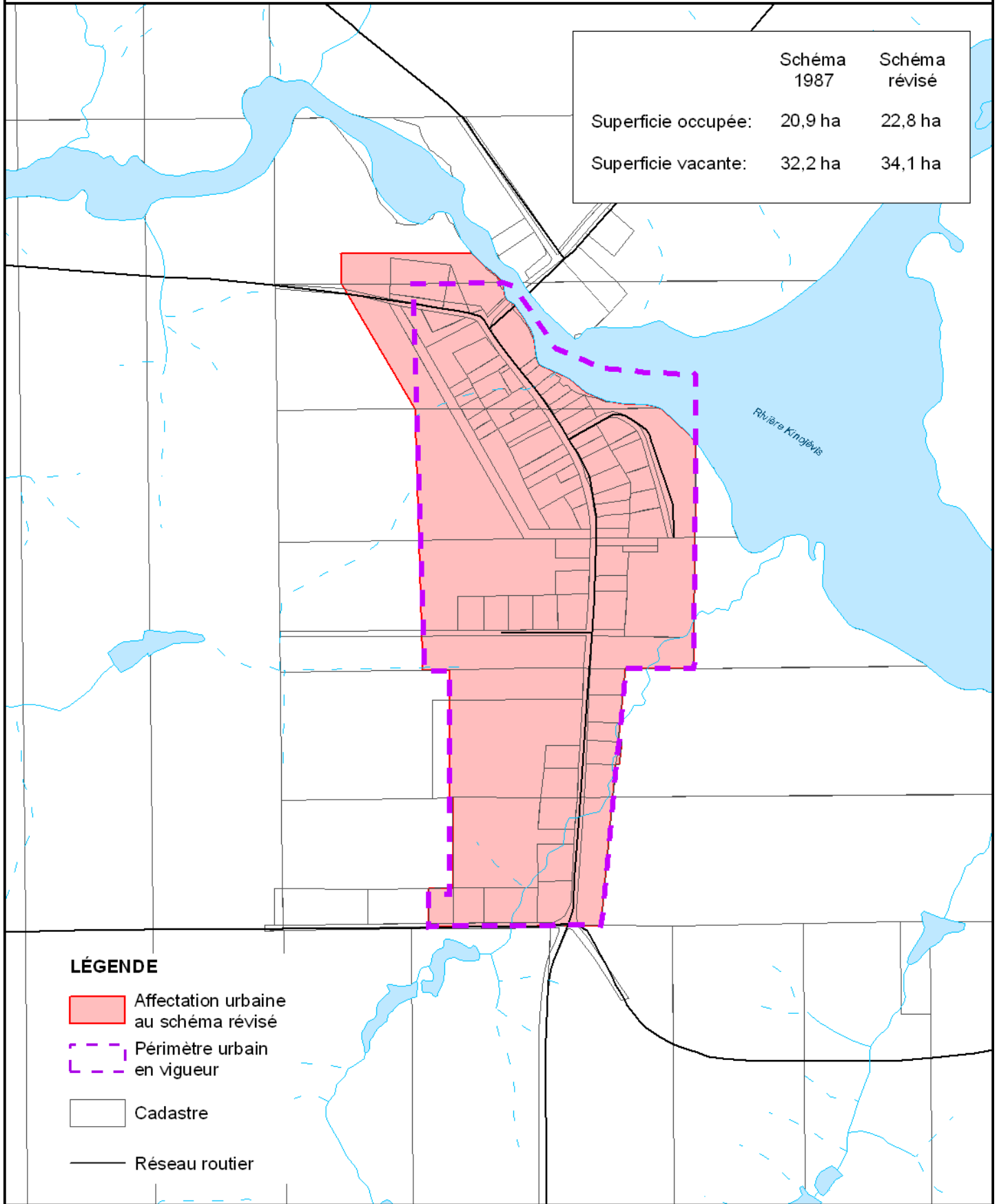
Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
15 janvier 2009

Toute reproduction pour vente est interdite



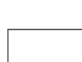

# Carte 18 Ville de Rouyn-Noranda

# Affectation urbaine Périmètre d'urbanisation - Mont-Brun

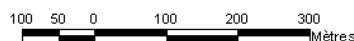
	Schéma 1987	Schéma révisé
Superficie occupée:	20,9 ha	22,8 ha
Superficie vacante:	32,2 ha	34,1 ha



### LÉGENDE

-  Affectation urbaine au schéma révisé
-  Périmètre urbain en vigueur
-  Cadastre
-  Réseau routier

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

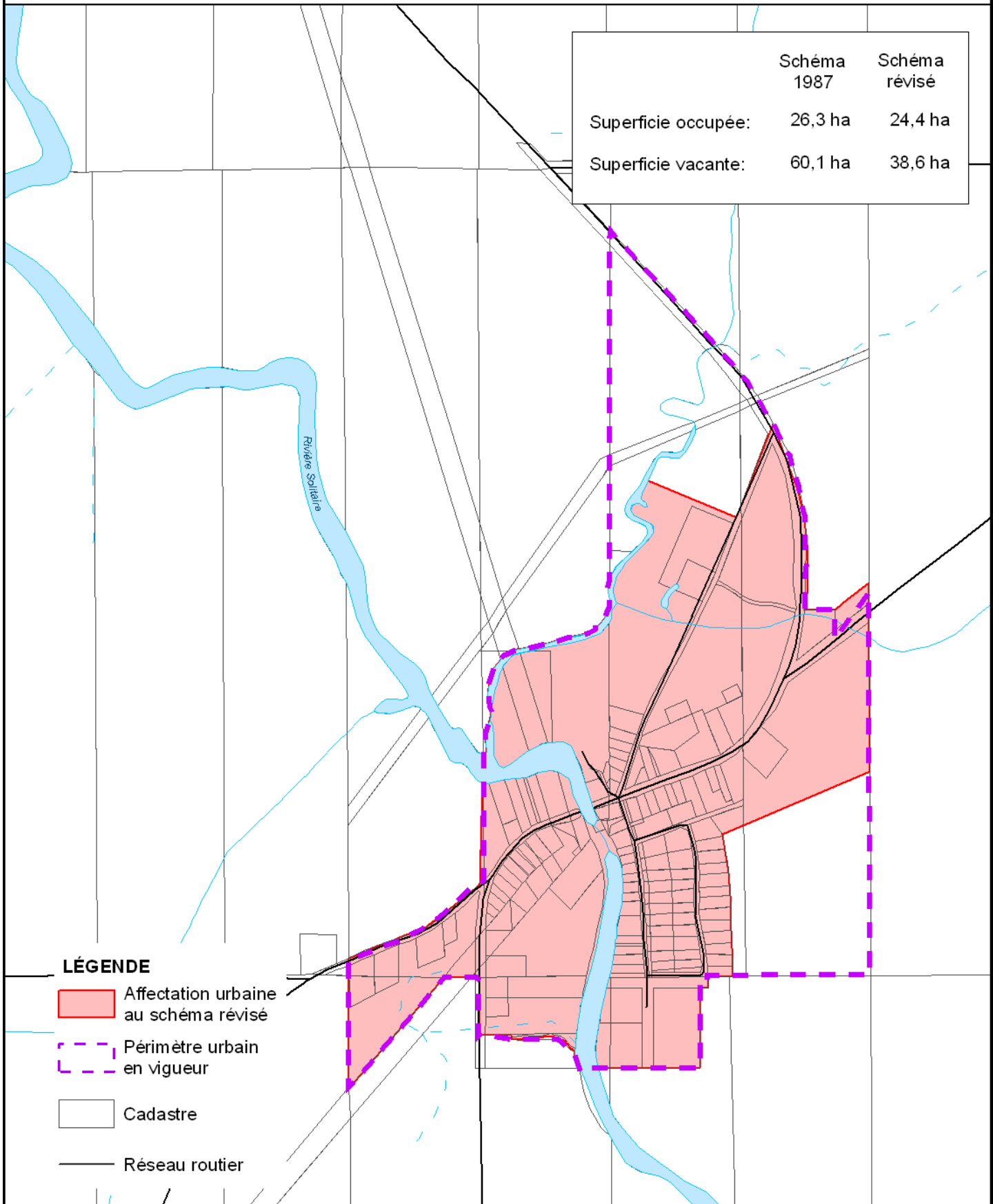


Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
15 janvier 2009

Toute reproduction pour vente est interdite

**Carte 19**  
**Ville de Rouyn-Noranda**

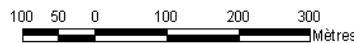
**Affectation urbaine**  
**Périmètre d'urbanisation - Rollet**



**LÉGENDE**

- Affectation urbaine au schéma révisé
- Périmètre urbain en vigueur
- Cadastre
- Réseau routier

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
 Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
 © Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



Préparée par:  
**GÉOMATIQUE**  
 Natalie Marsan  
 15 janvier 2009



Au point de vue sectoriel, des différences nettes apparaissent entre les périmètres urbains de la 1<sup>re</sup> couronne, de la 2<sup>e</sup> couronne et des 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> couronnes pour la période 1988-2007 (Tableau 3) :

- *Secteur résidentiel* : C'est dans les périmètres urbains de la 2<sup>e</sup> couronne qu'on trouve le plus grand nombre de nouvelles résidences. Le périmètre urbain de Rouyn-Noranda suit de près, mais arrive tout de même en deuxième place. Dans les deux cas, les nouvelles résidences se trouvent dans des secteurs caractérisés par une très forte densité des bâtiments, par la présence d'un réseau d'aqueduc et d'égout (à l'exception du quartier de McWatters) de même que par la présence de plusieurs bâtiments à logements multiples dans le cas du périmètre urbain de Rouyn-Noranda. À l'inverse, les périmètres urbains des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> couronnes n'ont pas la faveur des nouveaux arrivants qui s'établissent en milieu rural, surtout pour les grands espaces, la nature et la tranquillité.
- *Secteur commerces et services* : La majorité (63 %) des nouvelles constructions dédiées aux commerces et aux services se trouve dans le périmètre urbain de Rouyn-Noranda. Les périmètres urbains des quartiers ruraux n'ont retenu que 11 % des nouvelles constructions de cette catégorie. On ne compte aucune nouvelle construction pour des services ou des commerces à Arntfield, Cloutier, Destor, Mont-Brun et Montbeillard.
- *Secteur industries* : Seuls le pôle central (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> couronnes) et le pôle secondaire de Cadillac ont accueilli de nouvelles implantations industrielles entre 1988 et 2007. Les noyaux villageois n'ont connu aucune nouvelle implantation. Le périmètre urbain de Rouyn-Noranda a attiré le plus de nouvelles constructions industrielles avec huit nouvelles constructions (Tableau 4).

Tableau 4. Type et localisation des constructions de nouvelles industries (1988-2007)

Quartier	À l'intérieur du périmètre urbain	Type d'industrie
Rouyn et Noranda	Oui	Atelier d'usinage
	Oui	Enseignes et étalages
	Oui	Machinerie et équipement industriel
	Oui	Matériel de chauffage
	Oui	Meubles résidentiels
	Oui	Pièces et accessoires pour véhicules automobiles
	Oui	Produits de toilette
	Oui	Produits traités à chaud en métal
Granada	Oui	Béton préparé
Évain	Oui	Éléments de charpente en bois
	Oui	Produits de plastique
	Non	Produits de scierie et d'atelier de rabotage
Cadillac	Non	Produits chimiques

Source : Rôle d'évaluation, 2006; Compilation des permis et certificat (2003-2007) du Service de l'aménagement de la Ville de Rouyn-Noranda.

La force d'attraction du périmètre urbain de Rouyn-Noranda, tant pour les services que pour les commerces et les industries, est indéniable. L'objectif du premier schéma d'aménagement de concentrer le développement urbain à l'intérieur de ce dernier a donc été atteint. D'ailleurs, la concentration des nouvelles implantations résidentielles dans la 1<sup>re</sup> couronne du pôle urbain de Rouyn-Noranda est aussi présente, avec une tendance vers la densification des périmètres urbains de la 2<sup>e</sup> couronne (Granada, Évain, Lac-Dufault et McWatters). Cependant, les périmètres urbains des quartiers de la 2<sup>e</sup> couronne, bien que populaires, n'ont pas su contrer une certaine urbanisation diffuse à l'extérieur de leurs périmètres urbains respectifs.

Pour les quartiers ruraux, la situation est différente. La faible attractivité des périmètres urbains ne représente pas un signe d'étalement urbain, mais bien une autre forme d'occupation du territoire où la proximité de la nature est recherchée par la population. L'agriculture occupe aussi une place importante dans certains quartiers ruraux et les résidences qui sont attachées à cette activité font partie intégrante de l'occupation du milieu rural. Les périmètres urbains des quartiers ruraux agissent davantage comme des centres dynamiques qui permettent à la population locale de se rassembler et d'avoir accès à des services de proximité.

Au point de vue de l'occupation du territoire, la superficie totale des périmètres d'urbanisation délimités en 1987 (Carte 8 à Carte 19) est évaluée à 8 540 ha, dont près de 3 410 ha sont vacants (Tableau 5).

Cela semble beaucoup même dans l'optique où la Ville souhaite augmenter sa population à 60 000 habitants. Afin de mieux encadrer l'urbanisation, une évaluation précise des besoins a été réalisée. Pour ce faire, la Ville de Rouyn-Noranda estime que ses besoins en espace urbain pour les 20 prochaines années devraient au minimum refléter ceux des 20 dernières années. Les besoins en espace urbain pour la période 2008-2028 ont donc été établis en multipliant le nombre de nouvelles constructions des 20 dernières années (Tableau 3) par les normes de lotissement maximales pour chaque catégorie (Tableau 6).

Les données obtenues indiquent que 376,9 ha seront nécessaires pour combler les besoins en espace urbain des 20 prochaines années (Tableau 7). La superficie vacante des périmètres urbains de 1987 serait donc près de 10 fois trop grande. Il convient donc de réduire la superficie des périmètres urbains afin de limiter la tendance à l'étalement urbain en périphérie du pôle central et de favoriser la concentration des services dans les périmètres urbains des quartiers ruraux. Cette redéfinition des limites des périmètres d'urbanisation de 1987 permet aussi de corriger certaines incohérences. Ainsi, les limites des périmètres urbains de Bellecombe et d'Évain qui empiétaient sur la zone agricole ont été modifiées afin d'exclure les lots situés en zone verte. Les nouveaux périmètres ainsi définis permettront de répondre aux besoins futurs en espaces résidentiel, commercial, de service et industriel.

**Tableau 5. Périmètres urbains de 1987 : superficie totale, espaces vacants et besoins estimés pour les 20 prochaines années.**

<b>Périmètre urbain</b>	<b>Périmètre urbain (1987) (ha)</b>	<b>Espace vacant (ha)</b>	<b>Besoins estimés (ha)</b>
Arntfield	45,73	28,9	0,8
Beaudry	105,32	71,85	5,7
Bellecombe	252,33	216,9	3,8
Cadillac	87,68	39,2	8,85
Cléricy	155,86	132,2	2,2
Cloutier	38,93	24,4	3,2
D'Alembert	214,10	226,6	12,6
Destor	51,14	39,6	1,4
Montbeillard	51,04	31,2	0,8
Mont-Brun	55,44	32,2	3,2
Rollet	88,80	60,1	6,2
Rouyn-Noranda	7 394,23	2 504,4	328,15
Rouyn et Noranda	(5 818,61)	--	--
Évain	(452,53)	--	--
Granada	(492,74)	--	--
Lac-Dufault	(175,05)	--	--
McWatters	(455,30)	--	--
<b>Total</b>	<b>8 540,60</b>	<b>3 407,55</b>	<b>376,90</b>

Source : Compilation interne à partir du Rôle d'évaluation (2004) et des photographies aériennes (2001), Service de l'aménagement du territoire, Ville de Rouyn-Noranda.

**Tableau 6. Normes de lotissement utilisées pour calculer les besoins en espace urbain<sup>1</sup>.**

<b>Localisation</b>	<b>Résidences m<sup>2</sup></b>	<b>Commerces et services m<sup>2</sup></b>	<b>Industries<sup>2</sup> m<sup>2</sup></b>
Périmètres urbains			
Présence d'un réseau d'égout	500	10 000	65 000
Absence d'un réseau d'égout	4 000		

<sup>1</sup> Les normes de lotissement proviennent du Document complémentaire (voir Chapitre 4).

Dans son ensemble, la superficie des périmètres urbains délimités au premier schéma d'aménagement a été considérablement réduite, passant de 8540 ha à 6390 ha, soit une diminution d'environ 25 % (Tableau 7). Seul le périmètre urbain de Mont-Brun a été légèrement agrandi, mais ce dans une proportion négligeable (1,36 ha). La réduction a été réalisée en s'assurant de laisser suffisamment d'espaces vacants (ou aménageables dans le cas du pôle central) pour répondre aux besoins des 20 prochaines années (Tableau 8)

Le périmètre d'urbanisation de Rouyn-Noranda a été modifié afin d'intégrer les périmètres urbains des ex-municipalités d'Évain et Granada. Cette modification assure une continuité avec les périmètres d'Évain et Granada qui va permettre de rendre disponibles des espaces pour le développement de commerces (Évain) et d'industries (Granada) qui requièrent de grandes superficies qui sont peu disponibles dans l'actuel périmètre urbain. Ainsi, à

l'exception du périmètre urbain de McWatters, tous les périmètres urbains de la 2<sup>e</sup> couronne font maintenant partie du périmètre urbain de Rouyn-Noranda.

Le périmètre urbain de McWatters est donc un cas particulier. En principe, sa localisation dans la 2<sup>e</sup> couronne aurait pu amener son intégration en continu avec le pôle central. Cependant, la section de la route 117 qui relie ces deux périmètres urbains a un caractère nettement rural et offre peu de possibilités pour le développement de commerces ou d'industries, d'autant plus que – pour des raisons de sécurité – il convient de limiter les entrées charretières sur cette route nationale. Le périmètre urbain de McWatters est donc une entité spatialement distincte, mais reste conceptuellement intégrée dans le pôle central en raison de sa localisation dans la 2<sup>e</sup> couronne qui lie étroitement son développement à celui de l'ensemble du pôle central.

**Tableau 7.** Différence entre la superficie des anciens et des nouveaux périmètres urbains

<b>Périmètre urbain</b>	<b>Périmètre urbain (1987) (ha)</b>	<b>Périmètre urbain (2009) (ha)</b>	<b>Différence (ha)</b>
Arntfield	45,73	43,07	-2,66
Beaudry	105,32	78,11	-27,21
Bellecombe	252,33	111,04	-141,29
Cadillac	87,68	86,63	-1,05
Cloutier	38,93	35,15	-3,78
Cléricy	155,86	68,08	-87,78
D'Alembert	214,10	122,63	-91,47
Destor	51,14	50,82	-0,32
Mont-Brun	55,44	56,80	1,36
Montbeillard	51,04	50,74	-0,30
Rollet	88,80	67,07	-21,73
Rouyn-Noranda	6 938,93	5 269,06	- 1 669,87
Rouyn-Noranda	(5 818,61)	--	--
Évain	(452,53)	--	--
Granada	(492,74)	--	--
Lac-Dufault	(175,05)	--	--
Mc Watters	(455,30)	--	--
<b>Total</b>	<b>8 540,60</b>	<b>6 389,04</b>	<b>-2 151,56</b>

**Tableau 8.** Différence entre les besoins estimés pour les 20 prochaines années et les espaces disponibles (ou aménageables dans le cas du pôle central) des nouveaux périmètres urbains

Quartier	Besoins estimés (ha)	Espaces disponibles <sup>1</sup> (ha)	Différence (ha)
Arntfield	0,8	25,7	24,9
Beaudry	5,7	53,0	47,3
Bellecombe	3,8	83,9	80,1
Cadillac	8,85	36,5	27,7
Cléricy	2,2	46,4	44,2
Cloutier	3,2	10,5	7,3
D'Alembert	12,6	85,2	72,6
Destor	1,4	39,6	38,2
Montbeillard	0,8	30,8	30,0
Mont-Brun	3,2	34,1	30,9
Rollet	6,2	38,6	32,4
Pôle central	328,15	354,4	26,3
<b>Total</b>	<b>376,9</b>	<b>838,7</b>	<b>461,8</b>

<sup>1</sup> Les espaces disponibles correspondent aux espaces vacants dans les quartiers ruraux et aux superficies aménageables dans le pôle central.

Source : Rôle d'évaluation, 2006; Compilation du Service de l'aménagement de la Ville de Rouyn-Noranda.

## Problématique

C'est à l'intérieur du périmètre urbain des deux premières couronnes que s'est effectué et que va s'effectuer la majeure partie du développement urbain. Ce pôle urbain possède une offre en services qui rayonne régionalement et doit continuer de le faire. Il est d'ailleurs primordial que l'offre de service en santé et en éducation soit maintenue. Les activités industrielles et commerciales jouent aussi un rôle important à l'échelle du territoire. Dans une économie où la dépendance à l'exploitation des matières premières est importante, il convient de favoriser la consolidation d'un noyau urbain fort dont l'économie est diversifiée. La capacité d'accueil du pôle urbain vis-à-vis des activités commerciales, culturelles, institutionnelles et industrielles de même que la force d'attraction du centre-ville de Rouyn-Noranda sont des atouts majeurs à consolider et à développer. Le développement de ces activités pourra s'appuyer sur des secteurs structurants (Carte 20).

Les industries (légères et lourdes) se sont d'ailleurs concentrées dans les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> couronnes. Trois parcs industriels, soit les parcs industriels du secteur Granada, du secteur Noranda-Nord et celui situé sur le boulevard Témiscamingue, permettent d'accueillir ces industries (Carte 21). Le Parc aéroportuaire (privé) et six zones industrielles s'y ajoutent pour offrir de l'espace industriel, soit les zones Mantha nord et sud, boulevard Rideau, Évain, Lac-Dufault, Cadillac et une zone aéroportuaire. Vu le manque de terrains prêts à la construction dans ces sites, l'offre de terrains industriels est restreinte, ce qui limite les possibilités d'implantation ou d'agrandissement.

L'espace actuellement disponible pour implanter de nouvelles industries dans le pôle urbain est limité. Cette situation peut mettre en péril la réalisation de projets industriels majeurs : l'entrepreneur intéressé peut différer la réalisation de son projet ou même se localiser à l'extérieur du territoire de la ville de Rouyn-Noranda. Afin d'éviter ces situations, la Ville a

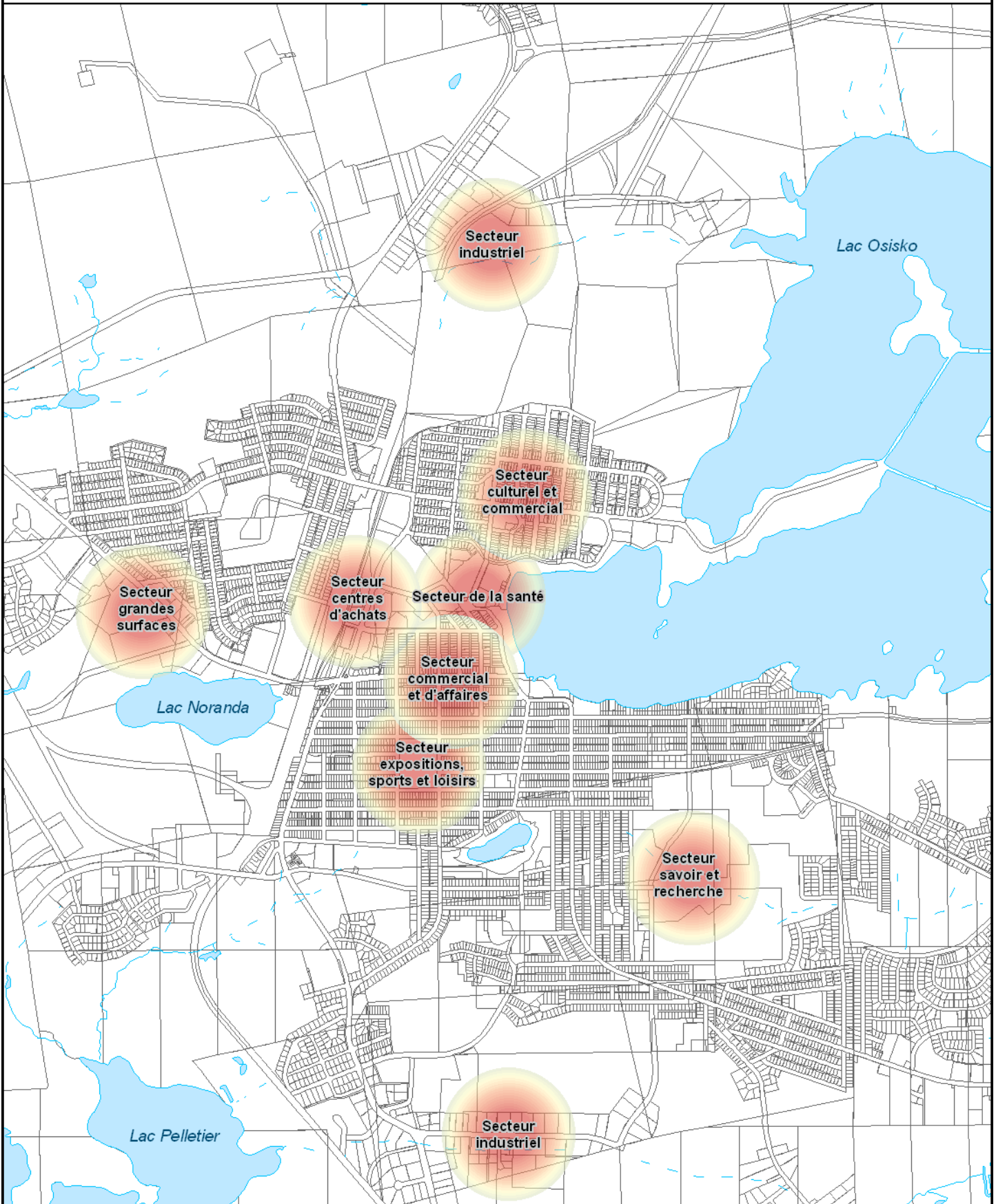
choisi de prioriser un site industriel. Vu la disponibilité d'espace, la présence de services à moindre coût, la facilité d'accès, la proximité de la main-d'œuvre et la présence d'autres industries, le site du parc industriel du secteur Granada fera l'objet d'aménagements importants. Il sera notamment agrandi afin de répondre aux besoins en espaces industriels pour les 20 prochaines années.

À l'extérieur du pôle central, l'importance du secteur industriel est faible et se limite principalement aux industries artisanales et aux industries du secteur primaire, c'est-à-dire liées à l'exploitation des ressources. Les moyennes et grandes industries du secteur secondaire et des services en sont pratiquement absentes. D'ailleurs, la première génération de plans d'urbanisme élaborés au début des années 1990 par les ex-municipalités rurales avait déjà identifié en partie cette situation : aucune zone industrielle n'avait été retenue par Arntfield, Bellecombe, Cléricky, Cloutier, Montbeillard et Mont-Brun. Les plans d'urbanisme de Beaudry, D'Alembert, Destor, Cadillac et Rollet, quant à eux, identifiaient une zone industrielle pour chacune des municipalités, mais seule la zone industrielle de Cadillac est effectivement utilisée. A Destor, la zone n'existe plus tandis qu'à D'Alembert, il ne reste qu'une zone qui a été réduite. La répartition actuelle des industries légères et lourdes ne permet pas d'envisager une diversification de l'économie des quartiers ruraux basée sur ce type d'activité – exception faite du quartier de Cadillac qui se voit conférer de bonnes perspectives de développement grâce à sa localisation à proximité du réseau ferroviaire, à son potentiel minier élevé et à sa situation au milieu des trois principaux centres urbains de l'Abitibi-Témiscamingue. Pour les industries légères et lourdes, il est donc plus judicieux de privilégier le parc industriel de Granada et la zone industrielle de Cadillac afin d'offrir des services de qualité et de rentabiliser les sommes investies dans l'implantation de ces services. Cette orientation d'aménagement n'est pas en contradiction avec le fait que les industries artisanales et les industries liées à l'exploitation des ressources peuvent s'avérer intéressantes pour dynamiser l'économie des quartiers ruraux. Bien qu'étant relativement éloigné d'un périmètre urbain, le secteur aéroportuaire qui comprend un parc aéroportuaire privé pourra éventuellement offrir aussi des espaces industriels selon les projets en lien avec les activités aéroportuaires.

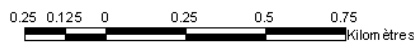
Du point de vue résidentiel, le nombre d'habitations qui se sont implantées sur les anciens chemins de colonisation des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> couronnes est souvent très faible. Le coût d'entretien des chemins est élevé par rapport aux revenus en taxes payées par les résidents des chemins en question. Avant le regroupement de 2002, les municipalités ont toujours maintenu une politique d'occupation du territoire et ont entretenu ces chemins. Le présent schéma d'aménagement et de développement reprend la vision des ex-municipalités en favorisant une occupation dynamique du territoire permettant la rétention de la population dans les quartiers ruraux. Cependant, l'ouverture d'anciens chemins déjà fermés ne devrait pas être autorisée et l'implantation de nouvelles résidences au-delà des dernières maisons déjà présentes sur le rang n'est pas souhaitable. Il faudrait même songer à fermer certains tronçons de routes non utilisés, à condition bien entendu de ne pas enclaver de résidences. La priorité va à la densification de l'occupation le long des chemins existants et non à leur extension ou encore à la création de nouveaux chemins.

Finalement, l'urbanisation diffuse qui s'est installée dans la 3<sup>e</sup> couronne a eu comme avantage de rentabiliser les chemins existants. Cependant, cette urbanisation diffuse a entraîné divers problèmes qui doivent être supportés par l'ensemble de la collectivité, notamment une diminution des superficies agricoles de bonne qualité à Granada (chemin Hull) et à Évain (rangs 5-6 et 8-9), la difficile cohabitation entre les activités agricoles et résidentielles et des problèmes de sécurité et de fluidité routière liés à l'augmentation des

accès privés le long des corridors routiers. De plus, la dispersion des fonctions commerciales et industrielles empêche de rentabiliser les équipements, services et infrastructures en place et minimise les efforts mis dans la revitalisation du centre-ville.



Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique  
de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

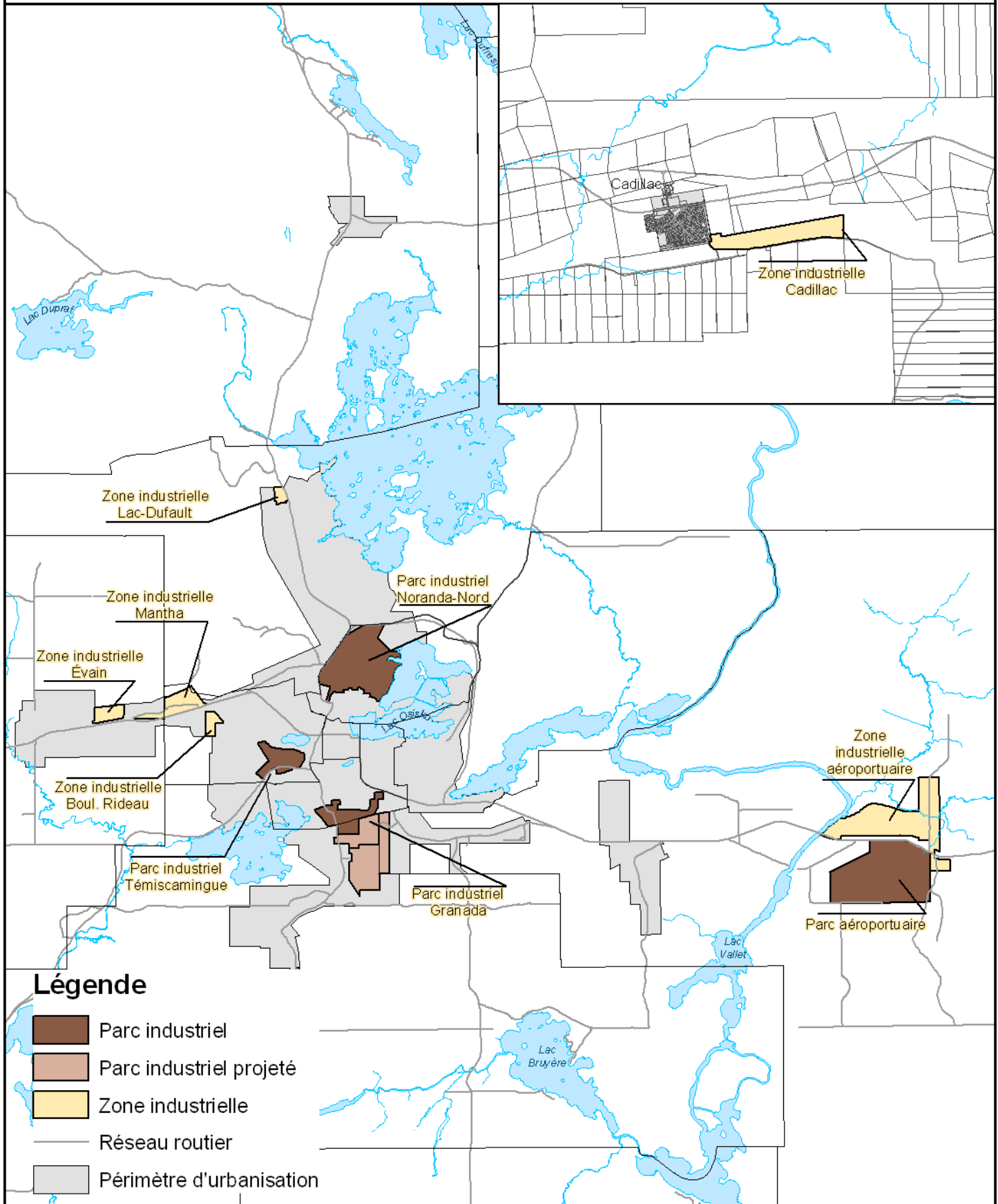


Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
22 juin 2009



# Carte 21 Ville de Rouyn-Noranda

# Zones et parcs industriels



Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique  
de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

1 0.5 0 1 2 3 4  
Kilomètres



Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
17 juin 2009

Toute reproduction pour vente est interdite

## Orientations et intentions d'aménagement

Afin de répondre à cette problématique, la Ville s'est dotée des orientations et des intentions d'aménagement suivantes :

Orientations	Intentions d'aménagement	Affectations visées
Favoriser le développement d'une offre complémentaire de résidences, de services, de commerces et d'industries entre l'espace urbain et l'espace rural	Concentrer les équipements et les infrastructures à caractère territorial et régional dans le pôle central et dans le pôle secondaire concernant les services, les commerces et les industries	Urbaine
	Soutenir le développement de l'offre en santé et en éducation dans le pôle central	Urbaine
	Stimuler l'économie des noyaux villageois par le soutien aux industries artisanales et à l'implantation d'industries liées à l'exploitation des ressources naturelles dans les quartiers ruraux	Urbaine Rurale
	Favoriser l'occupation rationnelle du territoire rural en augmentant le nombre de résidences le long des rangs tout en prenant en considération le coût d'entretien des chemins et le zonage agricole	Rurale Agricole
	Prioriser les développements résidentiels de très faible densité dans l'affectation rurale des 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> couronnes afin de maintenir leur aspect rural	Rurale
Favoriser le développement d'un pôle central dynamique qui rayonne sur l'ensemble de la région	Dans le pôle central (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> couronnes), prioriser l'implantation d'activités commerciales à l'intérieur des axes commerciaux, des centres commerciaux et du centre-ville	Urbaine
	Prioriser l'implantation des activités commerciales de grande surface dans des secteurs ciblés du pôle central	Urbaine

Orientations	Intentions d'aménagement	Affectations visées
	Augmenter la superficie des terrains et/ou la façade dans l'affectation rurale de la 3 <sup>e</sup> couronne afin de restreindre le nombre d'implantations et de limiter l'étalement urbain en périphérie du pôle central	Rurale
	Stimuler la force d'attraction du centre-ville en complément de l'offre des grandes surfaces et des centres commerciaux	Urbaine
	Analyser le potentiel d'espaces disponibles pour les usines de 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> transformation pour favoriser la diversification de l'économie	Urbaine

La première de ces deux orientations permettra aussi la mise en œuvre de l'élément de vision selon lequel « **la complémentarité entre le milieu urbain et rural est un atout pour la qualité de vie de la population qui atteint 60 000 habitants** ». La deuxième orientation, quant à elle, s'attache à l'élément de vision qui annonce que « **la Ville joue pleinement son rôle de capitale régionale dans les domaines des services, des commerces, de l'éducation, de la culture et de la santé** ».

## 2.2.2 ACTIVITÉS AGRICOLES ET RURALITÉ

### Contexte

L'agriculture joue un rôle dans le maintien du dynamisme de Rouyn-Noranda et de ses quartiers ruraux. L'agriculture est l'activité économique dominante des quartiers de Mont-Brun, Rollet, Beaudry, Cloutier et, dans une moindre mesure, de Montbeillard. Les activités agricoles sont un facteur de stabilisation des populations et occupent une place non négligeable dans le développement socioéconomique de Rouyn-Noranda. Elles jouent aussi un rôle important dans le maintien des paysages ruraux.

La zone agricole (communément appelée « zone verte »), telle que régie par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*, couvre 12 % (754 km<sup>2</sup>) du territoire de la ville et est occupée à 20 % (158 km<sup>2</sup>) par les entreprises agricoles<sup>22</sup>. Près de 40 % (57 km<sup>2</sup>) des terres agricoles sont en culture<sup>23</sup>. Une proportion importante se trouve sous couvert boisé (plantations ou forêts naturelles).

Le territoire agricole de Rouyn-Noranda possède un bon potentiel, notamment en raison de la présence de terres agricoles de qualité qui sont encore disponibles à faible coût, de conditions environnementales favorables et du succès de plusieurs entreprises sur le territoire. Le bœuf à l'herbe traditionnel – c'est-à-dire le bœuf « naturel » nourri de lait maternel et de fourrage de qualité, sans hormones ni antibiotiques – a d'ailleurs été identifié comme un créneau d'excellence en émergence pour l'Abitibi-Témiscamingue par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Provenant en grande partie des fermes bovines et laitières, les revenus ont connu une hausse de 13 % entre 1991 et 2001, passant de 3,5 millions \$ en 1991 à 3,9 millions \$ en 2001. Les revenus générés par les activités agricoles arrivent en troisième place derrière les mines et la forêt, mais les profits qui sont générés ont l'avantage de rester dans la région. L'augmentation des revenus a toutefois été associée à une diminution du nombre d'entreprises agricoles sur le territoire de Rouyn-Noranda. De 362 fermes en 1961, il n'en restait plus que 94 en 1991<sup>24</sup> et 59 en 2001<sup>25</sup>. Cette décroissance touche surtout la production laitière et le bovin de boucherie qui ont été particulièrement affectés par la crise de la vache folle. De plus, la relève se fait discrète : la moyenne d'âge des exploitants agricoles est de 47 ans et à peine un exploitant agricole sur huit a moins de 35 ans.

De nouvelles productions se développent et certaines sont en croissance, notamment l'agneau, le mouton et les chevaux. L'agriculture biologique et les produits du terroir sont aussi en émergence. Malgré un contexte économique difficile, la production porcine pourrait faire son apparition dans les prochaines années. La forêt privée du milieu rural offre également des possibilités de développement économique liées à son exploitation, à sa mise en valeur et à son utilisation à des fins récréatives. Le territoire agricole offre donc des

---

<sup>22</sup> Commission de protection du territoire agricole, 2004. Document complémentaire au rapport de gestion 2003-2004.

<sup>23</sup> Observatoire de l'Abitibi Témiscamingue, 2005. Portrait de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

<sup>24</sup> Observatoire de l'Abitibi Témiscamingue, 2005. Portrait des collectivités rurales.

<sup>25</sup> Statistique Canada, 2001. Recensement de l'agriculture [En ligne], [http://www.statcan.ca/francais/agcensus2001/index\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/agcensus2001/index_f.htm) (Page consultée le 10 octobre 2005).

possibilités de développement agricole, agroforestier et forestier qu'il faut soutenir et mettre en valeur.

C'est aussi un territoire en demande pour l'usage résidentiel. Entre 1988 et 2007, 514 nouvelles résidences se sont implantées en milieu rural, dont 32 % en zone agricole (Tableau 9). L'implantation d'une résidence en zone agricole nécessite l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Seules les demandes dont l'impact sur l'agriculture est négligeable sont acceptées afin de protéger le territoire et les activités agricoles. Depuis 2001, la CPTAQ a autorisé l'implantation de 19 nouvelles résidences, mais en a refusé 12 (Tableau 10).

**Tableau 9.** Implantation de nouvelles résidences en milieu rural 1988-2007

Couronnes	Milieu rural (excluant les milieux riverains)		Total
	En zone agricole	En zone blanche	
3 <sup>e</sup> couronne	93	180	273
4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> couronnes	72	169	241
<b>Total</b>	<b>165 (32 %)</b>	<b>349 (68 %)</b>	<b>514</b>

**Tableau 10.** Décisions de la CPTAQ concernant l'implantation de nouvelles résidences (2001-2007)

	Décision de la CPTAQ		Total
	Défavorable	Favorable	
Beaudry	3	1	4
Bellecombe	2	2	4
Cléricy	0	1	1
Évain	2	9	11
Granada	1	1	2
Montbeillard	1	1	2
Mont-Brun	1	3	4
Rollet	2	1	3
<b>Total</b>	<b>12 (39 %)</b>	<b>19 (61 %)</b>	<b>31</b>

## Problématique

Intensément vécue dans le reste du Québec, la problématique de la cohabitation en milieu agricole n'avait pas été un enjeu majeur jusqu'à maintenant sur le territoire de Rouyn-Noranda. Cependant, une résistance populaire s'organise face à l'établissement d'entreprises de production porcine, notamment à Mont-Brun, et constitue un exemple des problèmes associés à la cohabitation entre les usages non agricoles et agricoles. Bien que la Ville ait la responsabilité de favoriser la cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles, les lois et orientations gouvernementales en vigueur ne lui laissent que peu de marge de manœuvre concernant les usages permis, qu'ils soient agricoles ou non.

Du côté des usages agricoles, la Ville ne peut exclure aucun type de production alors que plusieurs groupes de citoyens font pression en ce sens au sujet de l'industrie porcine. Plusieurs s'interrogent sur les impacts de cette industrie sur l'environnement et la santé publique. Ce n'est plus une préoccupation exclusive des groupes environnementaux mais une préoccupation citoyenne. De son côté, la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue soutient le développement de l'industrie porcine qui pourrait amener plusieurs avantages pour les agriculteurs : fertilisation naturelle des terres en déficit de phosphore, occupation du milieu rural, diversification des activités agricoles et développement économique. Pour plusieurs agriculteurs, toute limitation au développement de l'industrie porcine semble représenter un désaveu du monde agricole. La Ville souhaite s'assurer du succès des entreprises agricoles et l'exclusion de certains types d'activités agricoles n'est pas souhaitée. Cependant, la Ville entend privilégier une approche de gestion intégrée par bassins versants (dont il sera question plus loin) afin de protéger la qualité de vie, l'environnement et, de manière complémentaire, la santé publique dans les milieux ruraux et demande au gouvernement de lui donner tout le support nécessaire pour établir, en concertation, des priorités de développement durable pour le milieu agricole. Du côté des usages non agricoles, l'implantation de ces derniers en zone verte a déjà été perçue comme un élément positif parce qu'elle soutenait l'occupation du territoire rural. Cependant, la prolifération d'usages non agricoles morcelle la zone verte et constitue ainsi un obstacle au développement de l'agriculture. Depuis 2001, la LPTAA a d'ailleurs resserré ses critères et l'implantation d'usages non agricoles en zone verte est restreinte. La prolifération des usages non agricoles – et particulièrement de résidences qui ne sont pas liées à la ferme – est aussi source de conflits entre les producteurs agricoles et les résidents ruraux. Cependant, l'exclusion complète d'usages non agricoles de la zone verte peut précariser le milieu rural. L'implantation de nouvelles résidences pourrait permettre de freiner l'exode rural, de rentabiliser les infrastructures et d'éviter que l'agriculteur et sa famille ne soient appelés à vivre de plus en plus l'isolement de par la diminution du nombre de résidences dans les rangs. Dans cette optique, la Ville souhaite assurer un meilleur contrôle des usages en zone verte afin de protéger le territoire et les activités agricoles tout en déterminant, à l'intérieur de la zone verte, des secteurs qui pourraient accueillir de nouvelles résidences en limitant les impacts négatifs pour l'agriculture.

Finalement, une autre problématique importante touche le territoire agricole de Rouyn-Noranda : les forêts privées occupent plus de 75 % de la zone agricole. Ces forêts bénéficient d'un plan de protection et de mise en valeur mais aucun instrument légal ne permet de les protéger. Certains lots font d'ailleurs l'objet de pilleurs de lots, c'est-à-dire que les terres sont vendues uniquement pour le bois et sont ensuite laissées à l'abandon. Un contrôle plus serré de la foresterie sur terre privée doit être exercé pour éviter le déboisement sauvage du territoire rural.

## Orientations et intentions d'aménagement

Afin de répondre à cette problématique, la Ville s'est dotée des orientations et des intentions d'aménagement suivantes :

Orientations	Intentions d'aménagement	Affectations visées
Prioriser le développement des activités et des exploitations agricoles et forestières dans la zone verte	Protéger les meilleurs espaces agricoles du territoire en vue de leur utilisation à des fins agricoles	Agricole
	Éviter l'implantation des usages non agricoles à l'intérieur de l'affectation agricole dynamique	Agricole
Protéger et développer le territoire et les activités agricoles et forestières d'une façon respectueuse de l'environnement	Réaliser un plan de développement de la zone agricole	Agricole
	Conserver le potentiel d'activité économique de la forêt privée du territoire.	Agricole Rurale
	Maintenir le capital environnemental, faunique et forestier des forêts privées sur le territoire	Agricole Rurale
	Établir une réglementation sur l'abattage d'arbres en forêt privée	Agricole Rurale
Favoriser l'occupation du territoire rural dans un souci de cohabitation harmonieuse entre les activités agricoles et la population	Limiter l'implantation d'usages non agricoles dans les secteurs agricoles dynamiques	Agricole
	Encadrer l'implantation d'usages non agricoles dans les secteurs agroforestiers	Agricole
	Instaurer des distances séparatrices pour limiter les désagréments liés aux productions à forte charge d'odeur	Agricole

Ces orientations – et les intentions d'aménagement qui en découlent – permettront aussi la mise en œuvre de l'élément de vision selon lequel « **l'agriculture est devenue un modèle de réussite économique, sociale et environnementale** ».

## 2.2.3 MILIEUX RIVERAINS

### Contexte

L'importance de la population urbaine, l'ouverture du territoire public par les chemins forestiers et le nombre élevé de plans d'eau facilement accessibles ont favorisé l'implantation d'habitations en bordure des rives et des plans d'eau :

- Des camps de chasse, des chalets ou des résidences permanentes sont présents aux abords de 150 des 656 lacs de plus de 20 ha présents sur le territoire, soit **près de 1 lac sur 4**.
- Plus de **2 000 chalets et résidences** sont situés en bordure de 48 lacs, soit environ 11 % de l'ensemble des habitations<sup>26</sup>.
- Les résidences permanentes et les chalets situés en bordure des plans d'eau ont une **valeur foncière de près de 136 millions \$**, soit environ 6 % de l'ensemble des biens fonciers<sup>27</sup>.
- Entre 1988 et 2007, près de **1 nouvelle habitation sur 5** (519 résidences et chalets, excluant les abris sommaires) a été construite en bordure de plans d'eau<sup>28</sup>. Le plus grand nombre d'habitations se trouve le long des rives des lacs Dufault (secteur desservi par les réseaux) et Opasatica (Carte 22).

Traditionnellement, les habitations construites en bordure des plans d'eau visaient des séjours temporaires en nature pour la détente et le loisir. Cependant, un changement de tendance s'est produit au début des années 1980 : les résidences permanentes ont supplanté les chalets pour ce qui est des nouvelles implantations en bordure des plans d'eau (Figure 13). De plus, ce type d'occupation du territoire s'est considérablement transformé depuis la dernière décennie avec une tendance importante à la transformation de chalets en résidences permanentes. Cette tendance change le mode d'occupation du territoire plus traditionnel, modifie les paysages et présente des répercussions sur le plan environnemental.

De façon générale, le phénomène de changement de vocation est plus fort à proximité du pôle central et diminue en s'éloignant vers les limites du territoire. En plus du lac Osisko, qui est un lac urbain, 8 lacs comptent 60 % et plus de résidences permanentes sur leur rive (Tableau 11).

---

<sup>26</sup> Inventaire terrain 2008 du Service de l'aménagement de la Ville de Rouyn-Noranda.

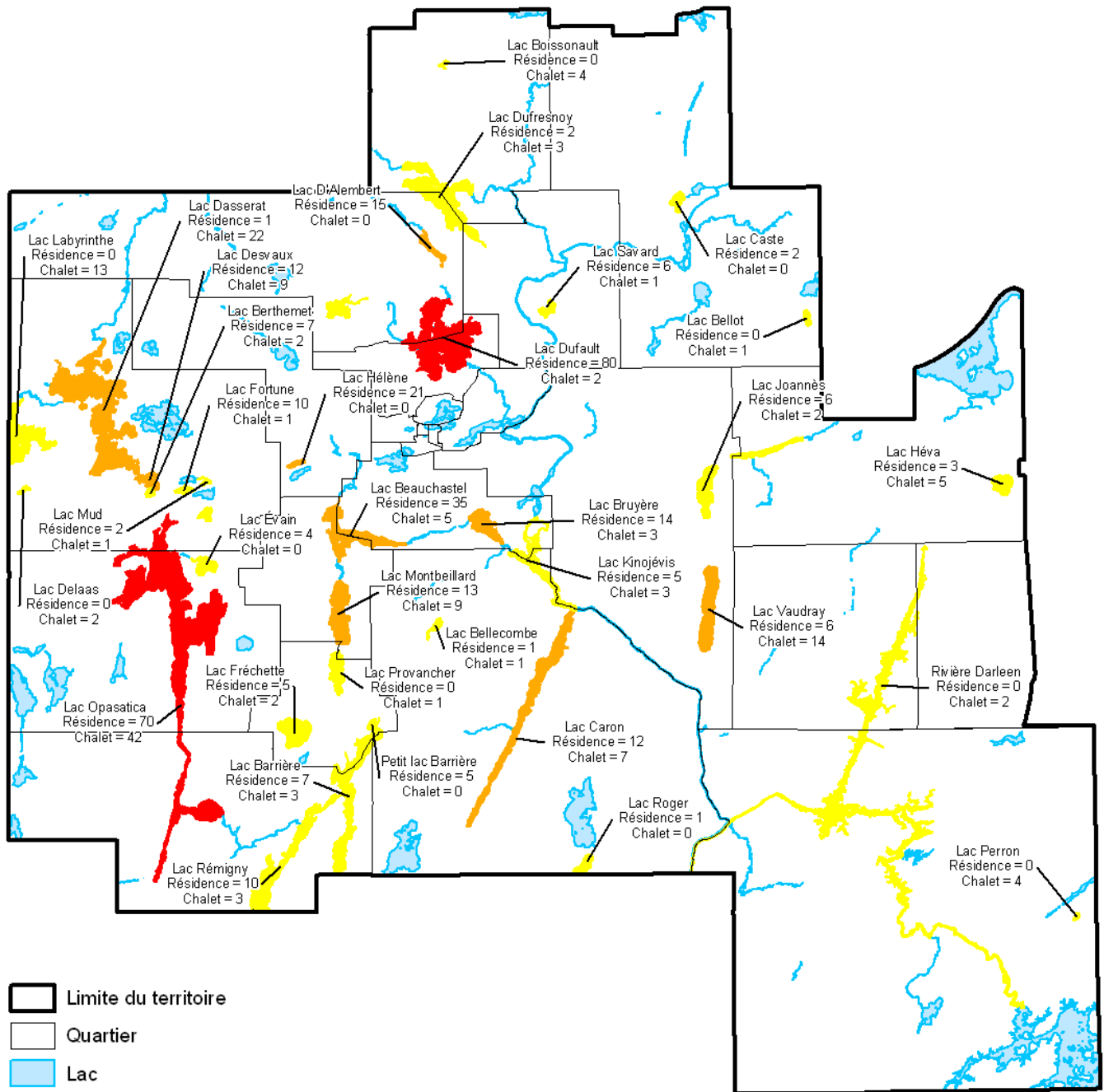
<sup>27</sup> Compilation à partir du Rôle d'évaluation foncière, 2006, et des Permis et certificats, 2007.

<sup>28</sup> Ibid.



# Carte 22 Ville de Rouyn-Noranda

# Nouvelles habitations en bordure des plans d'eau (1988-2007)



▭ Limite du territoire

▭ Quartier

▭ Lac

### Nouvelles habitations (1988-2007)

▭ 1 - 12

▭ 14 - 39

▭ 40 - 112

Sources : Ville de Rouyn-Noranda

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
17 juin 2009

Toute reproduction pour vente est interdite

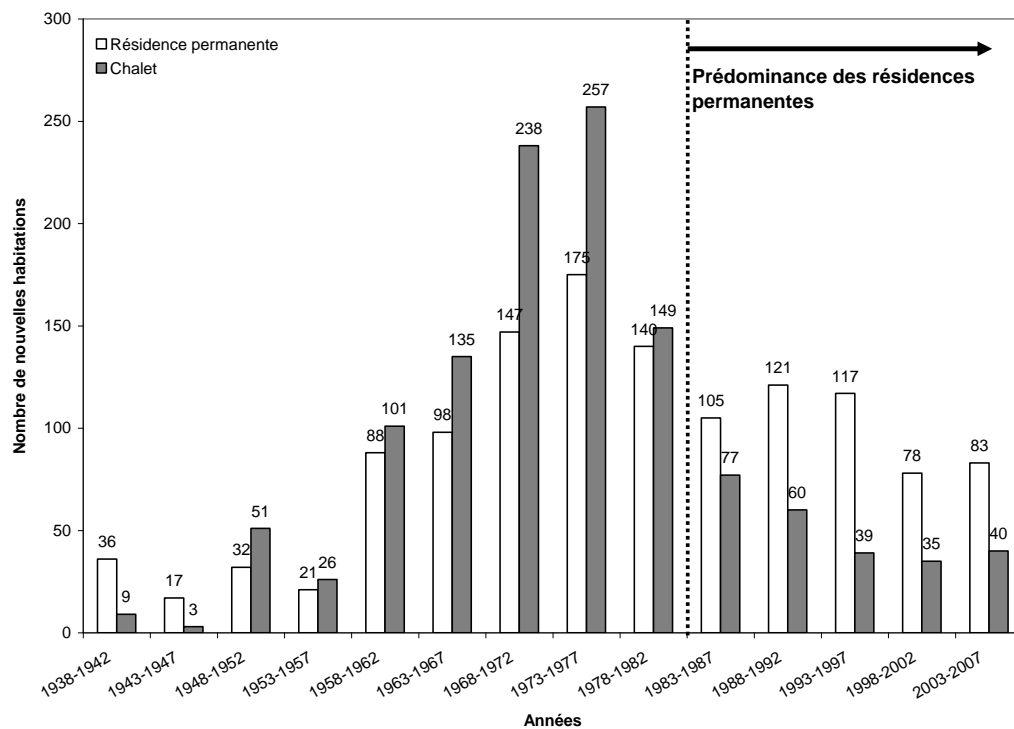


Figure 13. Nombre de nouvelles constructions en bordure des plans d'eau (chalets ou résidences permanentes)<sup>29</sup>.

Tableau 11. Lacs dont 60 % et plus des habitations sont des résidences permanentes (excluant les camps de chasse)

Lac	Quartier	Nombre d'habitations (chalets et résidences permanentes)	Pourcentage de résidences permanentes
Lac Osisko	Rouyn-Noranda	112	100 %
Lac Adeline	Évain	2	100 %
Lac Dufault	Lac-Dufault	144	90 %
Lac Hélène	Évain	38	87 %
Petit lac Barrière	Cloutier	11	82 %
Lac Ollier	Arntfield	15	73 %
Lac D'Alembert	D'Alembert	43	72 %
Lac Beauchastel	Granada	144	67 %
Lac Savard	Cléricy	10	60 %

Rôle d'évaluation 2006; Compilation des permis et certificat (2003-2007) du Service de l'aménagement de la Ville de Rouyn-Noranda.

<sup>29</sup> Rôle d'évaluation 2006; Compilation des permis et certificat (2003-2007) du Service de l'aménagement de la Ville de Rouyn-Noranda.

## Problématique

L'appropriation des rives pour les résidences ou les chalets constitue une occupation dynamique du territoire qui peut être perçue comme une activité revitalisante pour le milieu rural. Elles peuvent d'ailleurs présenter des impacts positifs sur la société et l'économie (Tableau 12). Bien que l'occupation des milieux riverains puisse s'apparenter à de l'étalement urbain, l'intérêt des citoyens pour les sites riverains des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> couronnes pourrait être bien davantage le second souffle dont les milieux ruraux ont besoin pour compenser les pertes démographiques et économiques entraînées par la régression ou la transformation de l'activité agricole, minière ou forestière, moteurs centraux de l'économie locale. La Ville reconnaît d'ailleurs que la transformation des chalets en résidences permanentes est une tendance inévitable qui répond à un besoin de la population. Cependant, ce changement de vocation des résidences amène une pression accrue sur la qualité des plans d'eau et n'est donc pas sans impacts négatifs, notamment sur l'environnement (Tableau 12). Toute la problématique du développement résidentiel des rives repose donc sur l'équilibre entre la mise en valeur du territoire par le développement des plans d'eau souhaité par la Ville et le respect de l'environnement.

## Orientations et intentions d'aménagement

Afin de répondre à cette problématique, la Ville s'est dotée de l'orientation et des intentions d'aménagement suivantes :

Orientation	Intentions d'aménagement	Affectations visées
Mettre en valeur le territoire par le développement résidentiel riverain des quartiers ruraux dans une recherche et un souci de protection de l'environnement	Développer un programme de surveillance des lacs en suivant l'approche de gestion intégrée par bassin versant	Toutes
	Préserver le caractère naturel et rural des rives habitées des plans d'eau	Riveraine
	Participer à des études visant l'augmentation des connaissances sur nos écosystèmes aquatiques	Riveraine
	Conserver des terrains en bordure des plans d'eau afin de favoriser l'accès public	Riveraine

Cette orientation – et les intentions d'aménagement qui en découlent – permettront aussi la mise en œuvre de l'élément de vision selon lequel « **la complémentarité entre le milieu urbain et rural est un atout pour la qualité de vie de la population qui atteint 60 000 habitants** ».

Tableau 12. Impacts du développement résidentiel des rives

	<b>Environnement</b>	<b>Société</b>	<b>Économie</b>
<b>Impacts positifs</b>	Responsabilisation des riverains face aux enjeux environnementaux	<p>Qualité de vie liée à la proximité de sites naturels</p> <p>Potentiel de rétention de la population pour contrer le déclin démographique (popularité des sites riverains pour les <i>baby boomers</i> nouvellement retraités)</p> <p>Consolidation de la dynamique communautaire par l'entremise des associations de riverains</p>	<p>Développement de nouvelles économies basées sur les services et sur le récréotourisme</p> <p>Consolidation des activités commerciales</p> <p>Consolidation des services et infrastructures municipales existantes</p> <p>Augmentation de la valeur foncière dans les quartiers</p>
<b>Impacts négatifs</b>	<p>Dégradation de la qualité de l'eau</p> <p>Vieillesse prématuré des plans d'eau (eutrophisation)</p> <p>Problématique des cyanobactéries (algues bleu-vert)</p> <p>Impacts néfastes sur la faune et la flore (déboisement des rives, remblais dans le littoral, etc.)</p> <p>Problème d'assainissement des eaux usées (nature argileuse des sols et petite superficie de plusieurs terrains non conformes ne permettent pas de filtrer adéquatement les effluents résidentiels)</p> <p>Dégradation des paysages</p>	<p>Privatisation des accès aux plans d'eau</p> <p>« Remous culturels » entre la population locale et les nouveaux arrivants</p> <p>Disparition du chalet et des activités récréatives légères</p> <p>Problèmes de cohabitation avec l'exploitation forestière</p> <p>Étalement urbain et affaiblissement du pôle urbain</p>	<p>Coûts associés à la desserte en services publics (entretien des chemins liés à l'augmentation du flux de circulation, protection contre les incendies, collecte des matières résiduelles, transport scolaire, etc.)</p>

## 2.2.4 RÉCRÉATION ET TOURISME

### Contexte

À Rouyn-Noranda, la proximité des grands espaces, la vitalité culturelle du pôle urbain et les événements organisés dans les noyaux villageois offrent une belle diversité d'activités de loisir et de tourisme. Tourisme Abitibi-Témiscamingue a d'ailleurs identifié cinq produits d'appel<sup>30</sup> qui cadrent tout à fait avec les forces de Rouyn-Noranda : 1) l'aventure et le plein air, 2) la motoneige et le quad, 3) les séjours estivaux, 4) les événements et les festivals, 5) les réunions et les congrès.

Le Parc national d'Aiguebelle et le secteur Chaudron-Kanasuta-Kékéko forment deux pôles récréotouristiques structurants (Carte 23) où l'utilisation à des fins récréatives (formelles ou informelles) est déjà forte et le potentiel récréotouristique élevé<sup>31</sup>. Le Parc national d'Aiguebelle constitue un joyau pour la région et est reconnu pour ses activités de plein air (canot-camping, vélo, observation de la faune, randonnée pédestre, raquette, ski de fond et sports nautiques) de même que pour la pêche. Le ski alpin, la chasse et la motoneige s'ajoutent – entre autres – dans le pôle Chaudron-Kanasuta-Kékéko.

Les pôles récréotouristiques secondaires du lac Dufay et le territoire à caractère faunique du lac Dasserat (Carte 23) viennent renforcer le pôle Chaudron-Kanasuta-Kékéko<sup>32</sup>. Le pôle du lac Dufay n'est pas encore développé mais présente de beaux potentiels pour le plein air, la chasse et la pêche. Le secteur du lac Dasserat, quant à lui, est déjà reconnu pour la qualité de pêche et pour les activités nautiques. Le secteur du lac Flavrian est aussi un pôle secondaire dont les activités s'articulent autour du Centre de plein air du lac Flavrian. La réserve de biodiversité des lacs-Vaudray-et-Joannès et les projets de réserve de biodiversité du réservoir Decelles et du lac Opasatica (Carte 23) pourraient éventuellement devenir des pôles importants bien que leur apport pour les activités récréatives reste encore à démontrer.

La chasse et la pêche faisant partie intégrante des activités récréatives de Rouyn-Noranda, le territoire public est parsemé d'abris sommaires (camps de chasse) qui permettent aux chasseurs de séjourner en forêt, principalement pendant la période de la chasse à l'original. Il y a 1 568 abris sommaires enregistrés sur le territoire de la ville<sup>33</sup>. C'est au nord du lac Dasserat qu'il y en a le plus, avec une densité de plus de cinq abris sommaires par kilomètre carré<sup>34</sup>. C'est la densité la plus élevée de tout l'Abitibi-Témiscamingue<sup>35</sup>.

Rouyn-Noranda est aussi traversée par plusieurs axes récréotouristiques, notamment les pistes de motoneige Trans-Québec et la Route verte. Ces réseaux relient le territoire aux autres MRC et à l'Ontario ce qui permet de visiter une variété de sites de la région. La route des fourrures et le parcours du Chevalier de Troyes sont aussi des axes à fort potentiel

<sup>30</sup> Tourisme Abitibi-Témiscamingue, 2007. Plan stratégique de développement et de marketing 2007-2012, 83 p.

<sup>31</sup> Direction régionale de la gestion du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue, En préparation. Plan régional de développement du territoire public: section récréotourisme.

<sup>32</sup> Ibid.

<sup>33</sup> Ministère des Ressources naturelles et de la Faune : Direction générale de la gestion du territoire public, compilation interne, mars 2008.

<sup>34</sup> Ministère des Ressources naturelles et de la Faune: Direction régionale de la gestion du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue, En préparation. Plan régional de développement des terres publiques: Abitibi-Témiscamingue, Gouvernement du Québec, 25 p.

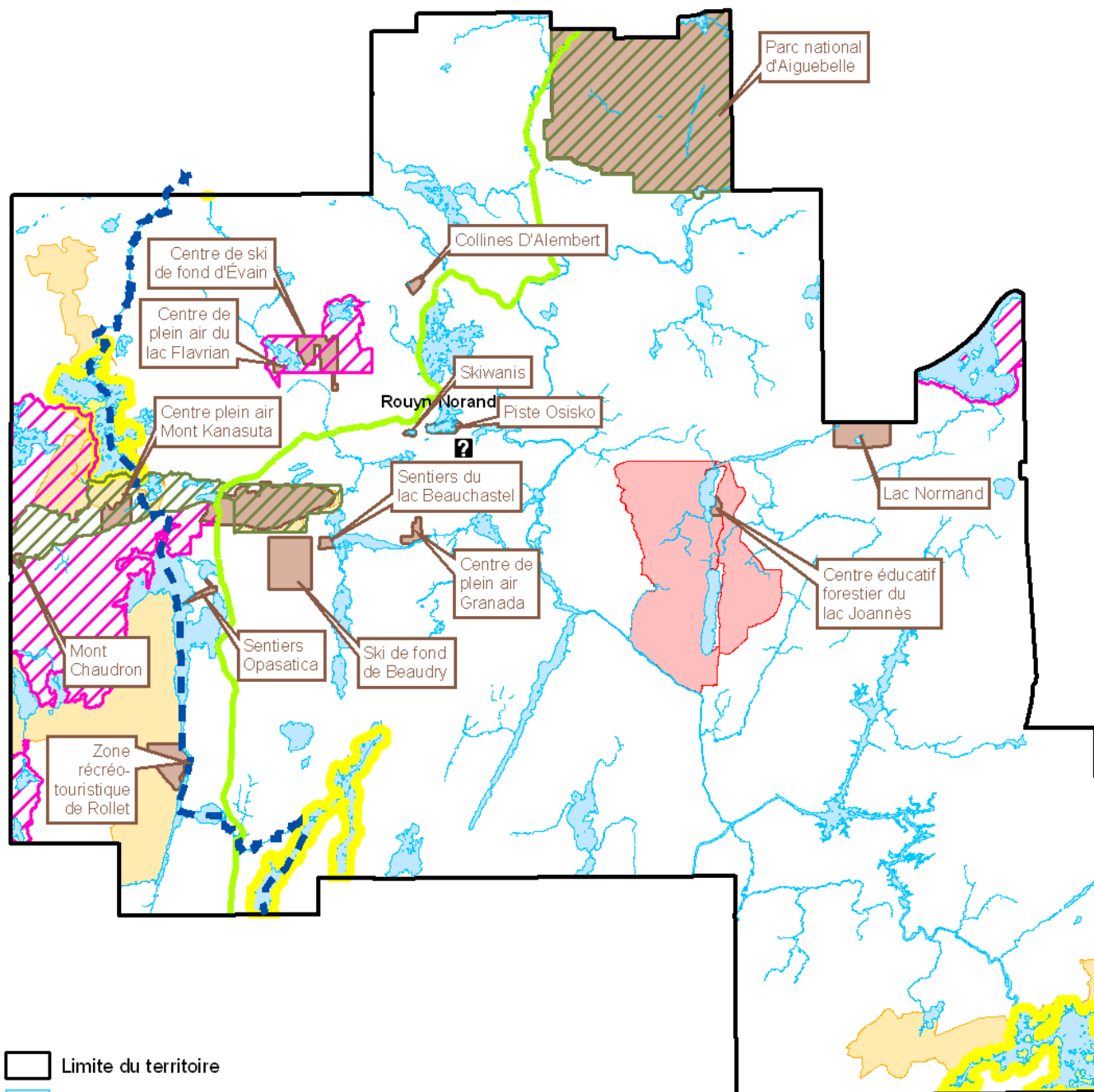
<sup>35</sup> Ibid.

récréotouristique, notamment pour le canot-kayak, mais ne sont pas encore mis en valeur. La mise en place de sentiers de quad Trans-Québec est également fort prometteur au plan du développement récréotouristique de la Ville. Des réseaux locaux de sentiers pédestres, de raquette, de ski de fond et de quad viennent s'ajouter à ces grands réseaux afin d'offrir à la population locale et régionale une grande diversité d'activités en milieu naturel (Tableau 13).

Plusieurs sites d'intérêt récréotouristique – notamment la zone récréotouristique de Rollet, le mont Chaudron, le Centre de ski de fond d'Évain, le lac Normand, le Centre éducatif forestier du lac Joannès et les centres de plein air du mont Kanasuta, du lac Flavrian et de Granada — diversifient encore davantage les activités qu'il est possible de pratiquer (Carte 23).

Tableau 13. Sentiers récréatifs

Activité	Réseau	Nombre de kilomètres	Rayonnement	État
<b>Sentiers de véhicules hors route</b>				
Motoneige	Trans-Québec	259,0 km	Provincial	Réalisé
	Local et régional	74,0 km	Local et régional	Réalisé
Quad	Trans-Québec	250,0 km	Provincial	Projeté
	Local et régional	45,0 km	Local et régional	Réalisé
<b>Sentiers de plein air non motorisés</b>				
Vélo	Route verte (parc linéaire)	7,0 km	Provincial	En cours de réalisation
	Piste Rouyn-Sud	1,3 km	Local	Réalisé
	Piste Saguenay	4,8 km	Local	Réalisé
	Lien Osisko-Moreau	3,0 km	Local	Réalisé
	Avenue Lafontaine	2,8 km	Local	Réalisé
	Évain	3,0 km	Local	Réalisé
	Piste Noranda	2,1 km	Local	Réalisé
	Piste Osisko	8,4 km	Local	Réalisé
	Vélo de montagne	23,0 km	Local	En partie réalisé
Ski de fond et ski nordique	Club de ski de fond d'Évain	33,7 km	Local	Réalisé
	Centre de plein air Granada	14,0 km	Local	Réalisé
	Club Skiwanis	9,6 km	Local	Réalisé
	Parc national d'Aiguebelle	N/D	Provincial	Réalisé
Randonnée pédestre	Centre de plein air du lac Flavrian	1,0 km	Local	Réalisé
	Parc national d'Aiguebelle	60,0 km	Provincial	Réalisé
	Sentiers des collines Kékéko	46,0 km	Provincial	Réalisé
	Sentiers Kanasuta	16,5 km	Local	Réalisé
	Les sentiers des Collines D'Alembert	7,7 km	Local	Réalisé
	Lac Joannès	12,0 km	Régional	Réalisé
	Beaudry	5,4 km	Local	Réalisé
	Opasatica	12,0 km	Local	Réalisé



- Limite du territoire
- Lac
- Cours d'eau
- Pôle récréotouristique structurant
- Pôle récréotouristique secondaire
- Territoire à caractère faunique
- Site récréatif
- Réserve de biodiversité
- Aire protégée projetée
- Route verte (vélo)
- Route des fourrures et section du parcours du Chevalier de Troyes
- Bureau d'information touristique

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
17 juin 2009



Tout un réseau d'infrastructures vient supporter l'offre touristique. Le Bureau d'information touristique, maintenant situé à l'entrée est du pôle urbain, accueille les touristes et les oriente vers les activités disponibles. Des quais et des rampes de mise à l'eau facilitent l'accès à plusieurs plans d'eau. De plus, trois hôtels, cinq motels, deux gîtes touristiques, une résidence de tourisme, huit pourvoiries, trois bases de plein air, trois sites de location de chalets et près de 600 emplacements de camping – répartis dans neuf campings – permettent actuellement de séjourner sur le territoire (Tableau 14 et Tableau 15).

**Tableau 14.** Lieux d'hébergement : hôtels, motels, gîtes touristiques, résidences de tourisme

	<b>Quartier</b>	<b>Nombre de chambres</b>	<b>Catégorie (étoiles)</b>	<b>État (réalisé ou projeté)</b>
<b>Hôtels</b>				
Hôtel Gouverneur le Noranda	Vieux-Noranda	72	4	Réalisé
Best Western Albert Centre-ville	Centre-ville	51	3	Réalisé
Comfort Inn	Des Pionniers	79	3	Réalisé
<b>Motels</b>				
Motel Alpin	Rouyn-Noranda ouest	76	3	Réalisé
Motel de Ville	Centre-ville	62	3	Réalisé
Motel Mistral	De l'Université	42	3	Réalisé
Motel Rouyn	Des Pionniers	16	--	Réalisé
Motel Le Colonial	Rollet	6	--	Réalisé
<b>Gîtes touristiques</b>				
Le Passant	De l'Université	5	3	Réalisé
Sous la Voie lactée	Montbeillard	2	3	Réalisé
<b>Résidence de tourisme</b>				
Les Matins tranquilles	De l'Université	4	2	Réalisé

Source : Bureau d'information touristique de Rouyn-Noranda, 2007

Tableau 15. Lieux d'hébergement : campings, pourvoires, chalets et bases de plein air

	Quartier	Nombre d'emplacements	Rayonnement	État (réalisé ou projeté)
<b>Campings</b>				
Camping du Lac Normand	Cadillac	143	Régional	Réalisé
Camping Plage Mercier	Mont-Brun	86	Régional	Réalisé
Camping Abijévis et Ojibway	Mont-Brun (Parc national d'Aiguebelle)	67	Provincial	Réalisé
Camping Kino-Jévis	Bellecombe	100	Régional	Réalisé
Camping Aux Petits Trembles	Évain	40	Régional	Réalisé
Camping Clin d'œil	Montbeillard	78	Régional	Réalisé
Camping Plage du Lac Marlon	Rouyn-Noranda	39	Régional	Réalisé
Camping Les Amis de la nature	McWatters	35	Régional	Réalisé
Camping Kanasuta	Arntfield	± 200	Régional	Projeté
<b>Pourvoires</b>				
Aventure Opasatica	Arntfield	--	Régional	Réalisé
Pourvoire Baie des pins	Rollet	--	Régional	Réalisé
Pourvoire Denis camp	Cadillac	--	Régional	Réalisé
Pourvoire et marina des trois lacs	Arntfield	--	Provincial	Réalisé
Pourvoire Jacqueline	Cadillac	--	Régional	Réalisé
Pourvoire J.S. Lac Kanasuta	Arntfield	--	Provincial	Réalisé
Pourvoire Linus Langevin	Cadillac	--	Régional	Réalisé
Pourvoire Mike's Outfitter	Arntfield	--	Provincial	Réalisé
<b>Bases de plein air</b>				
Camp Joli-B	Rollet	--	Régional	Réalisé
Centre de plein air du lac Flavrian	Évain	--	Régional	Réalisé
Domaine Fatima	Montbeillard	--	Régional	Réalisé
<b>Location de chalets</b>				
Parc national d'Aiguebelle	Mont-Brun	--	Régional	Réalisé
Camping Clin d'oeil	Montbeillard	--	Régional	Réalisé
Camping Aux petits Trembles	Évain	--	Régional	Réalisé

Rouyn-Noranda offre aussi de nombreux événements culturels et sociaux sur son territoire, comme par exemple le Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue, la Fête d'Hiver, Osisko en lumière, le Festival de musique émergente, le Festival des guitares du monde, le Norand'blues, le Folie-Ô-Skop, le Festival du documenteur et la Foire d'antiquités de Cadillac. Les pistes d'accélération de Destor et de *stockcar* de Beaudry génèrent aussi

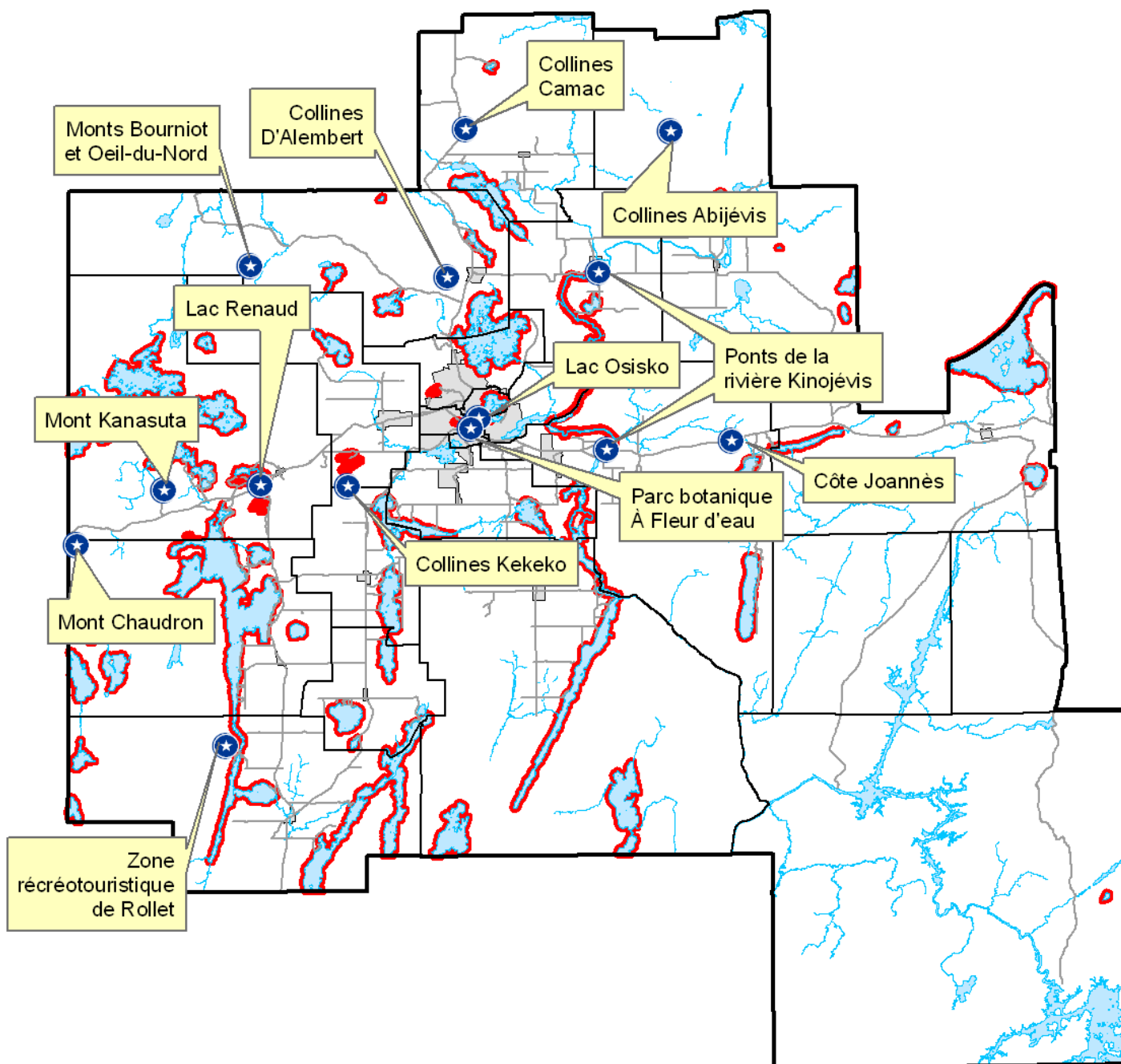
des activités pour la population locale et les touristes. Des sites historiques et culturels comme la Maison Dumoulin, l'Église orthodoxe russe, le centre d'exposition, L'Écart et la Fonderie Horne enrichissent encore davantage l'expérience rouynnorandienne qui renforce la position de pôle culturel régional qu'occupe Rouyn-Noranda.

Les lacs Osisko et Noranda, situés dans le pôle urbain, offrent également un potentiel pour des activités de plein air. Le lac Osisko compte déjà plusieurs équipements, dont un parc urbain, une piste cyclable et un sentier d'hiver partagé de motoneige et de quad, un amphithéâtre extérieur, des jeux d'eau (incluant un bloc sanitaire), un espace pour les spectacles à grand déploiement (Place Edmund-Horne) ainsi qu'un club de tennis. Le lac Noranda, de son côté, possède des sentiers de ski de randonnée, des sentiers de raquette, un réseau cyclable et une plage municipale (incluant un bloc sanitaire). Avec son parc de stationnement, le nouveau Bureau d'information touristique est le seul endroit public dans le pôle urbain qui offre un stationnement d'une ou deux nuitées pour les motorisés.

Le territoire de Rouyn-Noranda comprend aussi de nombreux sites et territoires d'intérêt esthétique qui présentent des caractéristiques visuelles remarquables. Les membres de la Table de concertation en gestion intégrée des ressources ont identifié douze sites terrestres et soixante lacs (Tableau 16 et Carte 24) présentant une qualité esthétique méritant d'être protégée selon des critères subjectifs (beauté, caractère naturel, importance pour l'identité territoriale, fréquentation selon le type d'activité, etc.). Pour en assurer la préservation, la Ville a développé un outil géomatique d'analyse des paysages visibles pour minimiser l'impact des coupes forestières sur les paysages ciblés.

Tableau 16. Sites et territoires d'intérêt esthétique

Sites d'intérêt esthétique terrestres	Lacs d'intérêt esthétique			
Monts Bourniol et Œil-du-Nord	Baie Caron	Dasserat	Imau	Ollier
Collines de D'Alembert	Barrière	Decelles	Joannès	Opasatica
Mont Kanasuta	Basserode	Déry	King of the	Pelletier
Mont Chaudron	Beauchastel	Desvaux	North	Perron
Collines Kekeko	Bellecombe	Dufault	Kinojevis	Petit Barrière
Collines Abijévis	Bellot	Dufay	La Garde	Petit-Lac-
Halte routière du lac Renaud	Berthemet	Dufresnoy	La Pause	Dufresnoy
Collines Waite et Amulet	Boclair	Duprat	Laberge	Pontleroy
Collines Camac	Boissonneault	Évain	Labyrinthe	Preissac
Rivière Kinojévis (ponts de Cléricy et de la route 117)	Bousquet	Flavrian	Monbeillard	Provancher
Côte Joannès	Bruyère	Fortune	Montbray	Remigny
Parc Trémoy et lac Osisko	Buis	Frechette	Mud	Roger
Parc botanique à fleur d'eau	Caire	Hébert	Nora	Savard
	Caste	Hélène	Normand	Vallet
	Clair	Héré (Marlon)	Olivier	Vaudray
	D'Alembert	Héva		



**LÉGENDE**

- |                                                                                                              |                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Limite du territoire     |  Lac d'intérêt esthétique            |
|  Limite de quartier       |  Site d'intérêt esthétique terrestre |
|  Périmètre d'urbanisation |                                                                                                                         |
|  Réseau routier           |                                                                                                                         |

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique  
de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
17 juin 2009

## Problématique

Plusieurs raisons motivent le développement du récréotourisme, notamment la création d'emplois et l'apport d'argent neuf<sup>36</sup>, mais aussi la mise en valeur du territoire et l'amélioration de la qualité de vie. Cependant, malgré ses forces, le potentiel récréotouristique de Rouyn-Noranda est peu connu et mérite d'être davantage exploité. Certains domaines d'activités posent des problèmes de planification ou de fonctionnement :

- Le réseau de la Route verte est en cours de réalisation et la portion située sur l'ancienne voie ferroviaire amène des problèmes de cohabitation avec la pratique du quad;
- À l'exception de la piste Osisko, le réseau cyclable est très peu développé et les pistes urbaines nécessiteraient une remise en état;
- Le territoire comprend de nombreux plans d'eau de qualité et pouvant être utilisés pour la pratique du canot et du kayak, notamment la rivière Bousquet. Actuellement, aucun circuit organisé de canot-kayak (route bleue) n'est proposé à la population et aux touristes;
- Le nombre de sites de camping est impressionnant (près de 600 emplacements) mais la majorité de ces sites sont alloués à une occupation saisonnière. Il y a peu de sites disponibles pour les touristes de passage (courts séjours) et ce particulièrement autour du pôle urbain. De même, l'offre de chalets à louer est peu développée;
- Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dispose de peu de moyens (ressources humaines et financières) pour la mise en valeur à des fins récréotouristiques de la Réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès. La même situation se produira advenant l'aboutissement des projets de réserve de biodiversité du réservoir Decelles et du lac Opasatica. La création de ces aires protégées ne semble donc pas garante d'une augmentation de l'offre récréotouristique sur le territoire;
- Le pôle structurant Chaudron-Kanasuta-Kékéko est situé sur la faille Cadillac – Larder Lake, un site à haut potentiel minier. En raison du potentiel minier du secteur, il est difficile d'y protéger des activités ou des secteurs sensibles. Des ententes pourraient être prises avec les compagnies minières qui détiennent des claims dans le secteur;
- Dans son premier schéma d'aménagement, la MRC de Rouyn-Noranda avait manifesté l'intérêt de mettre en valeur les collines Kékéko par la création d'un parc régional. Un comité de travail piloté par le MDDEP en 2006-2007 a été mis sur pied dans le but de proposer des scénarios permettant la protection du pôle Chaudron-Kanasuta-Kékéko en prenant en considération les préoccupations des usagers (exploration minière, exploitation minière et forestière, récréotourisme). Le comité de travail a établi que le projet de parc

---

<sup>36</sup> Tourisme Abitibi-Témiscamingue, 2000. Plan stratégique de développement et de marketing.

régional serait encore l'option la plus intéressante pour les collines Kékéko. Le *Plan d'action stratégique triennal du secteur plein air de l'Abitibi-Témiscamingue – projet (2006)*, a d'ailleurs identifié les collines Kékéko comme un site à développer prioritairement en Abitibi-Témiscamingue. Cependant, le financement pour un tel projet et la nécessité de signer des ententes avec les compagnies minières fait toujours partie des défis à relever. De plus, la conciliation entre les différents usages sera un enjeu de taille;

- Le réseau de motoneige de Rouyn-Noranda est bien développé et est reconnu pour ses conditions de neige remarquables. Cependant, des difficultés liées aux effectifs et à l'entretien des sentiers posent des défis importants au Club des motoneigistes de Rouyn-Noranda qui est responsable de l'entretien et de la gestion des sentiers. De son côté, la pratique du quad est en progression constante et les sentiers du Club Quad du cuivre de Rouyn-Noranda sont en développement. En 2006, le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi n° 9 dans le but de limiter les problèmes de cohabitation avec les riverains des sentiers de véhicules hors route (VHR). La nouvelle loi exige notamment la création d'une table régionale de concertation sur les VHR dont l'objectif est d'identifier le tracé des sentiers interrégionaux de motoneige et de quad. La table de concertation relève de la par la Conférence régionale des élus. Les attentes des clubs envers la table sont élevées, surtout au sujet de la pérennité des sentiers – un problème important lié au passage des sentiers sur des terres privées et nécessitant des droits de passage révocables;
- L'évolution des normes et des pratiques relatives à la chasse à l'orignal fait en sorte que les abris sommaires tels qu'ils existent aujourd'hui ne répondent plus tout à fait aux besoins des chasseurs. Le règlement de chasse à l'orignal exige deux permis par tête, ce qui fait que les chasseurs sont souvent 4 ou 6 par camp. De plus, plusieurs chasseurs pratiquent leur activité en famille, ce qui est un élément très important pour assurer une relève. Les abris sommaires de 20 m<sup>2</sup> sont devenus trop petits pour assurer un séjour agréable lorsqu'il y a plus de deux personnes. Le Regroupement des locataires des terres publiques de l'Abitibi-Témiscamingue (RLTP) a d'ailleurs déposé une demande auprès du MRNF pour faire passer la superficie des abris sommaires de 20 m<sup>2</sup> à 30 m<sup>2</sup>. Dans l'esprit de cette demande du RLTP, la Ville souhaite que les abris sommaires conservent leur statut de bâtiments rudimentaires de petite superficie et sans services. Sauf exception, la Ville s'oppose à la transformation des baux d'abris sommaires en baux de villégiature, une solution qui a été proposée par le MRNF pour agrandir les abris sommaires et qui aurait des impacts majeurs sur la densité d'occupation du territoire, sur la qualité de l'environnement et sur la gestion de ces sites riverains.

## Orientations et intentions d'aménagement

Afin de répondre à cette problématique, la Ville s'est dotée de l'orientation et des intentions d'aménagement suivantes :

Orientations	Intentions d'aménagement	Affectations visées
Favoriser le développement d'équipements récréotouristiques et de circuits récréatifs sur le territoire de la ville de Rouyn-Noranda	Maintenir, améliorer et assurer la présence des différents réseaux, équipements et infrastructures sur le territoire, de façon à soutenir le développement de l'offre récréotouristique	Toutes
	Développer des projets de mise en valeur des lacs Osisko et Noranda à des fins récréotouristiques	Urbaine
	Voir à la création du parc régional des collines Kékéko	Récréo-conservation
	Finaliser la Route verte	Toutes
	Optimiser l'utilisation du réseau cyclable	Urbaine Rurale
	Disposer d'un réseau de sentiers motorisés et non motorisés durable et socialement acceptable	Toutes
	Identifier les secteurs à haut potentiel pour les circuits de canot-kayak	Toutes
	Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en valeur du mont Chaudron	Récréo-conservation
	Protéger les paysages pour assurer la pérennité des activités récréotouristiques	Toutes
	Maintenir le statut de bâtiment rudimentaire de petite superficie pour les camps de chasse	Agricole Rurale Riveraine Récréo-conservation Exploitation des ressources

Cette orientation – et les intentions d'aménagement qui en découlent – permettront aussi la mise en œuvre de l'élément de vision selon lequel « **la Ville est une destination touristique et de loisirs** ».

## 2.2.5 PATRIMOINE, CULTURE ET ÉDUCATION

### Contexte

L'Abitibi-Témiscamingue est généralement considérée comme une région jeune dont l'histoire commence au début du XX<sup>e</sup> siècle avec l'arrivée du chemin de fer transcontinental et la ruée vers l'or. Cependant, la découverte de nombreux sites archéologiques démontre des occupations amérindiennes précédant de plusieurs millénaires l'arrivée des premiers colons. Ces occupations remonteraient à aussi loin que 8 000 ans avant aujourd'hui<sup>37</sup>. S'ajoute maintenant aussi la démonstration de mieux en mieux documentée de la présence récurrente depuis au moins le début du XVIII<sup>e</sup> siècle d'un grand nombre de commerçants euro-qubécois pour la traite des fourrures. Plus de 70 sites archéologiques enregistrés auprès du ministère de la Culture et des Communications témoignent de la richesse de cette occupation (Carte 24). Trois secteurs archéologiques situés sur les terres du domaine public sont protégés par la *Loi sur les biens culturels* en raison de la présence de vestiges matériels importants datant de plusieurs époques (Tableau 17 et Carte 25). Finalement, le trajet présumé de l'expédition du Chevalier de Troyes de 1691 s'ajoute à ces sites reconnus. La section de ce trajet qui traverse l'actuelle route 117 présente un très fort potentiel pour la recherche et la mise en valeur du patrimoine historique de Rouyn-Noranda (Carte 25).

En ce qui concerne l'histoire récente, la mise en exploitation du gisement Horne dans les années 1920, l'arrivée de nombreux immigrants et la mise en œuvre des plans de colonisation Gordon et Vautrin dans les années 1930 ont configuré l'occupation actuelle du territoire et ont laissé des traces dans le paysage bâti (Carte 26 et Carte 27, Tableau 18).

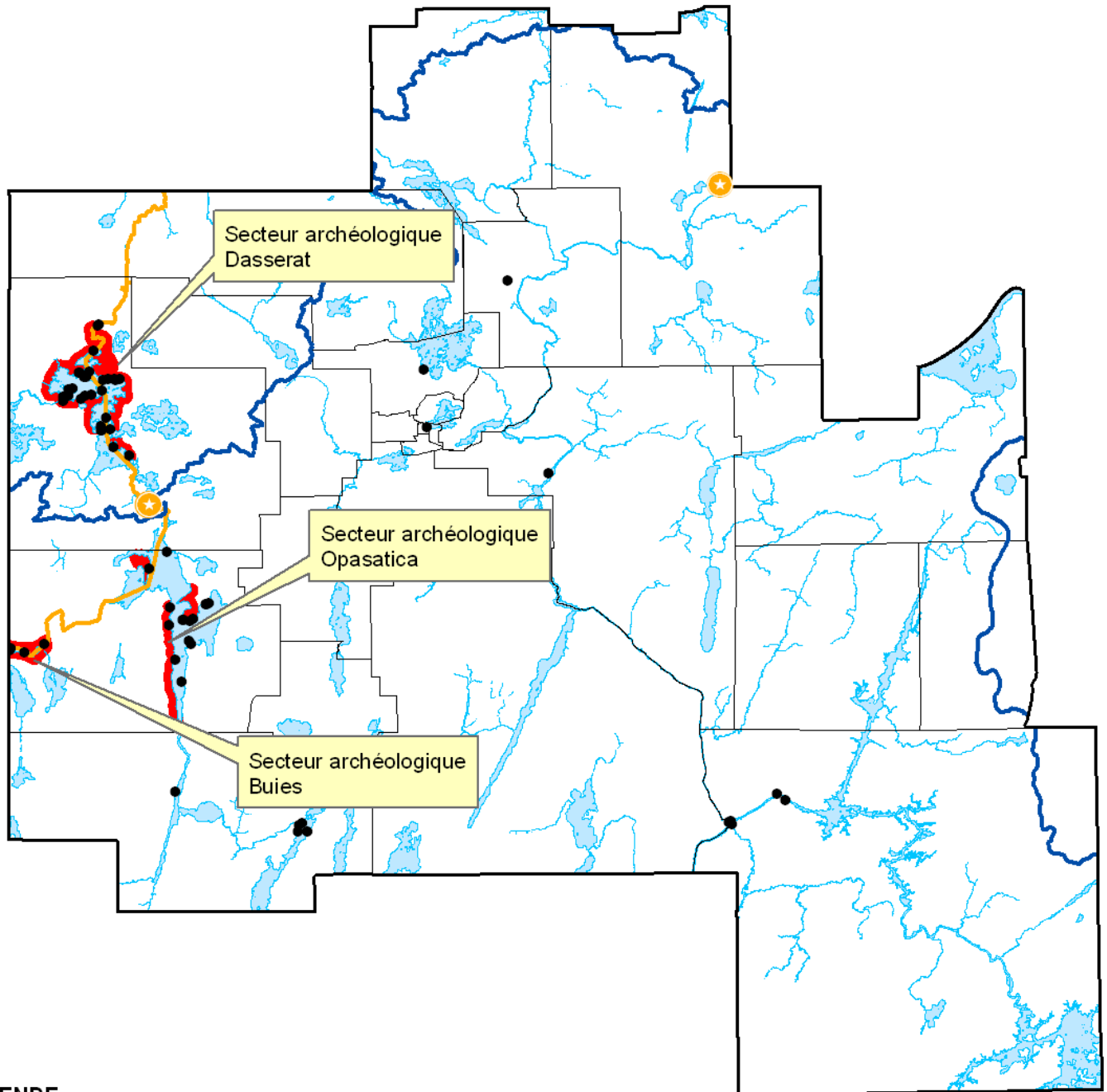
Tableau 17. Sites d'intérêt archéologique

Sites historiques	Description	Statut de protection <sup>1</sup>
Secteur archéologique Opasatica	Concentration de sites archéologiques datant de plusieurs époques d'occupation	Secteur archéologique
Secteur archéologique Dasserat	Localisation des premières études archéologiques en Abitibi-Témiscamingue	Secteur archéologique
Secteur archéologique Buies	Concentration de sites archéologiques et présence de peintures rupestres. Premier site archéologique repéré en 1912.	Secteur archéologique
Trajet du Chevalier de Troyes (route des fourrures) et cimetière autochtone	Trajet emprunté au XVII <sup>e</sup> siècle par un contingent français armé conduit par Pierre de Troyes et les frères Le Moyne (d'Iberville, De Maricourt et de Sainte-Hélène) pour atteindre la baie James et la baie d'Hudson afin d'en déloger les Anglais. Ce territoire porte aussi les traces laissées par les coureurs des bois et les Autochtones depuis 8 000 ans.	Aucun

<sup>1</sup> Protection légale émanant de la *Loi sur les biens culturels*

<sup>37</sup> Côté, M. et Inksetter, L., 2002. Voyage au-delà de la mémoire: 8000 ans d'activités humaines dans la MRC de Rouyn-Noranda, 17 p.





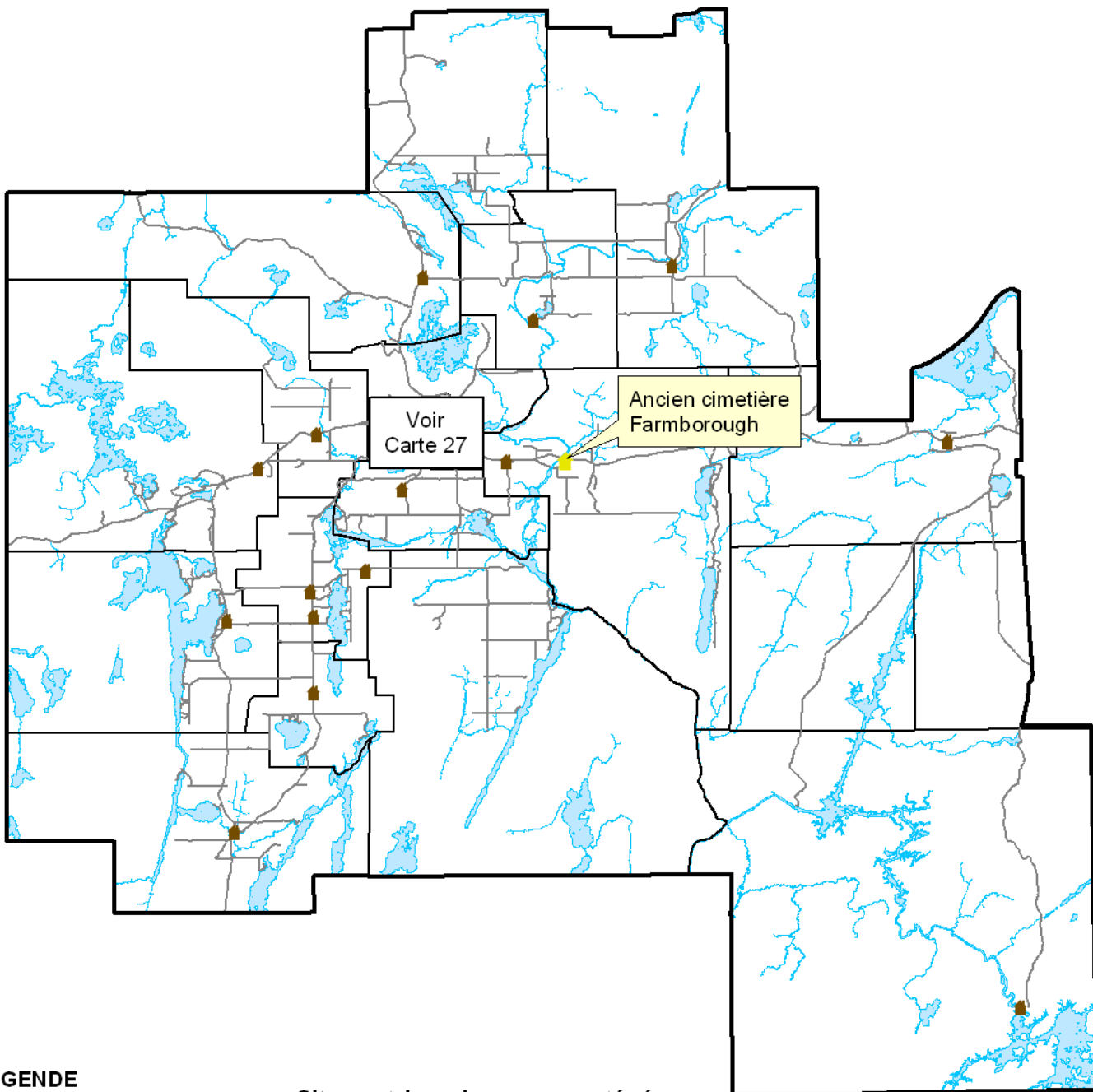
**LÉGENDE**

- |                                                                                                                       |                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Limite du territoire              |  Secteur archéologique |
|  Limite de quartier                |  Site archéologique    |
|  Ligne de partage des eaux         |  Cimetière autochtone  |
|  Itinéraire du Chevalier de Troyes |                                                                                                           |


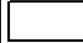

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique  
de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.





Préparée par:  
**GÉOMATIQUE**  
Natalie Marsan  
17 juin 2008



**LÉGENDE**

-  Limite du territoire
-  Limite de quartier
-  Réseau routier

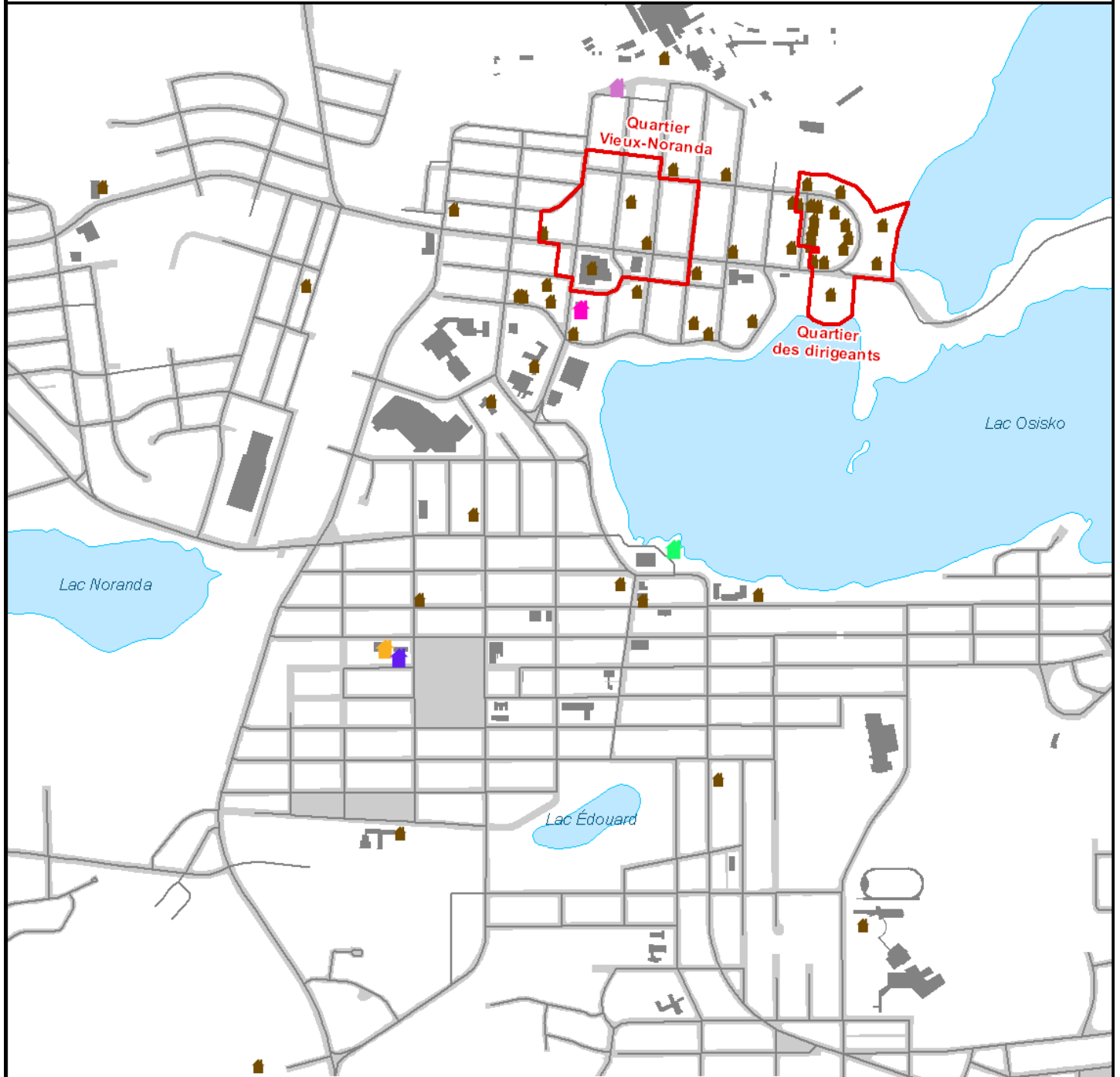
**Sites patrimoniaux non protégés**  
 Bâtiments des inventaires patrimoniaux de 2003 et 2008

**Site patrimoniale  
religieuse non protégé**  
 Ancien cimetière Farmborough

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique  
de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.





Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
17 juin 2008





**LÉGENDE**



**Sites patrimoniaux protégés**

-  Église orthodoxe russe Saint-George
-  Maison Dumulon

**Sites patrimoniaux religieux non protégés**

-  Église catholique ukrainienne
-  Synagogue juive

**Sites patrimoniaux non protégés**

-  Bâtiments des inventaires patrimoniaux de 2003 et 2008
-  Ancienne gare de l'ONR

 Secteur historique

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



Préparée par:  
**GÉOMATIQUE**  
Natalie Marsan  
17 juin 2008

Tableau 18. Sites d'intérêt historique et patrimonial

Sites historiques	Description	Statut de protection <sup>1</sup>
<b>Sites patrimoniaux protégés</b>		
Église orthodoxe russe Saint-George	Bâtie en 1954-1955, l'église se caractérise par son architecture religieuse traditionnelle orthodoxe russe. Elle abrite aujourd'hui un musée.	Monument historique cité
Maison Dumoulin	Le site comprend le Magasin général Jos.-Dumoulin et la Maison Dumoulin (édifices classés) qui ont été bâtis en 1924-1925 et qui témoignent des débuts de la colonisation. Le site sert aujourd'hui de lieu d'exposition relatant l'histoire de Rouyn-Noranda depuis son origine.	Site historique classé
<b>Sites patrimoniaux non protégés</b>		
Bâtiments des inventaires patrimoniaux de 2003 et 2008 <sup>2</sup>	Bâtiments datant du début de la colonisation à nos jours, mais reflétant principalement les années 1920 à 1940. Les bâtiments sont relativement bien conservés et montrent l'architecture des différentes périodes d'occupation. L'ancienne gare de l'ONR est à l'étude pour citation par la Ville. Les bâtiments sont répartis dans l'ensemble des quartiers ruraux et urbains et comprennent une vaste gamme d'usages : résidentiel, commercial, institutionnel, religieux, industriel, agricole.	Aucun
<b>Ensembles patrimoniaux non protégés</b>		
Vieux-Noranda – quartier des dirigeants	Conçu en 1926 selon un plan d'urbanisme élaboré par la compagnie Noranda, le Vieux-Noranda se caractérise par son aménagement modelé par l'industrie minière. Le zonage, le lotissement et la ségrégation spatiale des fonctions urbaines reflètent la position des résidents dans l'échelle hiérarchique de la compagnie. Tel est le cas du quartier des dirigeants et du quartier des travailleurs. Le centre-ville, pour sa part, a su conserver son architecture commerciale typique de l'époque.	Étude pour la création d'un site du patrimoine (limite à venir)
Vieux-Noranda – quartier des travailleurs et centre-ville		Aucun
<b>Patrimoine religieux non protégé</b>		
Église catholique ukrainienne	Bâtie en 1948, l'église présente un style architectural byzantin. La messe y est encore célébrée chaque dimanche.	Aucun
Synagogue juive	Bâtie en 1932, elle était destinée à servir la communauté juive de Rouyn et de Noranda	Aucun
Ancien cimetière de Farmborough	Témoin de l'établissement d'une colonie protestante dans les années 1930-1940 (environ 400 familles).	Protection par le règlement de zonage

<sup>1</sup>Protection légale émanant de la *Loi sur les biens culturels*.

<sup>2</sup>Sources : Devamco, 2003. Étude d'ensemble et inventaire du patrimoine bâti de Rouyn-Noranda, 53 p. et Devamco, 2008. Protection et mise en valeur du patrimoine bâti : Quartier des dirigeants et bâtiments de l'inventaire de 2003 (Document de travail), 67 p.

Plusieurs initiatives ont été menées pour préserver ce patrimoine bâti. Le classement de la Maison Dumulon comme site historique en 1978 et la citation de l'église orthodoxe russe comme monument historique en 1992 ont permis d'assurer une protection légale à ces deux bâtiments. La rénovation des rues du Vieux-Noranda dans les années 1980 a été réalisée dans un souci de protection du patrimoine. Deux circuits touristiques développés par la Ville proposant des panneaux d'interprétation sur l'histoire de la ville permettent de sensibiliser la population à la présence de bâtiments historiques sur le territoire. En 2003, une étude d'ensemble et un premier inventaire ont permis d'identifier un premier groupe de bâtiments et des secteurs présentant une valeur historique et patrimoniale<sup>38</sup>. Le comité Histoire et patrimoine de la Ville a été mis sur pied en 2004 pour faire suite à cet inventaire et proposer des actions de protection et de mise en valeur. La Ville donne ainsi suite à la plupart des mesures de sauvegarde et de mise en valeur proposées lors de l'inventaire de 2003.

Le dynamisme culturel qui règne actuellement a permis à Rouyn-Noranda d'acquérir une renommée provinciale et internationale. De nombreuses manifestations artistiques, telles que le Festival du cinéma en Abitibi-Témiscamingue, le Festival de musique émergente en Abitibi-Témiscamingue ou le Festival des guitares du monde – pour ne nommer que ceux-ci – s'y déroulent et sont le reflet d'une vitalité culturelle remarquable. Ces manifestations gardent l'espace culturel bien vivant. De plus, la culture scientifique (recherche et formation) y occupe une place prépondérante grâce à la présence du centre de formation professionnelle Polymétier, du centre Élisabeth-Bruyère (éducation aux adultes) et des campus principaux de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. De nombreux sites d'intérêt culturel sont aussi présents sur le territoire (Tableau 19, Carte 28 et Carte 29) et enrichissent la qualité de vie des habitants de Rouyn-Noranda. La cohabitation de personnes de nationalités provenant de diverses parties du monde, attirées entre autres par le Cégep et l'UQAT, amène aussi une grande richesse culturelle, comme en témoigne le dynamisme de l'Association d'intégration et d'accueil interculturel de l'Abitibi-Témiscamingue – la Mosaïque. Dans les prochaines années, Rouyn-Noranda est appelée à accueillir de nouveaux immigrants qui pourront s'implanter dans un milieu dynamique et accueillant.

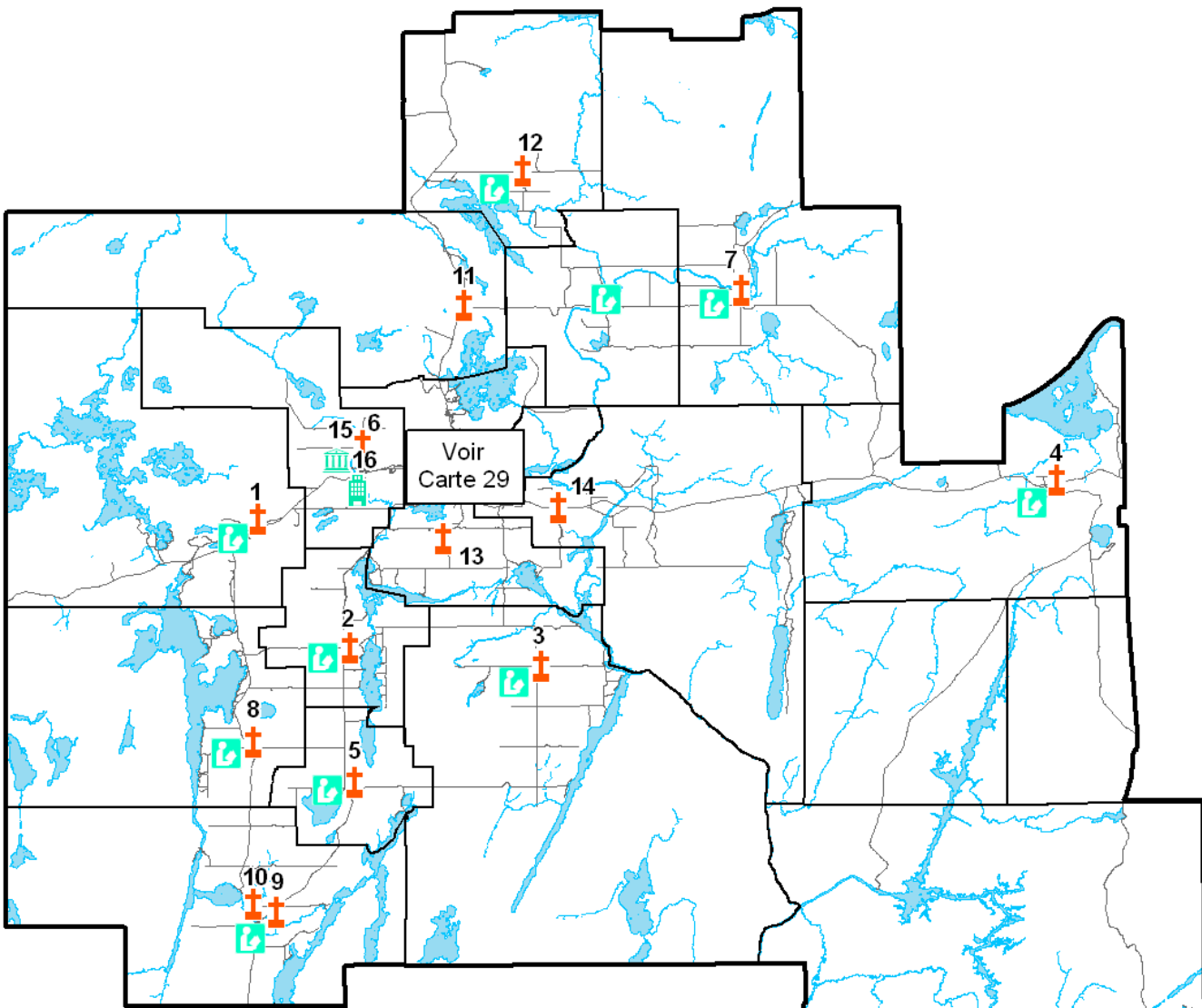
---

<sup>38</sup> Devamco, 2003. Étude d'ensemble et inventaire du patrimoine bâti de Rouyn-Noranda, 53 p.

Tableau 19. Sites d'intérêt culturel

Sites de manifestation de la culture	Quartier	Type
<b>Culture scientifique</b>		
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	De l'Université	Institution
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	De l'Université	Institution
<b>Culture artistique</b>		
Centre d'exposition de Rouyn-Noranda	De l'Université	Salle d'exposition
L'Écart... lieu d'art actuel	Vieux-Noranda	Salle d'exposition
Théâtre du cuivre	Centre-ville	Salle de spectacle
Scène Paramount	Centre-ville	Salle de spectacle
L'Agora des arts	Vieux-Noranda	Salle de spectacle
Petit Théâtre du Vieux-Noranda	Vieux-Noranda	Salle de spectacle
Cinéma Paramount	Centre-ville	Salles de cinéma
Centre musical en Sol mineur	Vieux-Noranda	Institution
<b>Culture religieuse</b>		
Église Sainte-Famille	Arntfield	Lieu de culte
Église Saint-Clément	Beaudry	Lieu de culte
Église Sainte-Agnès	Bellecombe	Lieu de culte
Église Sainte-Brigitte	Cadillac	Lieu de culte
Église Saint-Ignace-de-Loyola	Cloutier	Lieu de culte
Église Saint-Bernard	Évain	Lieu de culte
Église Saint-Augustin	Montbeillard	Lieu de culte
Église Saint-Norbert	Mont-Brun	Lieu de culte
Église Assemblée chrétienne	Rollet	Lieu de culte
Église Sainte-Monique	Rollet	Lieu de culte
Église All Saint	Vieux-Noranda	Lieu de culte
Église Assemblée chrétienne	Vieux-Noranda	Lieu de culte
Église Blessed Sacrament	Vieux-Noranda	Lieu de culte
Centre Chrétien Évangélique	Vieux-Noranda	Lieu de culte
Église Christ-Roi	Centre-ville	Lieu de culte
Église Immaculée-Conception	Dallaire	Lieu de culte
Église Sacré-Cœur-de-Jésus	Rouyn-Noranda-Ouest	Lieu de culte
Église Saint-Christophe	D'Alembert	Lieu de culte
Église Saint-François-de-Sales	Destor	Lieu de culte
Église Saint-Guillaume	Granada	Lieu de culte
Église Saint-Jean-l'Évangéliste	McWatters	Lieu de culte
Cathédrale Saint-Joseph	Centre-ville	Lieu de culte
<b>Autres sites culturels</b>		
Archéo-08	Évain	Salle d'exposition
Musée Horne	Vieux-Noranda	Salle d'exposition
Presqu'île du lac Osisko et Place Edmund-Horne	Vieux-Noranda	Place publique
Place de la citoyenneté et de la coopération	Centre-ville	Place publique
Bibliothèque municipale de Rouyn-Noranda	Centre-ville	Bibliothèque
Bibliothèque municipale d'Évain	Évain	Bibliothèque
Réseau biblio	Quartiers ruraux	Bibliothèque

Sources : Ville de Rouyn-Noranda, 2008, Évêché de Rouyn-Noranda, 2008 et <http://www.lieuxdeculte.qc.ca/>, 2008.



**LÉGENDE**

- Limite du territoire
- Quartier

**Sites culturels religieux**

- 1 Église Sainte-Famille
- 2 Église Saint-Clément
- 3 Église Sainte-Agnès
- 4 Église Sainte-Brigitte
- 5 Église Saint-Ignace-de-Loyola
- 6 Église Saint-Bernard
- 7 Église Saint-Norbert

- 8 Église Saint-Augustin
- 9 Église Assemblée Chrétienne
- 10 Église Sainte-Monique
- 11 Église Saint-Christophe
- 12 Église Saint-François-de-Sales
- 13 Église Saint-Guillaume
- 14 Église Saint-Jean-l'Évangéliste

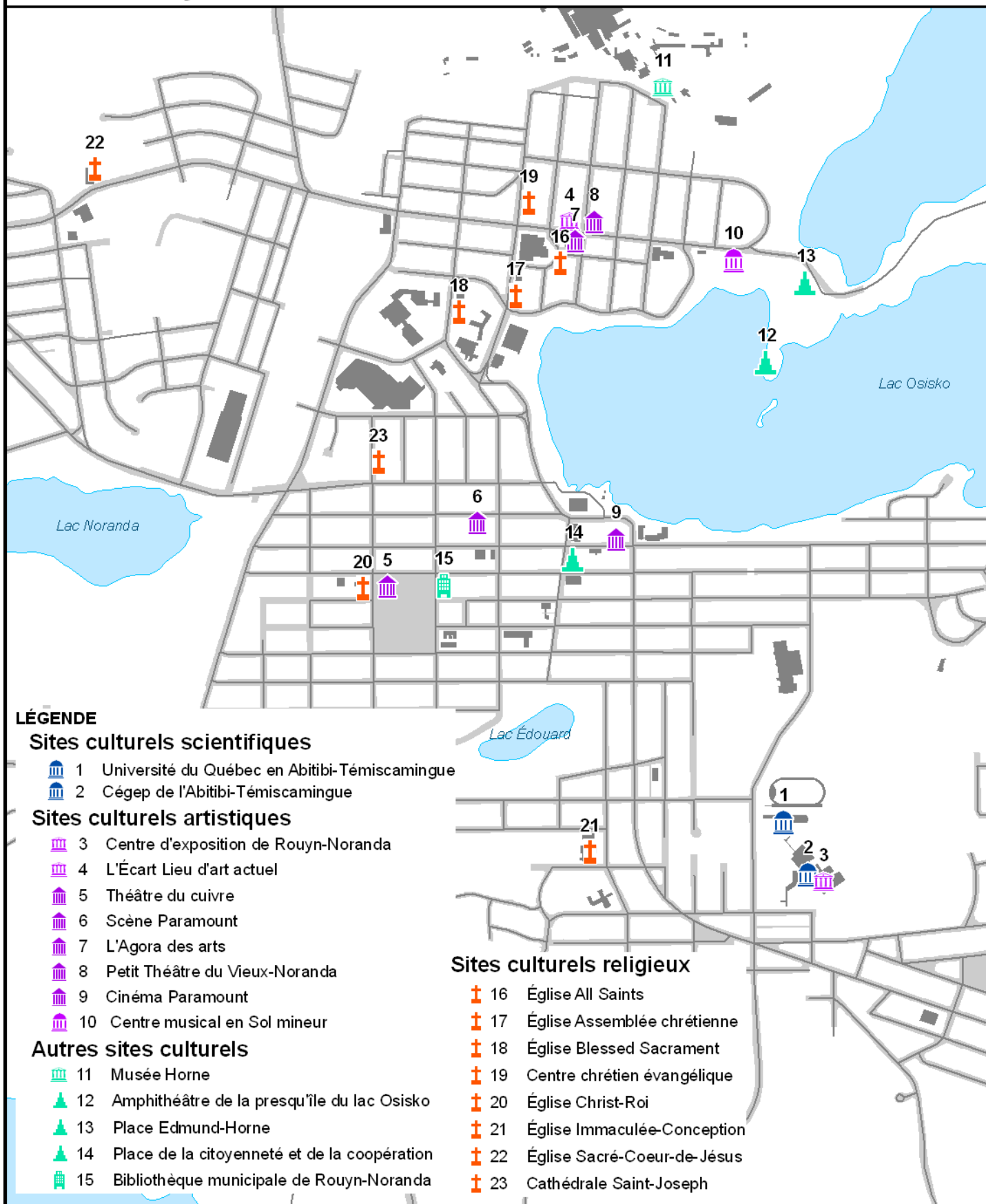
**Autres sites culturels**

- 15 Archéo-08
- 16 Bibliothèque municipale d'Évain
- Bibliothèque du réseau biblio

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.





Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
17 juin 2008










**LÉGENDE**






**Sites culturels scientifiques**

-  1 Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
-  2 Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

**Sites culturels artistiques**

-  3 Centre d'exposition de Rouyn-Noranda
-  4 L'Écart Lieu d'art actuel
-  5 Théâtre du cuivre
-  6 Scène Paramount
-  7 L'Agora des arts
-  8 Petit Théâtre du Vieux-Noranda
-  9 Cinéma Paramount
-  10 Centre musical en Sol mineur

**Autres sites culturels**

-  11 Musée Horne
-  12 Amphithéâtre de la presqu'île du lac Osisko
-  13 Place Edmund-Horne
-  14 Place de la citoyenneté et de la coopération
-  15 Bibliothèque municipale de Rouyn-Noranda

**Sites culturels religieux**

-  16 Église All Saints
-  17 Église Assemblée chrétienne
-  18 Église Blessed Sacrament
-  19 Centre chrétien évangélique
-  20 Église Christ-Roi
-  21 Église Immaculée-Conception
-  22 Église Sacré-Coeur-de-Jésus
-  23 Cathédrale Saint-Joseph

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
17 juin 2008



## Problématique

Dans les années 1980, le développement des technologies de l'information et des communications couplé à la mondialisation de l'économie annonçait la mise en place d'une culture mondiale uniforme. Or, on assiste plutôt à une véritable montée des cultures locales, puisque la mondialisation pousse les collectivités locales à miser sur leur spécificité pour se démarquer. Pour contrer le pouvoir d'attraction des grandes métropoles, les milieux ruraux et les villes de taille moyenne doivent, entre autres, orienter leur développement en s'appuyant sur une identité territoriale forte. En 1997, l'ancienne Ville de Rouyn-Noranda s'est d'ailleurs dotée d'une *Politique culturelle* visant l'intégration des « enjeux culturels à ceux du développement économique et social »<sup>39</sup>. Cette politique continue à inspirer l'administration de la ville regroupée et sa mise en œuvre sera facilitée par une planification spatiale appropriée.

La culture, qu'elle soit artistique ou scientifique, est aussi un outil de développement très efficace pour consolider le sentiment d'appartenance. Elle est « un moyen et une condition essentielle du développement territorial »<sup>40</sup>. Les investissements consentis dans le domaine de la culture par la Ville sont d'ailleurs des leviers économiques importants qui permettent la création d'emplois de qualité et favorisent la rétention des jeunes en région. D'ailleurs, une vie étudiante riche et diversifiée, de même que des infrastructures de recherche de qualité, sont essentielles au développement de Rouyn-Noranda.

La protection et la mise en valeur des sites archéologiques et historiques sont aussi primordiales pour l'identification des générations actuelles et futures au territoire. Cependant, une grande partie du bâti d'origine a déjà disparu ou a été profondément altéré, perdant du même coup sa valeur patrimoniale. De même, les travaux de construction résidentielle en bordure des plans d'eau ont probablement amené la destruction non intentionnelle de sites archéologiques. Il importe de trouver des moyens permettant de minimiser la perte de ces archives uniques.

De plus, l'ensemble des bâtiments répertoriés n'est pas protégé et quelques sites archéologiques d'importance mériteraient une protection accrue, notamment par le biais du pouvoir de citation qu'accorde la *Loi sur les biens culturels*.

La refonte actuelle de la *Loi sur les biens culturels* pourrait ou devrait donner plus de pouvoirs aux municipalités tout en facilitant le classement des sites historiques<sup>41</sup>. La Ville pourra profiter de l'occasion pour identifier et citer officiellement des immeubles patrimoniaux et certains sites archéologiques.

---

<sup>39</sup> Ville de Rouyn-Noranda, 1997. *Politique culturelle*, 35 p.

<sup>40</sup> Augustin, J.-P., 2003. *Culture et cohésion régionale: tensions et liens sociaux*. Cahiers de géographie du Québec, 47: 131, pp. 313-315.

<sup>41</sup> Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2007. *Un regard neuf sur le patrimoine culturel*. Révision de la Loi sur les biens culturels, Cahier de réflexion, 74 p.

## Orientations et intentions d'aménagement

Afin de répondre à cette problématique, la Ville s'est dotée des orientations et des intentions d'aménagement suivantes :

Orientations	Intentions d'aménagement	Affectations visées
Développer le concept de « Cité étudiante » en collaboration avec les principaux intervenants	Favoriser le développement d'infrastructures d'enseignement et de recherche dans le quartier où se trouvent l'UQAT, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et l'école secondaire D'Iberville	Urbaine
Promouvoir la vocation culturelle de la Ville de Rouyn-Noranda	Diriger le développement d'infrastructures culturelles vers des pôles culturels structurants (Vieux-Noranda, Bibliothèque-Théâtre du cuivre)	Urbaine
Veiller à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine historique et archéologique	Délimiter un périmètre pour la section de l'itinéraire du Chevalier de Troyes qui traverse l'actuelle route 117 et évaluer son potentiel de mise en valeur par un inventaire des ressources historiques et archéologiques	Exploitation des ressources
	Évaluer la possibilité de citer certains sites archéologiques d'importance	Exploitation des ressources Riveraine Récréo-conservation
	Protéger et mettre en valeur l'ancien cimetière de Farmborough	Rurale
	Superviser les études et les démarches portant sur la citation de l'ancienne gare de l'ONR	Urbaine
	Superviser les études et les démarches visant l'établissement d'un site du patrimoine pour le quartier des dirigeants du Vieux-Noranda	Urbaine
	Mettre sur pied un programme d'aide à la rénovation patrimoniale des bâtiments d'intérêt patrimonial de propriété privée en milieu rural et urbain	Rurale Agricole Urbaine

Ces orientations – et les intentions d'aménagement qui en découlent – permettront aussi la mise en œuvre de l'élément de vision selon lequel « **la Ville joue pleinement son rôle de capitale régionale dans les domaines des services, des commerces, de l'éducation, de la culture et de la santé** ».

## Contexte

Les grands espaces forestiers font partie intégrante de la réalité et de l'identité des habitants de Rouyn-Noranda. Près de 85 % du territoire de la ville correspond aux terres du domaine public qui sont majoritairement recouvertes de forêts. C'est le domaine de l'exploitation des ressources minières et forestières mais aussi de plusieurs des activités récréatives pratiquées par la population.

L'activité minière occupe une place prépondérante dans l'économie de la ville. Les caractéristiques géologiques sont d'ailleurs à l'origine du développement du territoire. La découverte de riches gisements minéraux (or, cuivre, nickel, argent, zinc) le long des failles Destor-Porcupine et Cadillac-Larder Lake (Carte 30) a produit une véritable fièvre de l'or dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle et est à l'origine de l'ouverture de Cléricy, Cadillac, McWatters, Rouyn, Noranda, Évain et Arntfield.

En Abitibi-Témiscamingue, Rouyn-Noranda est le territoire ayant le plus profité du développement mondial de l'industrie minière. Des campagnes d'exploration sont en cours depuis plusieurs années dans plusieurs secteurs du territoire, la recherche de nouveaux gisements étant fondamentale pour le maintien des activités minières. Les claims couvrent d'ailleurs près de 45 % du territoire de la ville<sup>42</sup>.

Au point de vue forestier, le territoire de la ville fait partie des domaines de la forêt boréale et de la forêt mélangée (Carte 30) et est composé à 43 % de résineux et à 57 % de feuillus. L'espace forestier de Rouyn-Noranda offre une diversité d'habitats à une abondante faune terrestre. L'orignal, l'ours noir, la gélinotte huppée, la martre, le lièvre, le renard, le castor et le loup sont bien présents sur le territoire. Le cerf de Virginie se retrouve aussi dans plusieurs secteurs, principalement dans les parties sud et ouest du territoire<sup>43</sup>. Le cougar, le pygargue à tête blanche et le tétras du Canada, des espèces rares et menacées, auraient été aperçus<sup>44</sup>.

La majorité des terres publiques est dédiée à l'exploitation forestière : 75 % des terres publiques (369 879 ha) se trouvent sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF<sup>45</sup>) et 10 % (49 892 ha) sous convention d'aménagement forestier (forêt municipale sous CvAF<sup>46</sup>). La CvAF permet à la Ville de Rouyn-Noranda de mener des opérations d'exploitation forestière sur des blocs de lots intramunicipaux et de favoriser, par la même occasion, le développement local. Les aires protégées (projetées ou décrétées) représentent un peu plus de 15 % des terres publiques (76 915 ha).

---

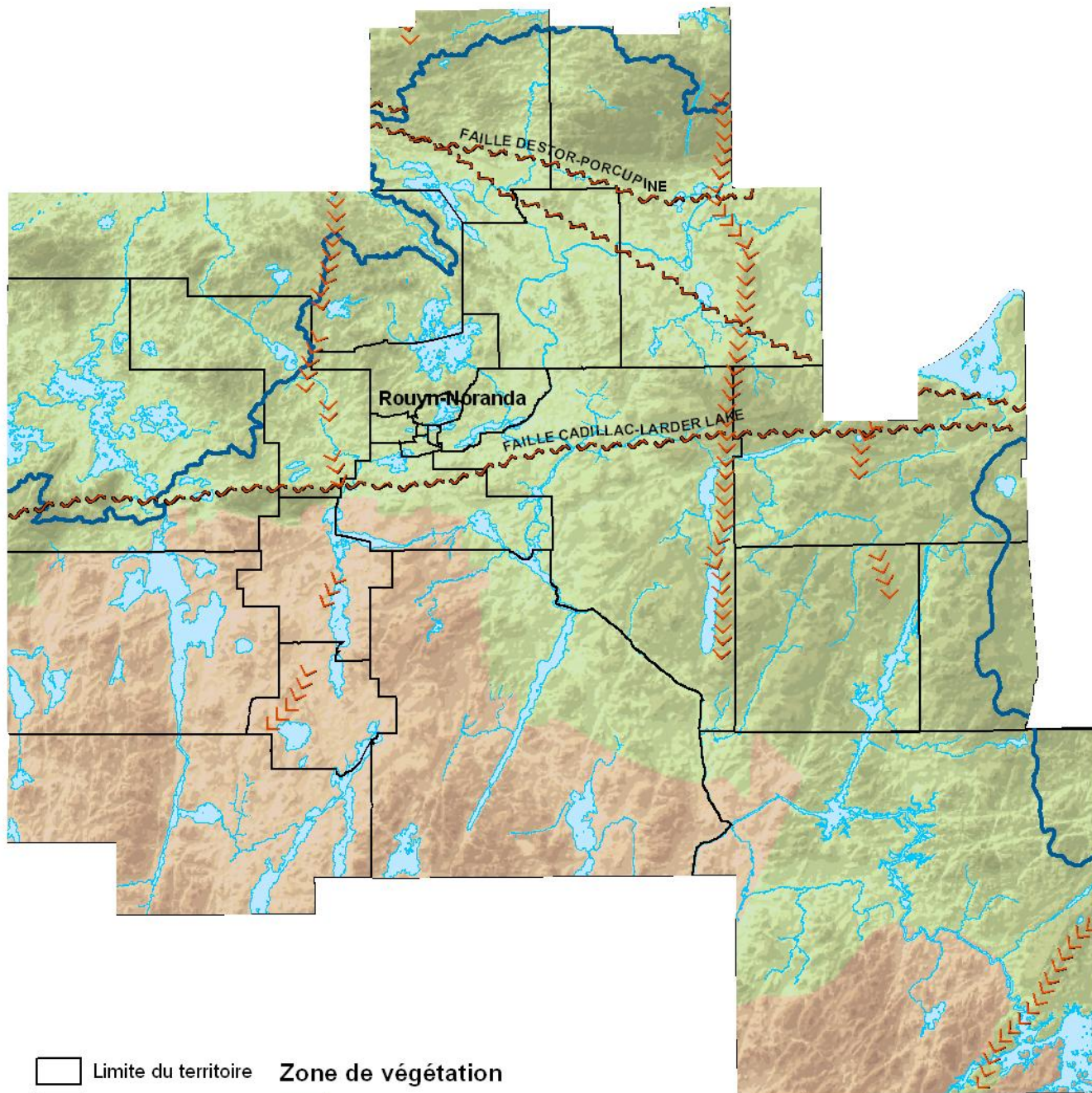
<sup>42</sup> Ministère des Ressources naturelles et de la Faune - Direction générale du développement minéral, 2006. Produits numériques des droits miniers.

<sup>43</sup> Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2005. Portrait territorial: Abitibi-Témiscamingue, Gouvernement du Québec, 78 p.

<sup>44</sup> Centre technologique des résidus industriels, communication personnelle.

<sup>45</sup> Le gouvernement du Québec permet à l'industrie forestière d'exploiter la ressource forestière. Cependant, l'industrie doit s'engager à aménager la forêt publique de manière à maintenir, voire augmenter, son potentiel. Les engagements réciproques du gouvernement et des industriels sont consignés dans des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).

<sup>46</sup> Une convention d'aménagement forestier (CvAF) confère à son bénéficiaire le droit d'obtenir annuellement sur le territoire d'aménagement qui y est délimité un permis d'intervention pour l'approvisionnement d'usines de transformation du bois (*Loi sur les forêts*). Contrairement à ce qui est exigé pour un CAAF, le titulaire d'une CvAF n'est pas tenu d'être propriétaire d'une usine de transformation du bois.



- |                      |                           |
|----------------------|---------------------------|
| Limite du territoire | <b>Zone de végétation</b> |
| Limite des quartiers | Forêt mixte               |
| Lac                  | Forêt boréale             |
| Cours d'eau          | Esker                     |
|                      | Faille                    |
|                      | Ligne de partage des eaux |

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
 Ce produit comporte de l'information géographique  
 de base provenant du gouvernement du Québec  
 © Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



Préparée par:  
 GÉOMATIQUE  
 Natalie Marsan  
 17 juin 2008

Le territoire de la ville possède une possibilité de récolte forestière estimée à 800 000 m<sup>3</sup> annuellement<sup>47</sup>. Les principaux bénéficiaires des volumes forestiers sous CAAF sont les compagnies Norbord, Tembec et Domtar. Ces dernières bénéficient de 99 % du volume total attribué sur la forêt publique sous CAAF, alors que de petites usines ne bénéficient que de 0,5 % de ce volume.

La forêt privée de Rouyn-Noranda s'étend sur plus de 77 000 hectares. En 2001, 364 producteurs forestiers privés enregistrés ont mis sur le marché environ 80 000 m<sup>3</sup> de bois provenant de 22 124 ha de forêt. Il s'agit d'une année exceptionnelle puisqu'en moyenne, pour les années 1997 à 2001, 53 000 m<sup>3</sup> de bois provenant de Rouyn-Noranda ont été mis sur le marché par le Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue<sup>48</sup>.

L'industrie forestière employait près de 185 personnes à Rouyn-Noranda en 2006 (Tableau 20) mais les retombées économiques qui y sont associées sont plutôt faibles sur le territoire de la ville<sup>49</sup>. La transformation de la ressource forestière s'effectue principalement à l'extérieur de Rouyn-Noranda. Seulement deux usines de transformation y sont en opération. Ce sont deux scieries et elles ne bénéficient que de très peu de volume (9 500 m<sup>3</sup>)<sup>50</sup>.

**Tableau 20.** Entreprises et emplois dans le secteur forestier en 2006

	Nombre d'emplois	Nombre d'entreprises
Exploitation forestière	61	3
1 <sup>re</sup> transformation	14	2
2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> transformations	109	15
<b>Total</b>	<b>184</b>	<b>20</b>

Source : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2006. Portrait des ressources forestières, Rouyn-Noranda, 100 p.

Le monde de la foresterie est en mutation suite, entre autres, au rapport de la commission Coulombe<sup>51</sup> et au contexte économique (surtaxe étatsunienne, dollar canadien fort, coût d'énergie élevé, marché morose du sciage, de la pâte et du papier, etc.). Les chances d'expansion sont faibles, bien que la possibilité forestière de Rouyn-Noranda permette d'approvisionner au moins une grande usine de sciage<sup>52</sup>. Le contexte économique actuel est davantage à la fermeture ou à la consolidation d'usines existantes qu'à la création de nouvelles entreprises. De plus, tout le volume de bois coupé est déjà alloué à des scieries existantes mais qui ne sont pas situées sur le territoire. Les données publiées par l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi démontrent un potentiel d'accroissement de la foresterie sur terres privées puisque seulement 30 % du prélèvement admissible est récolté<sup>53</sup>. D'un autre côté, la baisse de possibilité forestière émanant du rapport Coulombe<sup>54</sup> pourrait amener une pression accrue sur la forêt privée. Dans ce contexte, la mise en valeur des forêts (publiques et privées) devrait aussi inclure l'exploitation de produits non ligneux (champignons, bleuets, riz sauvage, etc.).

<sup>47</sup> Cartier, P. et Lafortune, V., 2006. Suivi de l'Entente de gestion intégrée des ressources du milieu forestier : 2004-2005, Le Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue, 2000. Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi.

<sup>48</sup> Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue, 2001. Rapport annuel.

<sup>49</sup> Observatoire de l'Abitibi Témiscamingue, 2006. Portrait des ressources forestières.

<sup>50</sup> Ibid.

<sup>51</sup> Coulombe, G., Huot, J., Arsenault, J., Beauce, É., Bernard, J.-T., Bouchard, A., Liboiron, M. A. et Szaraz, G., 2004. Rapport de la commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.

<sup>52</sup> Ministère des Ressources naturelles, 2003. Répertoire des usines de transformation primaire du bois.

<sup>53</sup> Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi, 2002. Rapport annuel 2001-2002.

<sup>54</sup> Coulombe, G., Huot, J., Arsenault, J., Beauce, É., Bernard, J.-T., Bouchard, A., Liboiron, M. A. et Szaraz, G., 2004. Rapport de la commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.

## Problématique

Des facteurs conjoncturels et structurels rendent l'industrie minière et forestière sensible aux cycles économiques.

L'importance des activités minières pour le développement de la ville de Rouyn-Noranda est indéniable, mais ces activités devraient être davantage harmonisées avec les autres activités qui ont lieu sur le territoire. D'un point de vue réglementaire, la Ville n'a pas d'emprise légale sur les activités minières. L'article 246 de la *LAU* stipule qu'aucune disposition d'un schéma d'aménagement ou d'un plan et des règlements d'urbanisme ne peut avoir pour effet d'empêcher le jalonnement, l'exploration, la recherche, la mise en valeur ou l'exploitation de substances minérales qui seraient exécutés en conformité avec la *Loi sur les mines*. La présence de la *Loi sur les mines* sur la *LAU* pose des difficultés majeures à la protection ou au développement de certains territoires ou de certaines activités.

La Ville peut jouer un rôle important dans la conciliation des intérêts divergents des acteurs concernés. Un protocole d'entente dont l'objectif est de réduire au minimum les impacts des activités minières sur la faune, son habitat et sur l'environnement en général dans le secteur situé au sud du Parc national d'Aiguebelle est intervenu entre la Ville (anciennement la MRC), l'Association des prospecteurs du Québec, l'Association minière du Québec, Cambior inc. et Ressources Orco inc. Ce protocole date de 1992 et est toujours en vigueur. Par l'intermédiaire de l'arrêté ministériel AM 92-337, il lie aujourd'hui la compagnie Exploration Typhon inc. et favorise le partage d'information entre la Ville et la compagnie. Ce protocole est un exemple de cohabitation où les intérêts miniers sont préservés : la compagnie a une meilleure image au plan de l'acceptabilité sociale et les impacts sur l'environnement sont minimisés.

L'industrie forestière n'est pas non plus un secteur à négliger en ce qui concerne le développement économique de Rouyn-Noranda. Cependant, dans la foulée du film « L'Erreur boréale » de Richard Desjardins et Robert Monderie, réalisé en 1999, et suite au dépôt du Rapport Coulombe en 2004<sup>55</sup>, une inquiétude envers la surexploitation de la ressource a fait surface dans l'opinion publique. Dans certains cas, une planification inappropriée de l'exploitation forestière a en effet amené la dégradation du milieu naturel et des problèmes de cohabitation avec les autres utilisateurs des terres du domaine public lesquelles sont aussi utilisées pour la mise en valeur de la faune (chasse, pêche, piégeage), les activités récréatives (motoneige, quad, vélo, randonnée pédestre, ski de fond, raquette, etc.), l'occupation résidentielle en bordure des plans d'eau et la conservation (aires protégées).

En 2002, la Ville a mis en place une table de concertation en gestion intégrée des ressources (GIR) avec l'aide de plusieurs partenaires, incluant les compagnies forestières et les associations d'utilisateurs, dans l'objectif d'intégrer les préoccupations des utilisateurs du milieu forestier aux activités d'exploitation forestière. La table de GIR débat de plusieurs thématiques (récréotourisme, protection et mise en valeur de la faune, voirie forestière, approvisionnement en bois, esthétique du paysage, etc.) dans un processus de concertation avec un effort continu d'atteinte de consensus. La Ville et les membres de la table souhaitent intégrer les questions entourant les activités minières à la table de concertation.

---

<sup>55</sup> Ibid.

D'autres types d'exploitation des ressources pourraient voir le jour sur le territoire, notamment l'exploitation des eaux des eskers et le développement de la filière éolienne. Peu d'informations existent sur ces deux filières. Il convient donc d'une part d'augmenter les connaissances dans ce domaine et, d'autre part, de tirer profit de l'expérience de la Ville en concertation. En effet, pour ce qui est de l'exploitation des ressources, il semble que pour répondre à plusieurs des préoccupations de la population, notamment concernant la protection de l'environnement la voie de la concertation soit plus prometteuse que la voie réglementaire.

## Orientations et intentions d'aménagement

Afin de répondre à cette problématique, la Ville s'est dotée des orientations et des intentions d'aménagement suivantes :

Orientations	Intentions d'aménagement	Affectations visées
Favoriser les initiatives de concertation afin de maintenir le dynamisme des activités minières dans le respect de l'environnement et de la qualité de vie de la population rouynnorandienne	Établir des protocoles d'entente avec les intervenants du domaine minier visant à limiter les impacts sur les écosystèmes et sur le paysage lors de l'exploration et de l'exploitation minière dans des secteurs sensibles	Toutes
	Obtenir du gouvernement la restauration complète de tous les parcs à résidus miniers, avec une priorité accordée à la restauration des parcs à résidus dont les effluents contaminés affectent le lac Dufault	Toutes
	Demander au gouvernement des modifications au cadre législatif afin de protéger les sources d'approvisionnement en eau potable vis-à-vis des activités d'exploration et d'exploitation minière	Toutes

Orientations	Intentions d'aménagement	Affectations visées
Encourager l'exploitation forestière dans un contexte de développement durable et de cohabitation harmonieuse entre les différents utilisateurs du territoire	Augmenter les efforts de sensibilisation, améliorer les pratiques et le reboisement et s'associer avec l'UQAT, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et le MRNF dans la recherche et l'échange d'information	Exploitation des ressources
	Réaliser des expériences pilotes sur les essences à croissance rapide sur les lots intramunicipaux	Exploitation des ressources
	Mettre en valeur des lots intramunicipaux par l'exploitation des produits non ligneux	Exploitation des ressources
	Favoriser les échanges entre l'industrie forestière, la Ville et les utilisateurs de la forêt afin d'intégrer les différents besoins lors de la planification des opérations forestières	Exploitation des ressources
S'assurer du caractère durable et socialement acceptable advenant de nouveaux types d'exploitation des ressources	Augmenter les connaissances portant sur les eaux souterraines du territoire de la ville	Toutes
	Développer une approche de concertation pour les nouveaux projets d'exploitation des ressources	Toutes

Ces orientations – et les intentions d'aménagement qui en découlent – permettront aussi la mise en œuvre de l'élément de vision selon lequel « **la gestion des ressources prend en considération les besoins de l'ensemble des usagers** »



## 2.2.7 TRANSPORT

### TRANSPORT ROUTIER

#### Contexte

À Rouyn-Noranda, l'organisation du transport est centrée sur le réseau routier qui s'étend sur 1 092 km et se divise en deux grandes catégories : le réseau provincial (417 km) et le réseau municipal (675 km)<sup>56</sup> (Tableau 21 et Carte 31).

Le réseau provincial est géré par le ministère des Transports du Québec (MTQ). Il inclut les routes nationales, régionales, collectrices et les chemins d'accès aux ressources.

Tableau 21. Réseau routier<sup>1</sup>

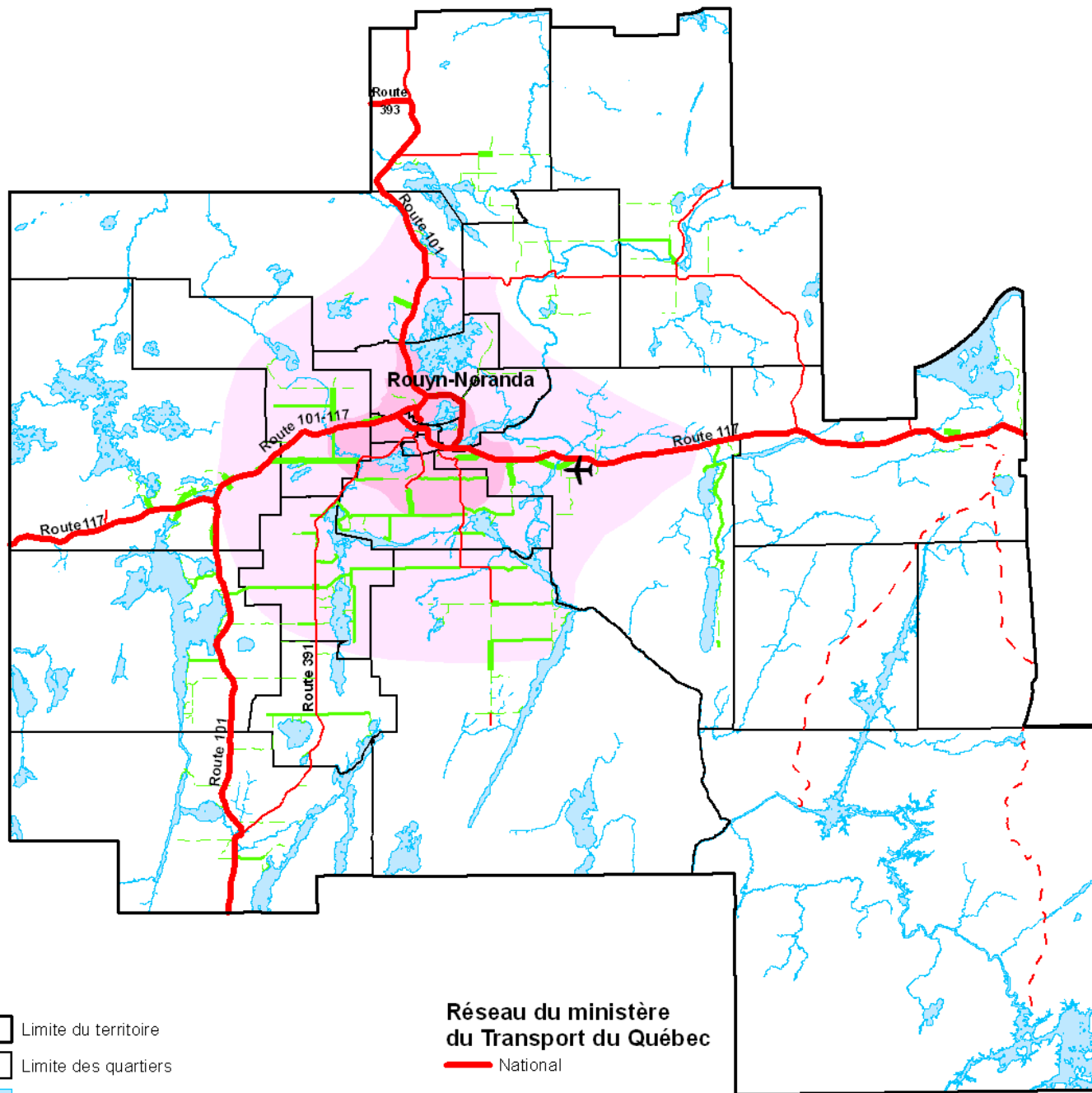
Réseau provincial		Réseau municipal	
Routes nationales	176 km	Chemins pavés	160 km
Routes régionales	7 km	Chemins avec traitement de surface (macadam)	275 km
Routes collectrices	131 km	Chemins en gravier	240 km
Chemins d'accès aux ressources	103 km		
Total	417 km	Total	675 km

<sup>1</sup> Les chemins forestiers ne sont pas comptabilisés.

Sources : Ministère des Transports du Québec (2008) et compilation interne de la Ville de Rouyn-Noranda (2005).

Les routes 117, 101 et 393 sont des routes nationales. La route 117 traverse le territoire d'est en ouest. Elle permet de rejoindre les MRC de la Vallée-de-l'Or et d'Abitibi. Elle fait partie du tracé de la route transcanadienne et est la principale voie d'acheminement de la production des régions Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec vers les marchés des Maritimes, de la Côte est étatsunienne et du Québec, plus particulièrement, de Montréal. Cette route fait d'ailleurs partie du réseau stratégique en soutien au commerce extérieur. La route 117 est utilisée de plus en plus comme une voie de transit vers l'ouest de l'Amérique du Nord, notamment pour le transport lourd et hors norme. La route 117 joue aussi un rôle important dans l'industrie touristique puisqu'elle est une des principales voies d'accès des touristes à la région. De son côté, la route 101 est la deuxième route en importance à Rouyn-Noranda. Elle assure les liens avec la MRC d'Abitibi-Ouest vers le nord et avec la MRC de Témiscamingue, l'Ontario et la région des Grands Lacs vers le sud. Finalement, la route 393 relie la MRC d'Abitibi-Ouest et l'Ontario (via Duparquet).

<sup>56</sup> Ministère des Transports du Québec, 2002. Plan de transport de l'Abitibi-Témiscamingue.



- Limite du territoire
- Limite des quartiers
- Lac
- Cours d'eau

**Territoire desservi par le transport adapté**

- Couronne intérieure
- Couronne extérieure

Aéroport

**Réseau du ministère du Transport du Québec**

- National
- Régional
- Collecteur
- Accès aux ressources

**Réseau de la ville de Rouyn-Noranda**

- Chemin pavé
- Chemin avec traitement de surface (macadam)
- Chemin en gravier

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



Préparée par:  
**GÉOMATIQUE**  
Natalie Marsan  
17 juin 2008

Un seul tronçon de route régionale se trouve sur le territoire. Il s'agit de la section de la route 101 située au nord de l'intersection avec la route 393 et qui relie aussi Rouyn-Noranda et la MRC d'Abitibi-Ouest.

Plusieurs routes collectrices relient la périphérie et les quartiers ruraux au pôle urbain de Rouyn-Noranda ou aux routes nationales. Elles permettent aussi le lien avec les MRC de Témiscamingue (route 391) et d'Abitibi (route 395).

Finalement, les chemins d'accès aux ressources du MTQ se situent à Bellecombe (9,85 km pour le transport du bois), à Arntfield (0,6 km pour le transport de minerai), à proximité du périmètre urbain de Rouyn-Noranda (7,34 km pour le transport de minerai) et à Cadillac (85,21 km pour le transport du bois et l'accès aux barrages hydroélectriques de Rapide-2 et Rapide-7).

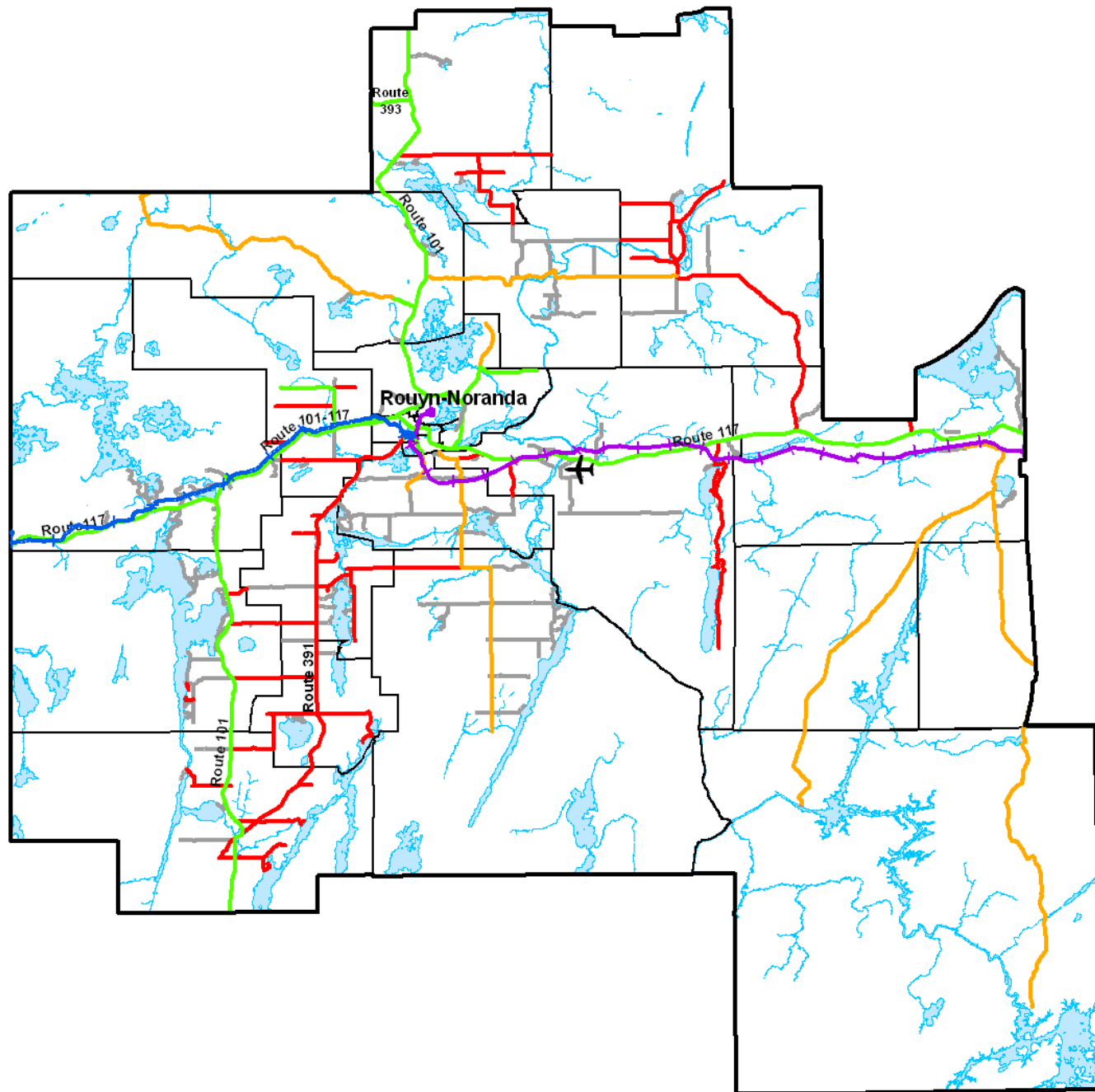
Le réseau municipal de la Ville de Rouyn-Noranda permet de donner accès à la propriété, qu'elle soit rurale ou urbaine, par les rues et les chemins ruraux. La circulation de transit y est généralement plus faible que sur les routes collectrices du MTQ et répond à des besoins de nature principalement locale.

Un réseau de camionnage superposé au réseau routier a été défini par le MTQ afin de déterminer les routes où la circulation de véhicules lourds est permise, restreinte ou interdite, sauf pour la livraison locale (Carte 32). Ce réseau permet de diriger les véhicules lourds sur les routes les plus appropriées et d'effectuer le contrôle routier nécessaire à la protection des infrastructures routières. Il devra être revu suite à la mise en place de la voie de contournement.

Finalement, un réseau auxiliaire composé de routes qui ne sont propriété ni de la Ville, ni du MTQ s'ajoute aussi aux réseaux provincial et municipal. Il donne accès à des propriétés privées ou à des ressources (chemins privés et chemins d'accès aux ressources qui n'appartiennent pas au MTQ).

## Problématique

La cohabitation entre les diverses activités implantées à proximité du réseau routier prend deux formes bien différentes en milieu rural et en milieu urbain. Ainsi, la problématique des corridors routiers en milieu rural repose sur le maintien de certains tronçons et sur une prolifération du nombre d'accès en bordure du réseau routier supérieur alors qu'en milieu urbain, la problématique résulte principalement du passage du transport lourd dans les secteurs commerciaux et résidentiels (traversée d'agglomération).



- |                          |                             |
|--------------------------|-----------------------------|
| Limite du territoire     | <b>Réseau de camionnage</b> |
| Limite des quartiers     | Transit accepté             |
| Lac                      | Transit restreint           |
| Cours d'eau              | Transit interdit            |
| Canadien National        | Non classé                  |
| Ontario Northern Railway |                             |
| Aéroport                 |                             |

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
 Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
 © Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



Préparée par:  
 GÉOMATIQUE  
 Natalie Marsan  
 17 juin 2008

Au cours de la dernière décennie, de nouvelles constructions se sont implantées en bordure du réseau routier supérieur. En conséquence, le nombre d'entrées charretières sur ce réseau, voué principalement à la circulation de transit entre les agglomérations, a considérablement augmenté au cours de cette période. Cette prolifération des accès touche surtout les routes nationales 117 et 101 ainsi que la route 391, l'avenue Granada en direction du quartier Granada et le chemin des Pionniers en direction de Bellecombe. La prolifération des accès le long du réseau routier supérieur affecte la sécurité des usagers de la route ainsi que la fluidité de la circulation sur le réseau routier. Les accès occasionnent de nombreux arrêts pour les véhicules en circulation, particulièrement pour les autobus scolaires et autres véhicules de services (poste, collecte des matières résiduelles). En plus d'y retrouver un nombre élevé d'accès, on observe sur ces tronçons les plus grands débits journaliers moyens annuels de Rouyn-Noranda. Aux extrémités du centre urbain sur la 117, les débits journaliers moyens annuels (DJMA) sont de 6 500 à l'est et de 8 400 à l'ouest. Dans le pôle central, sur la route 101, ce débit est de plus de 12 700 véhicules par jour<sup>57</sup>.

La circulation du transport lourd à l'intérieur du noyau urbain, particulièrement sur la 117 qui traverse le centre-ville, entraîne des risques liés à la sécurité de la population, notamment en ce qui concerne le transport des matières dangereuses et des marchandises, ainsi qu'à la cohabitation avec les automobilistes, les cyclistes et les piétons. Selon les données du MTQ<sup>58</sup>, plus de un véhicule lourd à la minute circule aux entrées est (intersection avenue Larivière et boulevard de l'Université) et ouest (intersection boulevard Rideau et avenue Québec) du pôle urbain. La traversée d'agglomération du noyau urbain occasionne également des problèmes importants de fluidité pour la circulation de transit. Afin de diminuer le trafic au centre-ville, un tracé alternatif non obligatoire permet de dévier une partie du transport lourd vers le boulevard de l'Université, le boulevard Industriel et l'avenue Québec. Cependant, ce tronçon se dégrade rapidement, aux frais de la population de Rouyn-Noranda. La réalisation de la voie de contournement nord, annoncée en 2006 par le MTQ, permettra d'augmenter la sécurité et de maintenir la fonctionnalité de la route 117, d'améliorer la qualité de vie des résidents dans différents quartiers du noyau urbain et d'éliminer le problème d'incompatibilité entre le trafic de transit et le milieu urbain. La voie de contournement devrait être complétée en 2012.

À certaines périodes de la journée, en combinant la circulation locale, de transit et interurbaine, la densité du trafic sur les routes nationales peut perturber la sécurité des usagers et la fluidité de la circulation, notamment sur la route 117 entre Rouyn-Noranda et Val-d'Or. Bien que quelques voies lentes existent, la fréquence et la longueur de celle-ci sont insuffisantes pour assurer la sécurité des usagers de la route. Dans l'optique que la population sera de 60 000 habitants dans quelques années, la circulation sur le réseau supérieur augmentera. Il faut donc prévoir des emplacements et aménager des voies lentes qui amélioreront la sécurité et la fluidité sur les routes nationales.

En ce qui concerne la voirie forestière, la création et l'entretien de plusieurs chemins sont faits par des compagnies forestières. Durant les périodes où le chemin est entretenu et utilisé par les compagnies forestières, plusieurs citoyens profitent de cet axe de circulation pour rejoindre leur camp de chasse ou pour s'installer autour des plans d'eau environnants. Les compagnies forestières sont tenues de veiller à l'entretien de leurs chemins forestiers lorsqu'elles doivent les utiliser pour l'exploitation forestière. Les chemins ne sont donc plus entretenus lorsque la compagnie quitte un secteur, ce qui cause une dégradation des

<sup>57</sup> Gouvernement du Québec, 2006. Débit de circulation (carte).

<sup>58</sup> Ministère des Transports, Plan de transport de l'Abitibi-Témiscamingue, Étude technique, conditions de circulation, décembre 2001. Les comptages pour les débits journaliers moyens annuels ont été effectués en 1995.

infrastructures. De plus, la sécurité des usagers lors des périodes de transport de bois peut poser problème.

## Orientations et intentions d'aménagement

Afin de répondre à cette problématique, la Ville s'est dotée de l'orientation et des intentions d'aménagement suivantes :

Orientation	Intentions d'aménagement	Affectations visées
Favoriser la sécurité et la fluidité sur le réseau routier supérieur	Diminuer le nombre d'entrées charretières le long du réseau supérieur	Rurale Agricole
	Poursuivre les démarches visant à solutionner la problématique du transport lourd dans le pôle central	Urbaine
	S'assurer du respect de l'échéancier de réalisation de la voie de contournement	Urbaine
	Identifier et voir à l'aménagement d'une plus grande fréquence de voies lentes sur les routes nationales, notamment sur la route 117 entre Rouyn-Noranda et Val-d'Or en partenariat avec la MTQ	Toutes
	Travailler en concertation avec les usagers de la Table de gestion intégrée des ressources forestières pour solutionner la problématique liée à l'entretien des chemins et à la sécurité des usagers lors des périodes de transport du bois	Toutes

Cette orientation – et les intentions d'aménagement qui en découlent – permettront aussi la mise en œuvre de l'élément de vision selon lequel « **les réseaux de transport sont sécuritaires et axés sur le transport vert** ».

## TRANSPORTS ALTERNATIFS

### Contexte

Les transports alternatifs comprennent les transports collectifs (autobus, covoiturage, transport adapté, etc.) et les transports actifs (vélo, marche, patin à roues alignées, etc.). Ces modes de transport représentent une alternative à l'utilisation de la voiture dans les déplacements quotidiens.

### TRANSPORT COLLECTIF

Le transport en commun (l'Autobus de ville) est bien implanté dans le pôle urbain et certains quartiers périphériques (Noranda-Nord et Lac-Dufault). Rouyn-Noranda est d'ailleurs la seule ville en Abitibi-Témiscamingue à offrir un service de transport en commun par autobus à sa population. Ce service est géré par la Commission des transports de Rouyn-Noranda et exploité par les Autobus Maheux. Il y a quatre lignes et trois autobus pour desservir la population du pôle urbain. Le taux d'utilisation du transport en commun est relativement stable depuis 2001, mais semble vouloir connaître une augmentation depuis 2007 (Tableau 22). L'augmentation marquée entre 2003 et 2004 marque une augmentation de l'achalandage suite à la mise service de la ligne 30 qui a été implantée pour desservir le parc industriel de Noranda-Nord et, plus particulièrement, le personnel de Manutex.

Le transporteur régional Autobus Maheux offre des services de transport interurbain par autocar sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Deux lignes extrarégionales vers Montréal et North Bay desservent le territoire de la ville ainsi que deux lignes intrarégionales vers La Sarre et Val-d'Or avec possibilité de correspondance vers Chibougamau et Amos. La ligne Rouyn-Noranda - Montréal est la plus fréquentée. Le terminus est situé sur l'avenue Horne et les autocars s'y arrêtent pour prendre des passagers et des colis et assurer leur transport d'une localité à l'autre. D'ailleurs, c'est la livraison de colis qui permet de rentabiliser les opérations. Les noyaux villageois d'Arntfield, de Cadillac, de D'Alembert, d'Évain, de Montbeillard et de Rollet sont desservis par le transporteur.

La Commission scolaire de Rouyn-Noranda organise le transport scolaire sur la quasi-totalité du territoire. Le transport scolaire pour le quartier Cadillac est organisé par la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, située dans la MRC de la Vallée-de-l'Or. Il est à noter qu'une utilisation conjointe des autobus scolaires avec la Commission scolaire de Rouyn-Noranda n'est malheureusement pas possible pour le transport en commun, faute de places disponibles dans les autobus scolaires.

**Tableau 22.** Nombre de passages annuels dans l'Autobus de ville (2001-2006)

	Année	Adulte	Étudiant	65 ans et +	Total
Avant l'ajout de la ligne 30	2001	35 138	31 714	18 166	85 010
	2002	36 498	27 303	18 216	82 017
	2003	42 282	27 759	16 846	86 887
Après l'ajout de la ligne 30	2004	56 174	31 533	16 418	104 125
	2005	59 763	31 159	15 052	105 974
	2006	60 295	29 575	14 729	104 599
	2007	63 076	31 917	16 929	111 919

Source : Compilation des Services communautaires et de proximité (2008).

Le service de transport adapté est régi par l'organisme à but non lucratif Transport adapté les Intrépides. Il est avant tout un service de porte en porte adapté pour les personnes à mobilité réduite. Les territoires desservis par le service de transport adapté sont les ex-municipalités de Rouyn-Noranda, Lac-Dufault, Beaudry, Granada, Évain ainsi qu'une partie des quartiers d'Arntfield, Bellecombe, McWatters et D'Alembert (Carte 31).

Le transport par taxi est offert sur l'ensemble du territoire de la ville. En 2006, 46 taxis étaient immatriculés à Rouyn-Noranda<sup>59</sup>. Un service de taxi adapté est aussi offert, mais les heures et les périodes de disponibilité sont variables et ne permettent pas une planification fiable des déplacements.

Le plan de développement pour le transport collectif de la Ville de Rouyn-Noranda (2005) propose un modèle novateur où le covoiturage pourrait répondre à une partie des besoins en transport des quartiers ruraux. Transport Le Nomade, coordonné par Transport adapté les Intrépides, est un système basé sur l'utilisation des ressources de transport existantes, soit le covoiturage, le transport adapté et les autocars d'Autobus Maheux. L'utilisation des autocars Maheux est particulièrement intéressante sur la ligne de Cadillac vu les nombreux transports quotidiens. Également, l'opérateur du transport adapté offre des places dans ses autobus. Cette formule fonctionne mieux que le covoiturage conventionnel. Le service a débuté en octobre 2006 et semble gagner en popularité : le nombre de déplacements pour les premiers six mois de l'année 2008 est déjà supérieur à celui de l'ensemble de l'année 2007 (Tableau 23).

**Tableau 23.** Déplacements par mode de transport de Transport Le Nomade

	2007	2008 (janvier à août)
Transport adapté	229	392
Covoiturage	2	104
Autocars Maheux	272	241
<b>Total</b>	<b>503</b>	<b>737</b>

Source : Transport Le Nomade (2008)

<sup>59</sup> Société de l'assurance automobile du Québec, 2007. Bilan 2006 : accidents, parc automobile et permis de conduire, Gouvernement du Québec, 211 p.



Transport Le Nomade s'occupe aussi de la mise en place du projet Transport Jeunesse rural (financé par le Pacte rural) qui vise à permettre aux jeunes des quartiers ruraux de se déplacer pour des activités de sport et de loisir. Dans le même ordre d'idées, la Ville de Rouyn-Noranda et les Autobus Maheux offrent un service de navette entre le pôle central et le Centre plein air Kanasuta.

En 2007, la Ville a fait preuve d'initiative et a aménagé un stationnement au Bureau d'information touristique pour les citoyens qui covoiturent pour aller travailler quotidiennement dans le quartier de Cadillac et les MRC de l'Abitibi et de la Vallée-de-l'Or. Le stationnement est utilisé majoritairement par des travailleurs miniers. Auparavant, ils se rencontraient dans le pôle central pour prendre place dans une seule voiture, laissant les voitures stationnées un peu partout dans la ville pour la durée du quart de travail. Ces travailleurs peuvent désormais laisser les véhicules non utilisés et sans frais au Bureau d'information touristique. Des stationnements incitatifs pourraient être officialisés ailleurs, notamment au bureau de quartier de D'Alembert où plusieurs citoyens laissent leur véhicule pour la journée.

## TRANSPORT ACTIF

Les transports actifs comprennent notamment le vélo et la marche. Ce type de transport est efficace pour les déplacements de proximité ne dépassant pas plus de 10 km (en vélo). Contrairement aux modes de transports collectifs, les transports actifs offrent une liberté égale à l'utilisation de l'automobile pour les courts et moyens trajets. Actuellement, le réseau cyclable n'est pas suffisamment structuré pour encourager le vélo comme mode de transport, à l'exception de certaines sections de la piste Osisko (Parc Trémoy et rue Perreault) qui peuvent être utilisées pour aller du point A au point B. Pour ce qui est de la marche, la quasi-totalité des rues du noyau urbain sont dotées de trottoirs. Ceux-ci sont déneigés et entretenus l'hiver, des deux côtés de la rue sur les principales artères de la ville, et d'un seul côté sur les rues résidentielles ou peu achalandées.

## Problématique

Actuellement, le réseau de transport en commun est relativement bien développé dans le pôle urbain. Seuls les quartiers Dallaire et Saint-Sauveur (dans le quartier Rouyn-Noranda-Ouest près du boulevard Témiscamingue) ne sont pas desservis. Par contre, la configuration des trajets d'autobus en grande boucle avec transfert au centre-ville ne permet pas toujours de se déplacer rapidement sur de courts et moyens trajets. Ainsi, plusieurs utilisateurs potentiels du service opteront plutôt pour un autre moyen de transport, et plus souvent qu'autrement pour la voiture. Le réseau pourrait donc être optimisé (configuration des trajets et fréquence des passages) pour accroître l'intérêt de ce mode de transport et en favoriser le développement. Une expérience a été tentée en 2005 pour desservir les quartiers de Granada et d'Évain à la demande de la population. Faute d'usagers, elle fut abandonnée.

Le transport adapté est un service essentiel pour les personnes handicapées et est bien implanté à Rouyn-Noranda. Cependant, un service complémentaire et fiable de taxi adapté amènerait plus de souplesse et permettrait davantage d'autonomie dans les déplacements.

La demande pour le covoiturage est relativement élevée, mais le manque d'automobilistes volontaires fait en sorte qu'il est difficile de répondre aux besoins des non-automobilistes en milieu rural. Le faible taux de participation des automobilistes pourrait donc compromettre cette formule. D'un autre côté, la majorité des ruraux

s'organisent entre eux car ils se côtoient. Ils n'ont pas besoin d'une tierce personne pour les informer et faciliter leurs déplacements. Pour les ruraux qui sont moins actifs dans le réseau social de leur communauté, une alternative serait le covoiturage entre collègues de travail. Le fait d'avoir le même lieu de destination et des horaires de travail semblables pourrait faciliter le covoiturage.

La topographie du pôle urbain ne présente pas de grands obstacles à l'implantation d'un réseau cyclable utilitaire. Cependant, la présence de la voie ferrée entre le viaduc du boulevard Rideau et le viaduc de l'avenue Murdoch est une barrière physique contraignante et peu sécuritaire pour les déplacements est-ouest. Les piétons et les cyclistes doivent emprunter un des viaducs, les obligeant souvent de faire un détour important sur des axes de circulation majeurs.

Un plus haut taux d'utilisation de transport collectif et de transport actif permettrait de baisser de façon significative les gaz à effet de serre et autres émissions, ce qui aurait un impact sur la qualité de l'air. Une plus grande utilisation des transports actifs aurait comme conséquence de favoriser une meilleure santé : en faisant de l'activité physique d'une part, et en améliorant la qualité de l'air d'autre part. Pour arriver à une augmentation du taux d'utilisation de ces modes de transport, des campagnes de sensibilisation devront être effectuées.

## Orientations et intentions d'aménagement

Afin de répondre à cette problématique, la Ville s'est dotée de l'orientation et des intentions d'aménagement suivantes :

Orientation	Intentions d'aménagement	Affectations visées
Encourager l'utilisation des transports collectif et actif en développant des réseaux et des infrastructures appropriés à ceux-ci	Développer des infrastructures efficaces et sécuritaires pour les transports collectif et actif	Toutes
	Améliorer la desserte de l'Autobus de Ville de façon à atteindre plus efficacement la population de la 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> couronne	Urbaine

Cette orientation – et les intentions d'aménagement qui en découlent – permettront aussi la mise en œuvre de l'élément de vision selon lequel « **les réseaux de transport sont sécuritaires et axés sur le transport vert** ».

## TRANSPORT FERROVIAIRE

### Contexte

Le réseau ferroviaire est voué au transport de marchandises surtout lié à la grande entreprise. Sur le territoire de Rouyn-Noranda, il n'y a plus de transport de passagers par train depuis plusieurs années. Le transport ferroviaire se fait sur un axe reliant le Nord-Est ontarien vers l'ouest (ONR) et les autres régions du Québec vers l'est, en passant par Val-d'Or et Senneterre (CN). Le lien ferroviaire de l'ONR est le seul lien interprovincial au nord de Gatineau. Il permet de relier une partie importante du Québec vers l'Ouest canadien et le Midwest étasunien. Le transport ferroviaire est nécessaire à l'économie de Rouyn-Noranda. Les entreprises industrielles établies en bordure de la voie ferrée retirent les avantages liés à ce mode de transport. Deux cours de triage sont localisées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de Rouyn-Noranda, près de zones d'activité économique, institutionnelle et résidentielle. La fréquence d'utilisation du train pour le transport des marchandises dépend du type d'entreprise, du volume à transporter, de la distance à parcourir, de la durée et des coûts du transport.

### Problématique

Les bruits qui découlent des activités de transport ferroviaire causent des problèmes de cohabitation avec les secteurs institutionnel et résidentiel situés à proximité des installations ferroviaires. De grandes quantités de matières dangereuses sont transportées par train et, en cas d'incident, peuvent représenter un risque pour la sécurité de la population. Il existe aussi un danger relié à la présence d'une cour de triage entre les deux centres commerciaux locaux (Place Rouanda et Promenades du Cuivre). L'accès à ce site est interdit. L'ONR et le CN ont installé des clôtures, mais il reste que certaines personnes prennent ce raccourci pour traverser directement entre les deux centres commerciaux, ce qui pose un risque d'accident. L'âge du réseau est aussi une problématique importante. La Ville ne possède pas de données sur l'entretien du réseau, les déraillements ou incidents reliés aux activités ferroviaires.

Des problèmes environnementaux sont aussi causés par les activités ferroviaires comme les traitements chimiques utilisés par les compagnies pour l'entretien de la végétation à l'intérieur de l'emprise des chemins de fer. Ces produits se retrouvent directement dans la nature. Lors de travaux sur les chemins de fer, le bois et les débris ne sont pas toujours récupérés correctement. Ils sont souvent repris par la population pour des travaux de toutes sortes (pieux, murets de soutènement, quai, etc.). Ces résidus contiennent de hauts taux de polluants qui se retrouvent dans l'environnement. Également, en cas de déraillement, de grandes quantités de contaminants peuvent se déverser dans les plans d'eau ou dans les sols.

Cependant, la hausse du prix de l'essence pourrait recréer un certain intérêt pour ce mode de transport qui aide à réduire les émissions de gaz à effet de serre en raison de la grande capacité de chargement. De plus, le transport ferroviaire permet de diminuer l'utilisation du réseau routier et d'en réduire l'usure. Pour ce faire, il faut que ce mode de transport soit facilement accessible pour le transport commercial et industriel, ce qui n'est pas

nécessairement le cas : il n'y a plus d'endroit public pour faire du chargement de wagon, ce qui limite les possibilités d'utilisation du transport ferroviaire.

## Orientations et intentions d'aménagement

Afin de répondre à cette problématique, la Ville s'est dotée de l'orientation et des intentions d'aménagement suivantes :

Orientation	Intentions d'aménagement	Affectations visées
Revaloriser et encourager l'utilisation du réseau ferroviaire pour le transport de marchandises	Protéger les espaces qui donnent accès à la voie ferrée pour le transbordement de marchandises	Urbaine
	Revoir avec les partenaires les réseaux actuels (tracé, gares de triage et voies d'accotement) pour en augmenter l'efficacité	Toutes
	Augmenter la desserte dans les zones et parcs industriels	Urbaine

Cette orientation – et les intentions d'aménagement qui en découlent – permettront aussi la mise en œuvre de l'élément de vision selon lequel « **les réseaux de transport sont sécuritaires et axés sur le transport vert** ».

## TRANSPORT AÉRIEN

### Contexte

Le réseau de transport est complété par la présence de l'aéroport régional de Rouyn-Noranda. En 1997, Transport Canada a rétrocédé l'aéroport à la Ville, celle-ci assurant la gestion et les opérations depuis son ouverture en 1946. Cet aéroport est une infrastructure indispensable permettant de maintenir et de développer les échanges avec l'extérieur de la région. Il s'agit d'un élément structurant dans l'organisation du territoire. La piste présente une longueur pavée de 2 286 m et une largeur de 45 m. En plus du transport des personnes de la ville et des territoires avoisinants (Témiscamingue, Abitibi-Ouest, Nord-Est ontarien), l'aéroport est un centre de transbordement d'équipements vers le nord de la province. Quelques entreprises possèdent des infrastructures à l'aéroport comme Xstrata (pour la mine Raglan dans le Grand Nord québécois) et Propair. De plus, l'aéroport est utilisé par Hydro-Québec pour le transport du personnel en direction de ses installations de la Baie-James.

Selon les données fournies par le Service de l'aéroport, le nombre de mouvements aériens a connu une baisse en 2007 en raison d'une diminution dans l'utilisation des petits avions privés (Tableau 24). Cependant, il y a eu plus de 103 000 mouvements/passagers en 2007, une première depuis 1996. Annuellement, il y a environ 700 mouvements aériens d'urgence, que ce soit du secteur privé ou public.

**Tableau 24.** Mouvements passagers et mouvements aériens à l'aéroport régional de Rouyn-Noranda de 1996 à 2007

<b>Année</b>	<b>Mouvements aériens</b>	<b>Mouvements/passagers</b>
1996	--	95151
1997	--	100419
1998	--	91560
1999	14256	91244
2000	14861	80125
2001	13009	86262
2002	15388	80826
2003	15107	78878
2004	12925	83296
2005	15900	88729
2006	17324	101252
2007	13355	103200

Source : Compilation du Service de l'aéroport, 2008.

## Problématique

À l'instar des autres régions périphériques du Québec, l'Abitibi-Témiscamingue est un marché relativement restreint. Cependant, en raison de sa situation privilégiée par rapport au Nord québécois et de la présence de nombreux fonctionnaires provinciaux, l'aéroport de Rouyn-Noranda est l'un des aéroports régionaux les plus rentables au Québec. Le prix des billets, l'absence de concurrence, l'amélioration du réseau routier vers les grands centres et la performance croissante des moyens de communication peuvent cependant entraîner une baisse de mouvements/passagers bien que l'actuelle bonne santé économique de la ville amène plutôt une augmentation. De plus, la présence de l'aéroport de Val-d'Or, situé à moins de 45 milles nautiques (83,5 km) de l'aéroport de Rouyn-Noranda, amène une compétition pour l'établissement des compagnies liées au transport aérien, pour desservir la région et le Nord québécois ou canadien. La présence de nouvelles réglementations fédérales relatives à la sécurité aéroportuaire augmente encore davantage la pression sur la gestion de l'aéroport.

L'aéroport présente des contraintes aux activités pouvant se dérouler autour de celle-ci. L'agriculture et l'usage résidentiel, entre autres, sont à éviter dans ce secteur. La création d'une zone tampon autour de l'aéroport permettrait de restreindre les usages non compatibles et faciliterait le développement du transport aérien.

Pour conserver les acquis et pour faire face aux défis associés aux activités d'un aéroport en région éloignée des grands centres urbains, la Ville a d'ailleurs développé un Plan de développement de l'aéroport parce qu'il est primordial de prendre des actions permettant d'exploiter un aéroport sécuritaire, accueillant, efficace et rentable, capable de satisfaire les marchés actuels et futurs et de favoriser son développement.

## Orientations et intentions d'aménagement

Afin de répondre à cette problématique, la Ville s'est dotée de l'orientation et des intentions d'aménagement suivantes :

Orientations	Intentions d'aménagement	Affectations visées
10. Positionner l'aéroport régional de Rouyn-Noranda comme site privilégié pour la desserte aérienne de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec	31. Créer une zone tampon autour de l'aéroport et sous les corridors d'atterrissage et de décollage	Rurale
	32. Promouvoir le site de l'aéroport pour l'implantation d'entreprises qui œuvrent dans le domaine ou qui utilisent le transport aérien	Rurale
	33. Étudier avec le ministère des Transports du Québec une déviation du tracé de la 117 pour permettre la croissance de l'aéroport	Rurale

Cette orientation – et les intentions d'aménagement qui en découlent – permettront aussi la mise en œuvre de l'élément de vision selon lequel « **la Ville joue pleinement son rôle de capitale régionale dans les domaines des services, des commerces, de l'éducation, de la culture et de la santé** ».

## 2.2.8 QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Dès le début des années 1980, la Ville de Rouyn-Noranda a pris un virage vert pour faire face à la dégradation de l'air, de l'eau et des sols se produisant sur son territoire. Différents projets de revitalisation ont été mis en place : création du Parc botanique à fleur d'eau, création de parcs de quartier, embellissement du centre-ville, etc. Également, la Fonderie Horne a entrepris de réduire considérablement ses émissions atmosphériques et a procédé à la décontamination des sols du quartier Notre-Dame<sup>60</sup>. En 1987, Rouyn-Noranda devenait de plus la première « Ville en santé<sup>61</sup> » en Amérique du Nord. De plus, les aires protégées (décrétées ou en réserve) couvrent un peu plus de 15 % du territoire de la ville.

Encore aujourd'hui, plusieurs actions sont entreprises pour améliorer la qualité de l'environnement : plan de gestion de la foresterie urbaine, projet pilote de comité de gestion par bassin versant à D'Alembert, développement du réseau cyclable, récupération et réduction des déchets, compostage, élimination de l'utilisation des pesticides et des engrais dans l'entretien des pelouses municipales, protection des prises d'eau potable communautaires, etc. La partie n'est cependant pas gagnée. L'occupation actuelle du territoire, combinée à un lourd passé industriel, contribue à une pollution diffuse qui continue d'exercer des pressions sur l'environnement.

### Contexte

#### QUALITÉ DE L'AIR

Plusieurs sources de pollution affectent la qualité de l'air, principalement dans la première couronne du pôle urbain. En 2006, l'indice de la qualité de l'air établi par le MDDEP a été qualifié de « mauvais » pour 48 jours dans le secteur du centre-ville de Rouyn-Noranda et pour 37 jours dans le secteur de la montée du Sourire (Tableau 25) comparativement à seulement 3 jours en moyenne pour la région de l'Abitibi dans son ensemble.

Un indice de la qualité de l'air qualifié de « mauvais » est lié en partie à la présence de smog formé par la pollution atmosphérique locale combinée à la présence dans la région de smog en provenance du nord des États-Unis et du sud de l'Ontario<sup>62</sup>. Auparavant, les épisodes de smog étaient associés aux grandes agglomérations, mais depuis quelques années, Rouyn-Noranda est aussi affectée par ce phénomène. Depuis 2005, la région de l'Abitibi-Témiscamingue fait d'ailleurs partie du programme info-smog qui émet des avertissements permettant d'aviser les personnes à risques (notamment celles souffrant de problèmes pulmonaires) d'éviter les sorties extérieures.

---

<sup>60</sup> Ce quartier correspond à l'ancienne paroisse Notre-Dame et s'insère maintenant dans le quartier du Vieux-Noranda.

<sup>61</sup> «Une ville en santé prend soin de son environnement physique et social et l'améliore continuellement; elle mobilise les ressources de la communauté pour renforcer les capacités de ses citoyens à s'entraider dans les activités courantes de la ville et à réaliser chacun leur plein potentiel» (Handcock & Duhal - 1986) (<http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/vs/index.asp>, consulté le 22 novembre 2007).

<sup>62</sup> Environnement Canada, René Héroux, Sympatico MSN, Pollution, une autre journée sous le smog.



**Tableau 25. Indice de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda et en Abitibi (2006)**

Station d'échantillonnage	Indice de la qualité de l'air (nombre de jours)			
	Bon	Acceptable	Mauvais	Total
Rouyn-Noranda - secteur du centre-ville	189	114	48	351
Rouyn-Noranda - secteur de la montée du Sourire	191	129	37	357
Abitibi	256	94	3	353

Source : Données fournies par le MDDEP (2006).

La pollution atmosphérique locale provient de plusieurs sources. Le chauffage au bois, fort populaire à Rouyn-Noranda, est de plus en plus pointé du doigt comme une source de smog hivernal. De 7000 à 7800 cordes de bois de chauffage sont coupées sur le territoire de la ville (Tableau 26). Lorsque la combustion est mal alimentée en oxygène, comme par exemple dans les poêles à bois qui ne sont pas certifiés EPA, des particules fines et d'autres substances (composés organiques volatils, hydrocarbures aromatiques polycycliques, furannes, etc.) sont émises et diminuent la qualité de l'air en hiver. En été, les feux de forêt génèrent aussi des contaminants qui affectent la qualité de l'air.

**Tableau 26. Nombre de cordes de bois coupées sur le territoire (permis accordés seulement)**

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Ville de Rouyn-Noranda	2382	2857	2153
MRNF	5000	4997	4900
<b>Total</b>	<b>7382</b>	<b>7854</b>	<b>7053</b>

Sources : MRNF (2007), compilation interne; Ville de Rouyn-Noranda (2007), compilation interne.

Les véhicules moteurs présents sur le territoire sont aussi des émetteurs de particules fines et autres produits chimiques qui affectent la qualité de l'air. De plus, les émissions de gaz à effet de serre (GES) contribuent au réchauffement climatique. En 2001, le transport en était la principale source au Québec avec près de 39 % des émissions totales de GES<sup>63</sup>. En 2003, les émissions de GES totalisaient 12,1 tonnes équivalent de CO<sub>2</sub> par habitant par année<sup>64</sup>. En reportant cette valeur à l'échelle de la ville, le secteur transport émettrait 188 760 tonnes de GES dans l'atmosphère par année. Cette valeur pourrait cependant être plus élevée à Rouyn-Noranda que dans le reste du Québec. En effet, le nombre de véhicules par habitant y est plus élevé que dans la province en général, soit une proportion de 0,95 véhicule/habitant à Rouyn-Noranda comparativement à 0,71 véhicule/habitant dans la province de Québec<sup>65</sup>. Cette différence est due principalement à la popularité des VHR dans la région et à une augmentation du nombre de véhicules combinés à une diminution de la population (Tableau 27 et Figure 14).

<sup>63</sup> Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, 2006. Le Québec et les changements climatiques. Un défi pour l'avenir. Plan d'action 2006-2012, Gouvernement du Québec, 48 p.

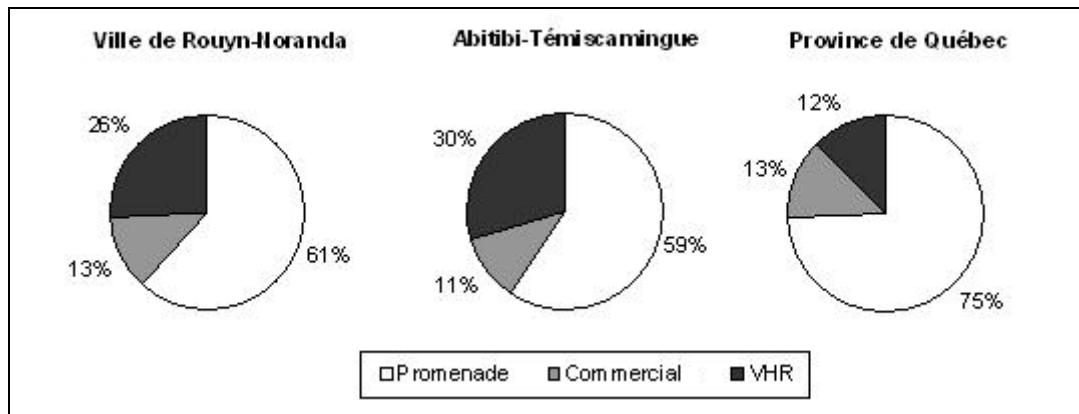
<sup>64</sup> Ibid.

<sup>65</sup> Société de l'assurance automobile du Québec, 2007. Bilan 2006: accidents, parc automobile et permis de conduire, Gouvernement du Québec, 211 p.

**Tableau 27.** Évolution du nombre de véhicules à Rouyn-Noranda (1996-2006)

Année	Population	Type de véhicule			Véh. /hab.
		Promenade	Commercial	VHR	
1996	45 049	20 780	4 423	9 127	0,76
1997	45 362	20 999	4 679	9 286	0,77
1998	45 651	21 081	4 500	8 998	0,76
1999	45 906	20 861	4 360	8 354	0,73
2000	46 152	20 574	4 257	8 243	0,72
2001	42 634	20 738	4 143	8 100	0,77
2002	40 695	20 823	4 314	8 287	0,82
2003	39 512	21 298	4 337	8 767	0,87
2004	39 346	21 667	4 493	9 180	0,90
2005	39 404	22 303	4 609	9 545	0,93
2006	39 308	22 997	4 709	9 753	0,95

Source : SAAQ, 1997-2007. Dossier statistique (Annexes E et F).



**Figure 14.** Type de véhicules immatriculés en 2006 à Rouyn-Noranda, en Abitibi-Témiscamingue et au Québec (en pourcentage)

Enfin, la fonderie Horne a un impact sur la qualité de l'air par ses émissions industrielles, affectant particulièrement le quartier Notre-Dame. La présence d'arsenic en suspension dans l'air a d'ailleurs fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue parce qu'il s'agirait d'un facteur lié au développement de cancer du poumon. Malgré la forte concentration d'arsenic dans l'air ambiant, « la population du quartier Notre-Dame ne montre pas de signes d'une exposition à l'arsenic selon les critères actuels au Québec »<sup>66</sup>. Par contre, les émanations de plomb sont préoccupantes parce qu'elles augmentent la concentration de ce contaminant dans les sols du quartier. Le plomb serait ainsi responsable d'une plus grande incidence de plombémie chez les enfants habitant à proximité de la fonderie<sup>67</sup>. En 1990-1991, l'entreprise fit décontaminer les sols du quartier. Par contre, l'accumulation quotidienne de poussières contenant des métaux lourds s'est poursuivie. En 2002-2003, la partie centre-nord du quartier fut à nouveau décontaminée en raison d'un taux élevé de plomb dans le sol. Lorsque la concentration de plomb dans le sol dépasse 500 ppm, l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue recommande que les sols soient remplacés<sup>68</sup>.

En plus de la décontamination des sols, beaucoup d'efforts de réduction à la source des émissions ont d'ailleurs été consentis et la situation s'est grandement améliorée (Tableau 28). Il n'en demeure pas moins que la fonderie génère une quantité importante de contaminants. « Malgré les efforts de dépollution consentis dans les dernières années, les émissions atmosphériques y sont encore beaucoup plus élevées qu'aux autres fonderies canadiennes »<sup>69</sup>. L'entreprise doit innover et trouver des solutions pour tendre vers zéro émission. Des citoyens préoccupés par les impacts des émissions de la fonderie sur la santé humaine ont créé le comité Notre-Dame et suivent de près ce dossier.

---

<sup>66</sup> Gagné, D., 2007. Surveillance de l'imprégnation à l'arsenic chez la population du quartier Notre-Dame : Période décembre 2005 à octobre 2006 (Synthèse), ASSSAT, 10 p.

<sup>67</sup> Gagné, D., 2006. Suivi de la surveillance environnementale dans le quartier Notre-Dame. Période 1991-2005, ASSSAT, 45 p.

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> Ministère de l'Environnement, Ministère de la Santé et des Services sociaux et Institut national de santé publique. 2004. Avis sur l'arsenic dans l'air ambiant à Rouyn-Noranda. 20 pages.

Tableau 28. Efforts de réduction des émissions à la source de la Fonderie Horne

Année	Mesure d'atténuation	Impacts
<b>Actions réalisées</b>		
1972-1973	Mise en place du réacteur Noranda (Rx) et fermeture du premier four à réverbère	Amélioration relative de la qualité de l'air
1980-1981	Construction d'une usine d'oxygène, augmentation de la capacité du Rx et fermeture du deuxième four à réverbère	Amélioration significative de la qualité de l'air
1989	Mise en place de l'usine d'acide	Réduction des émissions de SO <sub>2</sub> de 50 % et amélioration très significative de la qualité de l'air
1990-1991	Décontamination d'environ 600 terrains pour le plomb	Réduction significative du taux de plombémie chez les enfants de 0-5 ans
1997 À partir de 1998	Démarrage du CVn Optimisation du système de traitement	Fixation de 70-80 % du SO <sub>2</sub> Diminution de 80 % et plus des émissions de gaz et de poussières totales incluant le plomb et l'arsenic (par rapport à 1998) <sup>2</sup>
2000	Mise en place du dépoussiéreur pour le traitement des gaz secondaires du Rx et du CVn	Réduction des émissions de poussières polymétalliques de 350 tonnes annuellement
2003-2004	Décontamination de 87 terrains et suivi des retombées d'arsenic sur le quartier Notre-Dame	Amélioration de la qualité de vie et prévention de la contamination à l'arsenic (enfants)
2004	Branchement de convertisseurs des Pierce-Smith à l'usine d'acide	Fixation de plus de 90 % du SO <sub>2</sub>
<b>Actions projetées</b>		
2009	Optimisation du système de traitement	Diminution des émissions de poussières polymétalliques de 60 % comparativement à 2004 <sup>2</sup>
2010	Optimisation du système de traitement	Diminution de 90 % des rejets de soufre par rapport à 1980

Source : Xstrata Cuivre Canada, 2008. Gestion de l'environnement à la Fonderie Horne : Rapport de situation sur la qualité de l'air et des retombées métalliques du Quartier Notre-Dame. Rapport interne.

## QUALITÉ DES SOLS

Certaines activités commerciales, minières et industrielles peuvent occasionner des rejets pouvant contaminer les sols (et dans certains cas, la nappe phréatique). Des sols contaminés sont présents autant dans le pôle central que dans les quartiers ruraux et peuvent produire des effets négatifs sur les écosystèmes environnants, tout en représentant un risque pour la santé humaine. Le MDDEP a répertorié 21 terrains où le sol est contaminé et non réhabilité (voir Carte 42 et Carte 43 de la section 2.2.9 « Sécurité des personnes et des biens »). Dans cinq cas, la nappe phréatique est également contaminée par des produits pétroliers dérivés (famille des hydrocarbures aromatiques) et des métaux lourds (plomb, cuivre, cadmium, etc.)<sup>70</sup>.

Les parcs à résidus miniers s'ajoutent à ces 21 terrains et représentent une catégorie à part (voir aussi Carte 42 et Carte 43 de la section 2.2.9 « Sécurité des personnes et des biens »). Il y a 42 parcs à résidus miniers sur le territoire<sup>71</sup>. Ces parcs peuvent présenter des impacts majeurs sur l'environnement, surtout si les rejets des exploitations minières sont disposés de façon inadéquate. Dans certains cas, parfois même après restauration, les écosystèmes originaux ne peuvent se rétablir, l'eau est contaminée (parfois sur de grandes superficies), des métaux lourds (arsenic, cyanure, mercure, etc.) se retrouvent dans la chaîne alimentaire et cette portion de territoire est inutilisable pour d'autres usages. Le site de l'Union Carbide Canada, situé à l'extrémité sud du Parc industriel de Noranda-Nord, est un dépôt de résidus industriels qui n'est pas d'origine minière et qui s'ajoute aux sites contaminés. Des boues, de la chaux et des résidus de carbure y sont entreposés. Ensemble, les parcs à résidus miniers et le site de l'Union Carbide Canada constituent 10,2 % de l'ensemble des dépôts de sols et de résidus industriels du Québec<sup>72</sup>.

La consommation de produits génère de grandes quantités de déchets qui, lorsqu'ils ne sont pas valorisés, aboutissent dans un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) ou technique. Lors de la collecte sélective, les déchets domestiques sont envoyés au LES situé à Amos. Un LES privé sur le territoire de la ville est ouvert à toute la population et dessert des clients commerciaux et industriels (contrats privés). Une telle infrastructure produit des lixiviats<sup>73</sup> qui pourraient contaminer les sols. Cependant, il existe une entente entre la Ville et le LES pour traiter le lixiviat aux étangs et ainsi limiter la contamination. De plus, la Ville a établi un plan de gestion des matières résiduelles<sup>74</sup> ayant comme principal objectif de réduire l'apport de déchets aux LES. Les moyens pour y arriver passent par la réduction à la source, le recyclage et le compostage. Plusieurs dépotoirs (et dépôts en tranchée) abandonnés sont aussi présents sur le territoire et peuvent aussi occasionner des problèmes de contamination de la nappe phréatique et des cours d'eau. La réhabilitation de ces sites s'est faite selon les normes, mais il n'en demeure pas moins qu'ils représentent un risque de contamination. De plus, l'usage du sol à ces endroits est limité, et ce pour plusieurs années.

---

<sup>70</sup> Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, 2008. Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels [En ligne], [http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/residus\\_ind/resultats.asp](http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/residus_ind/resultats.asp) (Page consultée le 6 juillet 2008).

<sup>71</sup> Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur mines, Direction de la restauration des sites miniers (compilation interne).

<sup>72</sup> <http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/inter.htm>, consulté le 21 février 2008

<sup>73</sup> Les lixiviats sont le résultat de la percolation, à travers les déchets, d'eau qui se charge bactériologiquement et chimiquement. Les lixiviats contiennent de la matière organique, des hydrocarbures, des composés minéraux, des métaux lourds, etc. ([http://www.cniid.org/decharge/Decharges\\_2001.pdf](http://www.cniid.org/decharge/Decharges_2001.pdf), consulté le 7 novembre 2007).

<sup>74</sup> Ville de Rouyn-Noranda. 2004. *Plan de gestion des matières résiduelles*. 171 pages.

## QUALITÉ DE L'EAU

Le territoire de la ville de Rouyn-Noranda comporte de nombreux lacs (656 plans d'eau de plus de 20 ha) qui font partie intégrante de la qualité de vie de la population. Les activités humaines qui se déroulent dans les bassins versants de ces lacs (urbanisation, chalets, agriculture, exploitation des ressources minières et forestières, etc.) produisent des pressions sur la qualité de l'eau. De manière générale, les lacs de Rouyn-Noranda sont soumis à deux types de pression : la pollution industrielle et les apports en nutriments.

La pollution industrielle est principalement un héritage de la vocation minière du territoire. Les émanations de soufre (SO<sub>2</sub>) en provenance de la fonderie ont contribué pendant longtemps à l'acidification des lacs de la région. La mise en place de l'usine d'acide en 1989, combinée à des réductions des émissions de soufre en Ontario et aux États-Unis, ont eu des effets significatifs sur la qualité de l'eau des lacs<sup>75</sup>. Cependant, des parcs à résidus miniers continuent toujours de polluer plusieurs lacs sur le territoire, notamment le lac Dasserat<sup>76</sup> et le lac Dufault, seule et unique source en eau potable de la 1<sup>re</sup> couronne du pôle urbain, soit environ 60 % de la population de la ville. Pour traiter l'eau du lac Dufault et la rendre potable, un traitement éprouvé et sophistiqué doit être réalisé à l'usine de filtration, donnant une eau de très bonne qualité allant au-delà des normes en vigueur.

L'apport supplémentaire en nutriments provient de sources diverses : fumier ou engrais épandus sur les terres agricoles ou les pelouses, installations septiques, débordements des ouvrages de surverse municipaux, effluents municipaux ou industriels non traités ou insuffisamment traités, etc. Les apports en nutriments peuvent causer un vieillissement prématuré des lacs, ce qui se traduit par une plus grande quantité d'algues et de plantes aquatiques. Entre 2006 et 2008, les lacs D'Alembert, Évain, Pelletier, Opasatica et King of the North ont ainsi été perturbés par des épisodes de fleurs de cyanobactéries (algues bleu-vert).

Le traitement des eaux usées permet de limiter les dommages. Depuis près de 20 ans, les anciennes municipalités du territoire et maintenant la Ville regroupée ont fait de nombreux efforts avec l'aide gouvernementale dédiée à ce volet, si bien que 75 % de la population de la ville est desservie par six réseaux d'égouts (Tableau 29) et 97 % des eaux usées provenant de ces réseaux d'égouts sont traitées avant d'être rejetées dans la nature<sup>77</sup>. En fait, seules les eaux usées de Cadillac ne sont pas traitées, mais un projet d'installation d'un bassin d'épuration est présentement à l'étude. Les citoyens qui ne sont pas desservis par un réseau d'égout doivent, quant à eux, installer des équipements individuels pour traiter leurs eaux usées. Les dispositifs prévus au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.8) ont une efficacité relative dans les sols argileux du territoire. Un chantier spécifique effectué en Abitibi-Témiscamingue par le MDDEP et visant à proposer de nouvelles technologies pour les sols argileux n'a cependant pas donné les résultats escomptés.

---

<sup>75</sup> Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2005. Portrait territorial: Abitibi-Témiscamingue, Gouvernement du Québec, 78 p.

<sup>76</sup> Le gouvernement du Québec a amorcé la restauration des sites miniers abandonnés. En juin 2006, un montant de 500 000\$ a été annoncé pour terminer les plans de restauration du site Aldermac, un projet estimé à 10 millions de dollars.

<sup>77</sup> Ministère de l'Environnement, 1999. Portrait régional de l'eau de l'Abitibi-Témiscamingue, région administrative 08, Gouvernement du Québec, 28 p.

**Tableau 29.** Traitement des eaux usées

<b>Emplacement</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>Déphosphatation</b>	<b>Lieu de déversement</b>
Aéroport	Oui	Non	Ruisseau allant vers la rivière Kinojévis
Beaudry	Oui	Non	Ruisseau allant vers le lac Montbeillard
Cadillac	Non <sup>1</sup>	Non	Rivière Noire allant vers le lac Preissac
Évain	Oui	Oui	Rivière Pelletier allant vers le lac Beauchastel
Granada	Oui	Non	Ruisseau en amont du lac Gamble
Noranda-Nord/Lac-Dufault	Oui	Oui	Lac Osisko (par station de pompage d'effluent puisque les étangs sont situés dans le bassin versant du lac Dufault)
Rouyn-Noranda	Oui	Oui	Rivière Osisko allant vers le lac Rouyn

<sup>1</sup>Une station d'épuration devrait être installée à Cadillac d'ici cinq ans.

Les prises d'eau potable alimentant plus de 20 personnes (Tableau 30 et Carte 33) permettent aussi d'assurer une eau de qualité à la population. Il y a présentement sept réseaux d'aqueduc municipaux alimentés par un à quatre puits. Il existe une source d'eau potable alternative qui n'est pas utilisée actuellement, mais qui pourrait remplacer de façon temporaire ou permanente certaines prises d'eau potable existantes advenant une contamination ou un tarissement de la source principale.

L'importance des sources d'eau potable pour la santé de la population a amené le gouvernement du Québec à imposer des mesures réglementaires pour les protéger. Des aires de protection ont ainsi été délimitées autour des prises d'eau potable de la Ville en conformité avec le Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES) et le Code de gestion des pesticides (Carte 34 et Tableau 31).

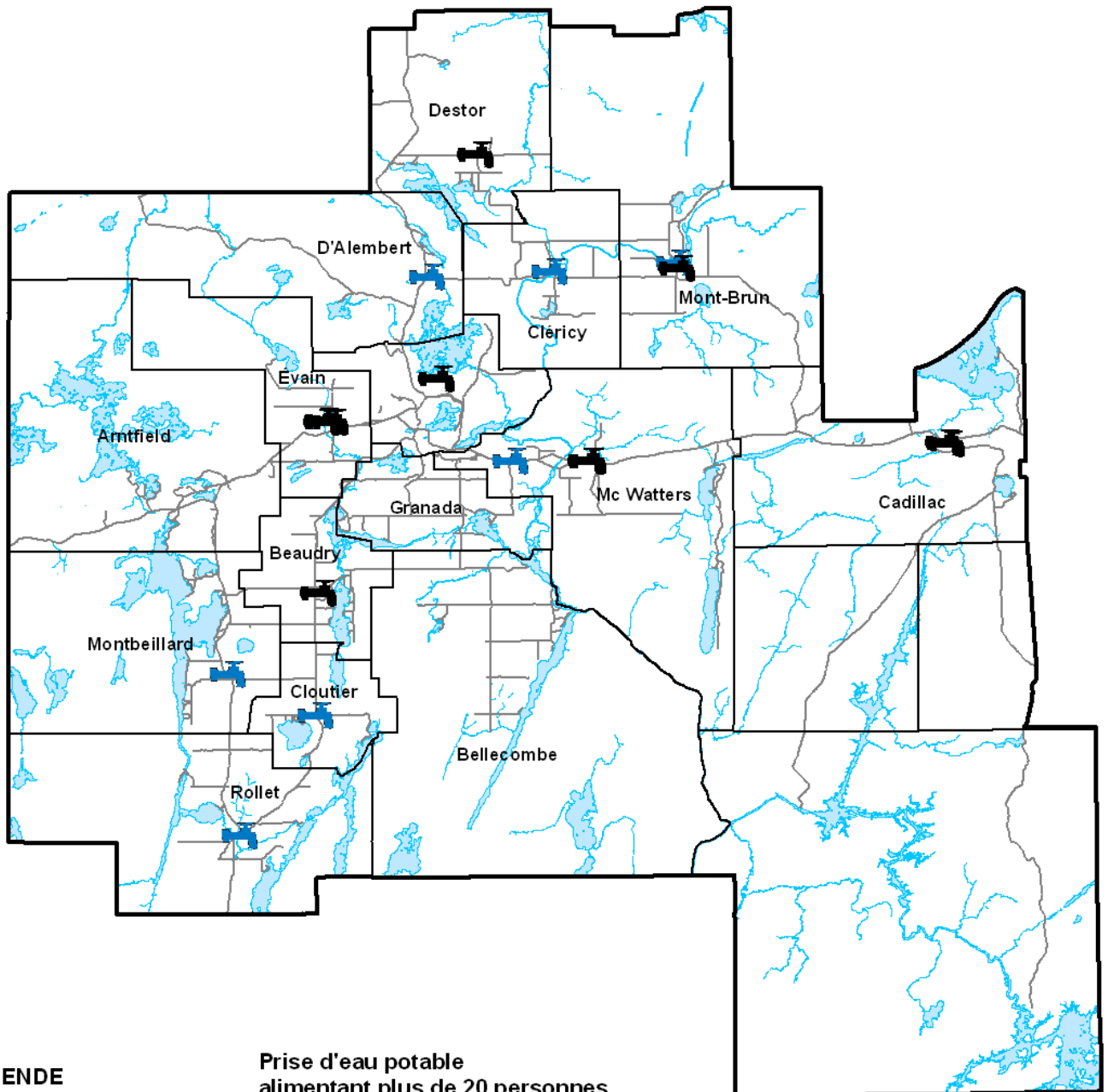
**Tableau 30.** Sources d'eau potable sous la responsabilité de la Ville de Rouyn-Noranda

Emplacement	Nombre de puits	Débit d'exploitation m <sup>3</sup> /jour	Eau désinfectée	Approvisionnement	Vulnérabilité (Indice DRASTIC <sup>1</sup> ≥ 100)
<b>Prises d'eau potable municipales alimentant plus de 20 personnes</b>					
Lac-Dufault	--	--	Oui	Eau de surface	--
Évain	4	263 à 1 263	Non	Puits artésien	Oui (Puits 1 et 2)
Destor	1	100	Oui	Puits artésien	Oui
Beaudry	1	223	Oui	Puits artésien	Non
Aéroport	2	34	Non	Puits artésien	Non
Mont-Brun	1	25	Oui	Puits artésien	Oui
Cadillac	2	456 et 600	Oui	Puits artésien	Oui
<b>Autres prises d'eau potable alimentant plus de 20 personnes</b>					
École Sainte-Monique (Rollet)	--	--	Oui	Puits artésien	--
École Kinojévis (Mc Watters)	--	--	Oui	Puits artésien	--
École Saint-Augustin (Montbeillard)	--	--	Oui	Puits artésien	--
École Saint-Ignace (Cléricy)	--	--	Oui	Puits artésien	--
École Sacré-Cœur (Cloutier)	--	--	Oui	Puits artésien	--
École Saint-Norbert (Mont-Brun)	--	--	Oui	Puits artésien	--
École Notre-Dame-de-la-Paix (D'Alembert)	--	--	Oui	Puits artésien	--
<b>Prise d'eau alternative</b>					
Canton Beauchastel – route 391	--	--	--	Eau souterraine (puits d'observation)	--


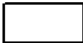


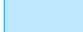
<sup>1</sup> L'indice DRASTIC permet de mesurer la vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution. À partir d'un indice DRASTIC de 115, le niveau de vulnérabilité est considéré comme moyen.

Sources : RE consultants et TechnoRem (2004, 2005 et 2006), Gouvernement du Québec, Sigat-géo, et Ville de Rouyn-Noranda, compilation interne.







**LÉGENDE**

-  Limite du territoire
-  Limite des quartiers
-  Route
-  Cours d'eau
-  Lac

**Prise d'eau potable  
 alimentant plus de 20 personnes**

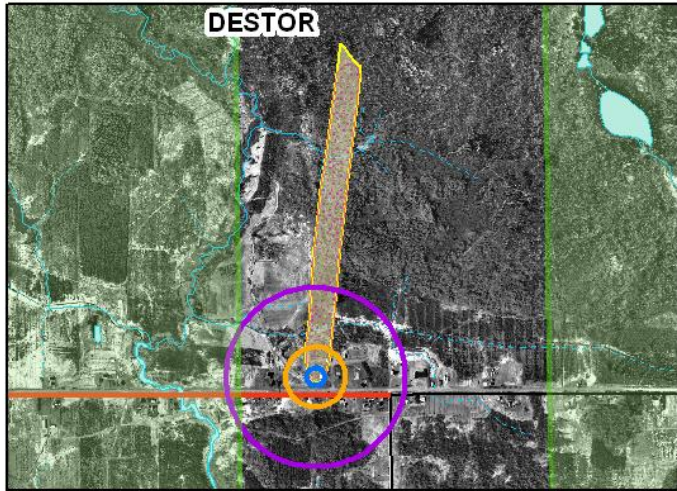
-  Municipale
-  Autre

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
 Ce produit comporte de l'information géographique  
 de base provenant du gouvernement du Québec  
 © Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

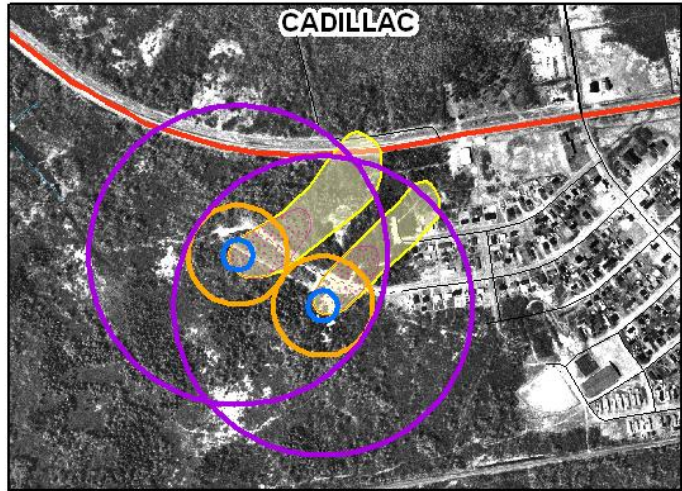


Préparée par:  
 GÉOMATIQUE  
 Natalie Marsan  
 17 juin 2008

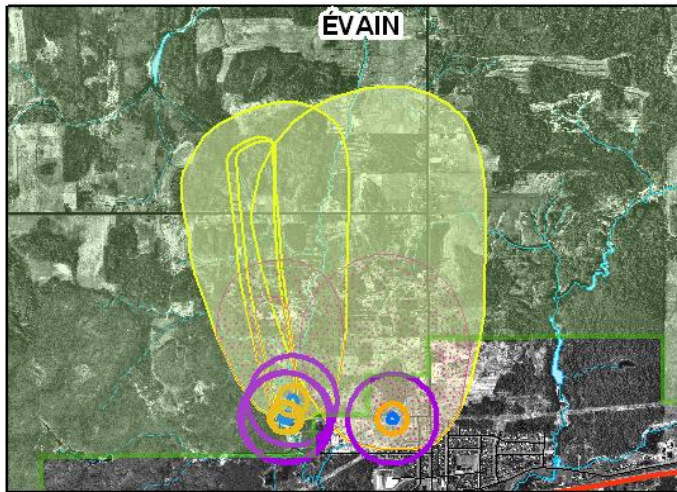




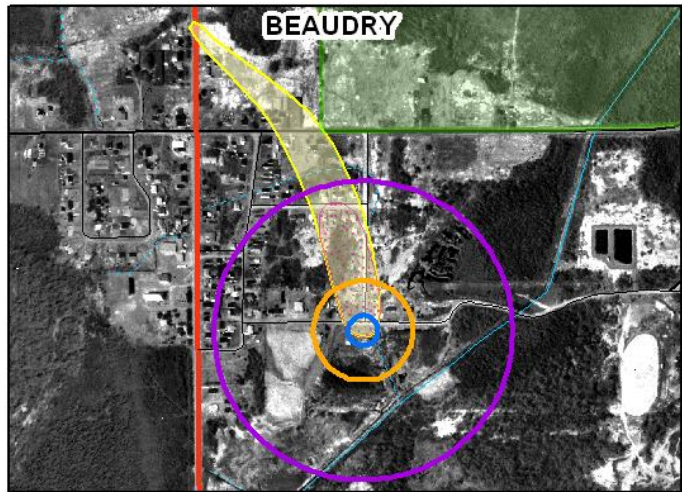
ECHELLE 1 : 25 000



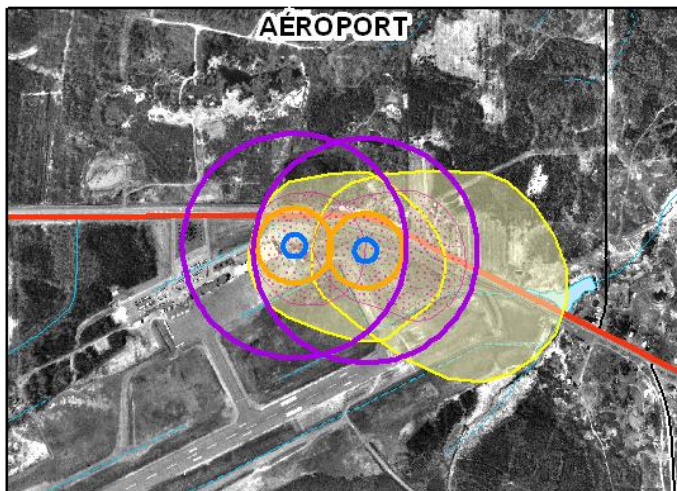
ECHELLE 1 : 15 000



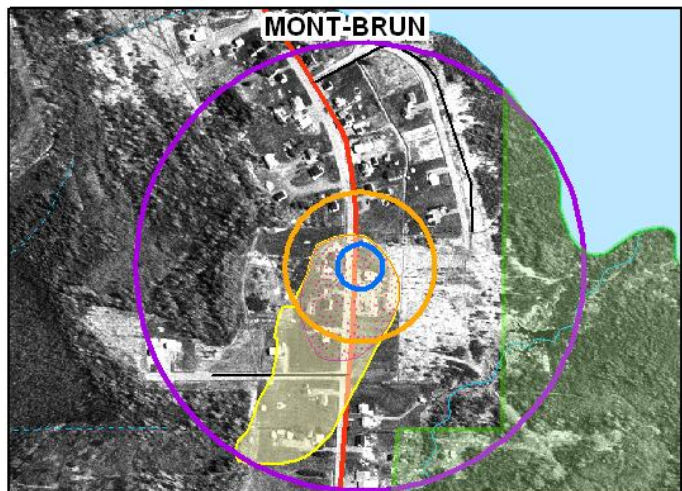
ECHELLE 1 : 50 000



ECHELLE 1 : 15 000



ECHELLE 1 : 20 000



ECHELLE 1 : 10 000

**LÉGENDE**

- |                                               |                                    |
|-----------------------------------------------|------------------------------------|
| Aire de protection immédiate de 30 m de rayon | Aire de protection bactériologique |
| Aire de protection de 100 m de rayon          | Aire de protection virologique     |
| Aire de protection de 300 m de rayon          | Zone agricole décrétée             |



Préparée par:  
**GÉOMATIQUE**  
 Natalie Marsan  
 17 juin 2008



**Tableau 31. Activités interdites dans les aires de protection des prises d'eau potable**

Aire de protection	Activités interdites
Aire de protection immédiate de 30 m de rayon	<p>Les activités, les installations ou les dépôts de matières ou d'objets qui risquent de contaminer l'eau souterraine, à l'exception, lorsqu'aménagé de façon sécuritaire, de l'équipement nécessaire à l'exploitation de l'ouvrage de captage (<i>RCES</i>, art. 24)<sup>1</sup>.</p> <p>L'épandage de déjections animales, de compost de ferme, d'engrais minéraux et de matières résiduelles fertilisantes (<i>RCES</i>, art. 26).</p> <p>L'érection ou l'aménagement d'une installation d'élevage d'animaux ou d'un ouvrage de stockage de déjections animales. Dans le cas de l'aménagement d'un enclos d'hivernage de bovins de boucherie, la distance est portée à 75 m de rayon (<i>RCES</i>, art. 29).</p>
Aire de protection de 100 m de rayon	<p>L'épandage de boues provenant d'ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées ou de tout autre système de traitement ou d'accumulation d'eaux usées sanitaires, ou de matières contenant de telles boues, sauf si certifiées (<i>RCES</i>, art. 26).</p> <p>L'entreposage d'un pesticide de classe 1, 2 ou 3, la préparation d'un pesticide et l'application d'un pesticide (<i>Code de gestion des pesticides</i>, art. 15, 35 et 50).</p>
Aire de protection de 300 m de rayon	<p>Le stockage à même le sol de déjections animales, de compost de ferme ou de matières résiduelles fertilisantes non certifiées dans un champ cultivé (<i>RCES</i>, art. 30)</p>
Aire de protection bactériologique	<p>L'épandage de déjections animales, de compost de ferme ou de matières résiduelles fertilisantes non certifiées (si l'indice DRASTIC est <math>\geq 100</math>) (<i>RCES</i>, art. 26).</p> <p>L'érection ou l'aménagement d'une installation d'élevage d'animaux ou d'un ouvrage de stockage de déjections animales (si l'indice DRASTIC est <math>\geq 100</math>) (<i>RCES</i>, art. 29).</p> <p>Le stockage à même le sol de déjections animales, de compost de ferme ou de matières résiduelles fertilisantes dans un champ cultivé (si l'indice DRASTIC est <math>\geq 100</math>) (<i>RCES</i>, art. 30).</p>
Aire de protection virologique	<p>L'épandage de boues provenant d'ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées ou de tout autre système de traitement ou d'accumulation d'eaux usées sanitaires, ou de matières contenant de telles boues non certifiées (si l'indice DRASTIC est <math>\geq 100</math>) (<i>RCES</i>, art. 26).</p> <p>Le stockage dans un champ cultivé, à même le sol, de boues provenant d'ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées ou de tout autre système de traitement ou d'accumulation d'eaux usées sanitaires, ou de matières contenant de telles boues, sauf si certifiées (si l'indice DRASTIC est <math>\geq 100</math>) (<i>RCES</i>, art. 30).</p>

<sup>1</sup>Malgré l'article 24 de la Loi sur la qualité de l'environnement, l'aire de protection immédiate d'un lieu de captage existant le 15 juin 2002 peut être établie à une distance moindre de 30 m, compte tenu des obstacles présents, tels la dimension du terrain, une route ou une habitation (*RCES*, art. 55).

## PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Plusieurs secteurs de la ville possèdent une valeur écologique qui mérite d'être reconnue et protégée. Cette valeur s'exprime par la fragilité, l'unicité ou la représentativité des écosystèmes ou de certains éléments particuliers qui les composent. Les sites et territoires d'intérêt écologique sont diversifiés et répartis sur l'ensemble du territoire de la ville (Carte 35 et Tableau 32)<sup>78</sup>. Ils recourent dans plusieurs cas les lieux d'intérêts « populaires » ou récréatifs qui ont été identifiés à la section « 2.2.4 Récréation et tourisme » en raison d'éléments remarquables. À l'exception des milieux humides, les sites et territoires d'intérêt écologique qui parsèment le territoire de la ville sont tous reconnus par le gouvernement du Québec comme étant des aires protégées décrétées ou en projet : parc national, réserve de biodiversité, écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et habitats fauniques. Les milieux humides s'ajoutent aux sites reconnus par le gouvernement. Ils abondent sur le territoire de Rouyn-Noranda et constituent, en plus de leur importance écologique, des contraintes à l'occupation du sol.

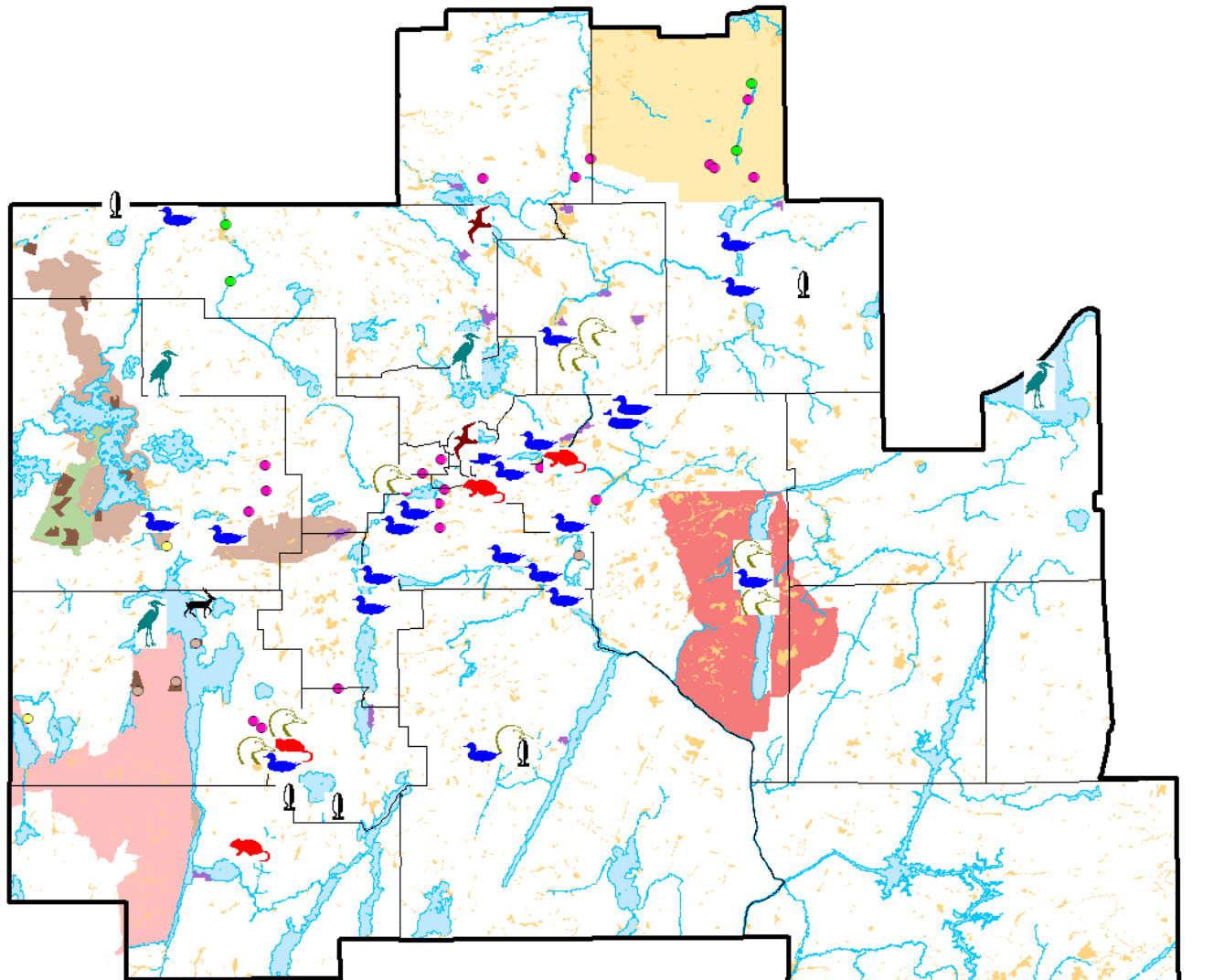
### Problématique

Les problèmes environnementaux sont nombreux et interagissent entre eux. Par exemple, les émissions de SO<sub>2</sub> rejetées dans l'air se déposent au sol et achèvent leur course par ruissellement dans un cours d'eau, contribuant ainsi à l'acidification des sols et des cours d'eau. En réduisant la pollution à la source, les impacts négatifs sur l'environnement seront diminués, voire inexistantes. La prévention doit devenir la pierre angulaire de l'aménagement du territoire. La promotion de meilleures pratiques environnementales auprès de la population est aussi essentielle de même que la démonstration par la Ville de gestes à poser et d'actions à entreprendre en adoptant des pratiques de saine gestion environnementale dans son fonctionnement interne.

La qualité de l'eau constitue un enjeu majeur. Le premier schéma d'aménagement adopté par la MRC de Rouyn-Noranda identifiait déjà la problématique de la contamination de l'eau par les activités minières comme un enjeu majeur d'aménagement et de bien-être de la population. Cependant, en raison de l'article 246 de la *LAU*, la Ville ne peut protéger les sources d'approvisionnement en eau potable des activités minières. Des forages ont déjà été réalisés à même le lac Dufault, menaçant ainsi l'approvisionnement en eau potable de la majorité de la population sans que la Ville ait pu intervenir de façon réglementaire. De plus, l'exploitation des gravières et sablières peut compromettre la qualité de l'eau souterraine de l'esker Vaudray-Joannès et représente une menace à la mise en valeur de cette ressource dont le potentiel n'a pas encore été évalué.

---

<sup>78</sup> Ministère des Affaires municipales et des Régions, 2007. Les territoires d'intérêt [En ligne], [http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen\\_outi\\_plan\\_terr.asp](http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_plan_terr.asp) (Page consultée le 8 février 2008).



**LÉGENDE**

- |                                   |                                            |
|-----------------------------------|--------------------------------------------|
| Limite du territoire              | Espèce faunique menacée ou vulnérable      |
| Limite de quartier                | Espèce floristique menacée ou vulnérable   |
| Milieu humide                     | Écosystème forestier exceptionnel          |
| Écosystème forestier exceptionnel | Écosystème forestier exceptionnel projeté  |
| Parc de conservation              | Aire de concentration d'oiseaux aquatiques |
| Réserve de biodiversité           | Étang aménagé par Canard illimités         |
| Réserve de biodiversité projetée  | Aire de confinement du cerf de Virginie    |
| Réserve à l'état                  | Colonie d'oiseaux                          |
| Réserve écologique                | Forêt d'expérimentation                    |
| Réserve écologique projetée       | Habitat du rat musqué                      |
| Refuge biologique                 | Héronnière, Aire de nidification           |

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
 Ce produit comporte de l'information géographique  
 de base provenant du gouvernement du Québec  
 © Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



Préparée par:  
 GÉOMATIQUE  
 Natalie Marsan  
 17 juin 2008

Tableau 32. Sites d'intérêt écologique<sup>1</sup>

Nom	Activités interdites	Superficie	État
Réserve écologique des Dunes-de-la-Moraine-d'Harricana	Libre accès Exploitation forestière	Barrage hydroélectrique Activités minières	5 km <sup>2</sup> Décrété
Parc national d'Aiguebelle	Activités minières Exploitation forestière Barrage hydroélectrique	Chasse Piégeage Villégiature	268 km <sup>2</sup> Décrété
Réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès	Exploitation minières Exploration minière : décapage, creusage de tranchées, excavation ou déboisement	Exploitation forestière Barrage hydroélectrique	193 km <sup>2</sup> Décrété
Réserve de biodiversité projetée du Réservoir-Decelles	Exploitation minière Exploration minière : décapage, creusage de tranchées, excavation ou déboisement Exploitation forestière	Barrage hydroélectrique Nouvelles implantations de villégiature Construction ou terrassement	81 km <sup>2</sup> Projeté
Réserve de biodiversité projetée du Lac-Opasatica	Idem		245 km <sup>2</sup> Projeté
Réserve écologique projetée Ruisseau-Clinchamps <sup>1</sup>	Exploitation minière Exploitation forestière Barrage hydroélectrique	Nouvelles implantations de villégiature Nouveaux droits miniers Construction ou terrassement	24 km <sup>2</sup> Projeté
Réserve à l'État Kekeko	Exploitation forestière (entente administrative)	Nouveaux abris sommaires Nouveaux droits miniers	32 km <sup>2</sup> Décrété
Réserve à l'État Kanasuta	Idem		79 km <sup>2</sup> Décrété
Ecosystèmes forestiers exceptionnels Lac Hébert Lac Massia	Exploitation forestière		2,5 ha 2,4 ha Projeté
Ecosystèmes forestiers exceptionnels Lac Vallet Baie à Beaupré Rivière Granville Lac Opasatica	Exploitation forestière Activités minières Barrage hydroélectrique Nouvelles implantations de villégiature		1,9 ha 38,6 ha 112,8 ha 117 ha Décrété
Refuges biologiques	Idem		10 km <sup>2</sup> Projeté
Habitats fauniques	Activités à risque pour l'habitat de l'espèce visée par cet habitat		38 km <sup>2</sup> Décrété
Milieux humides <sup>2</sup>	Les activités autorisées peuvent être limitées par le MDDEP en fonction de la superficie, du lien hydrologique du milieu humide avec un cours d'eau, du type de tourbière et de la présence d'espèces floristiques ou fauniques menacées ou vulnérables.		209 km <sup>2</sup> --

<sup>1</sup>Source : À l'exception des milieux humides, tous ces sites sont identifiés par le MDDEP ou le MRNF.

<sup>2</sup>Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Base de données topographiques du Québec, 1:20 000 et Ville de Rouyn-Noranda, 2002, Inventaire des terres agricoles.

L'augmentation des apports en nutriments s'ajoute maintenant à la contamination par les métaux lourds et menace aussi la qualité de l'eau des lacs du territoire, notamment les lacs dont les rives sont habitées. La situation du lac Dufault est particulièrement préoccupante, d'autant plus qu'il n'existe pas de source d'eau alternative connue suffisamment importante pour approvisionner le pôle urbain. L'occupation des rives s'est intensifiée et a été

accompagnée d'une dégradation du couvert végétal de la bande riveraine. Il n'y a donc pas de filtre permettant de retenir les nutriments qui sont lessivés sans contrainte vers le lac. Il importe de réduire à la source les apports en nutriments afin de contrôler l'état des lacs. La gestion par bassin versant serait, en ce sens, une avenue fort prometteuse.

## Orientations et intentions d'aménagement

Afin de répondre à cette problématique, la Ville s'est dotée des orientations et des intentions d'aménagement suivantes :

Orientations	Intentions d'aménagement	Affectations visées
Assurer un environnement de qualité sur l'ensemble du territoire	Densifier les parties des périmètres d'urbanisation de Rouyn-Noranda et des quartiers ruraux qui sont actuellement desservis par les réseaux d'aqueduc et/ou d'égouts	Urbaine
	Favoriser les transports alternatifs (marche, vélo, covoiturage, transport en commun) pour diminuer la pollution liée au transport automobile	Urbaine Rurale Agricole Riveraine
	Réduire l'apport de déchets au lieu d'enfouissement sanitaire par une réduction à la source des matières résiduelles et une augmentation du recyclage (domestique et industriel) et du compostage	Toutes
	Améliorer la qualité de l'eau des lacs Osisko, Noranda et Rouyn	Urbaine
	S'assurer de l'efficacité des équipements des systèmes d'évacuation des eaux usées des résidences isolées	Urbaine Rurale Agricole Riveraine
Assurer aux populations actuelles et aux générations futures l'accès à des approvisionnements sûrs et abordables en eau potable de bonne qualité	Préserver la source d'eau potable du lac Dufault afin d'en assurer la pérennité par la gestion intégrée de son bassin versant	Toutes
	Identifier des sources alternatives d'eau potable	Toutes

Ces orientations – et les intentions d'aménagement qui en découlent – permettront aussi la mise en œuvre de l'élément de vision selon lequel « **la Ville est une ville verte où il fait bon vivre** ».

## 2.2.9 SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

### Contexte

La prise en compte des zones de contraintes dans une perspective d'aménagement du territoire est essentielle pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Les zones de contraintes sont regroupées en deux catégories : les zones de contraintes naturelles et les zones de contraintes anthropiques.

### Contraintes naturelles

Des zones de contraintes naturelles sont présentes à Rouyn-Noranda (Tableau 33 et Carte 36) bien que le territoire soit peu sujet aux catastrophes naturelles. Le socle rocheux précambrien étant depuis très longtemps stabilisé, les tremblements de terre y sont rares et de faible intensité. De plus, les escarpements rocheux étant de faible dénivelé, les éboulements rocheux ne sont donc pas de grande ampleur. Par contre, la présence de roches archéennes sédimentaires le long des failles Destor-Porcupine et Cadillac-Larder Lake pose un risque à la santé humaine parce qu'elle serait liée à un problème de contamination naturelle à l'arsenic des puits d'eau potable. De plus, la prédominance des dépôts argileux sur le territoire est un élément favorisant les glissements de terrain et l'érosion des berges en bordure des lacs et rivières. Finalement, les inondations ne sont pas catastrophiques, mais elles sont bien présentes. Certains secteurs, notamment les rives des lacs Beauchastel, Caron, Montbeillard, Kinojévis et Bruyère, sont inondés pratiquement à chaque année. Une inondation particulièrement importante s'est d'ailleurs produite en 2002. À Cléricy, les rives des rivières Dufresnoy et Kinojévis sont aussi sujettes aux inondations. Il n'y a pas encore de cartographie officielle des zones inondables du territoire de Rouyn-Noranda.

Tableau 33. Zones de contraintes naturelles

Contraintes	Description	Effet(s)
Inondation	Étendue de terre qui devient occupée par un cours d'eau lorsqu'il déborde de son lit <sup>79</sup>	Risques pour les biens matériels existants et la sécurité de la population et contraintes pour l'implantation de nouveaux bâtiments et pour la rénovation des bâtiments existants
Mouvement de terrain	Mouvement de sol, généralement dans des secteurs où les pentes dépassent 25% et où le substrat est argileux	Idem
Contamination naturelle à l'arsenic	Présence d'arsenic dans le substrat rocheux pouvant contaminer les puits artésiens qui y sont creusés	Risques pour la santé humaine

<sup>79</sup> <http://www.cehq.gouv.qc.ca/zones-inond/index.htm>, consulté le 24 septembre 2007.



Les Carte 37 à 39 permettent de visualiser les zones potentiellement inondables, mais elles n'ont pas été réalisées afin de servir de délimitation officielle des plaines inondables assujetties aux modalités incluses dans le document complémentaire. Pour l'application de ces modalités, ce sont les cotes de crues du Tableau 34 qui s'appliquent. Ces cotes d'inondation ont été établies pour chaque zone potentielle d'inondation en ajoutant 1,5 m à la cote maximale observée aux stations d'observation situées à proximité des plans d'eau. L'ajout de 1,5 m permet de prendre en considération le fait que les observations n'ont débuté qu'en 2002 et n'ont probablement pas enregistré de périodes d'inondation exceptionnelles. D'ailleurs, des informations recueillies auprès de riverains suggèrent que la crue de 2002 – qui a particulièrement touché les lacs Montbeillard, Beauchastel, Bruyère, Caron et Kinojévis et qui a servi de base pour déterminer la cote de crue – se produit relativement souvent. Des crues plus importantes se seraient produites et auraient atteint un niveau jusqu'à 1,5 m plus élevé que celui de la crue de 2002.

Dans le cadre de son Programme de détermination des cotes de crues, le gouvernement du Québec devrait faire parvenir à la Ville des cotes de crues pour la rivière Solitaire (zone inondable de Rollet). Ces cotes seront intégrées à la réglementation de zonage dès qu'elles seront connues. Pour les autres secteurs, une cartographie plus précise devrait être réalisée sous peu à partir des cotes provenant des stations de mesures, de relevés de terrain et d'entrevues auprès des riverains.

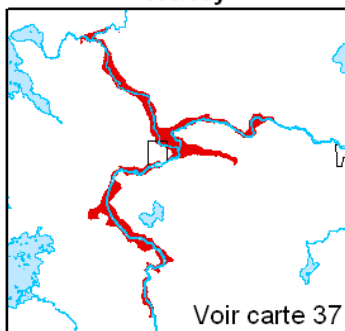
**Tableau 34. Cotes de crues délimitant les plaines inondables**

<b>Zone potentielle d'inondation</b>	<b>Cote de crue (m)</b>
Cléricy	275,0
Beaudry-Granada-Bellecombe	272,0
Rollet	266,5

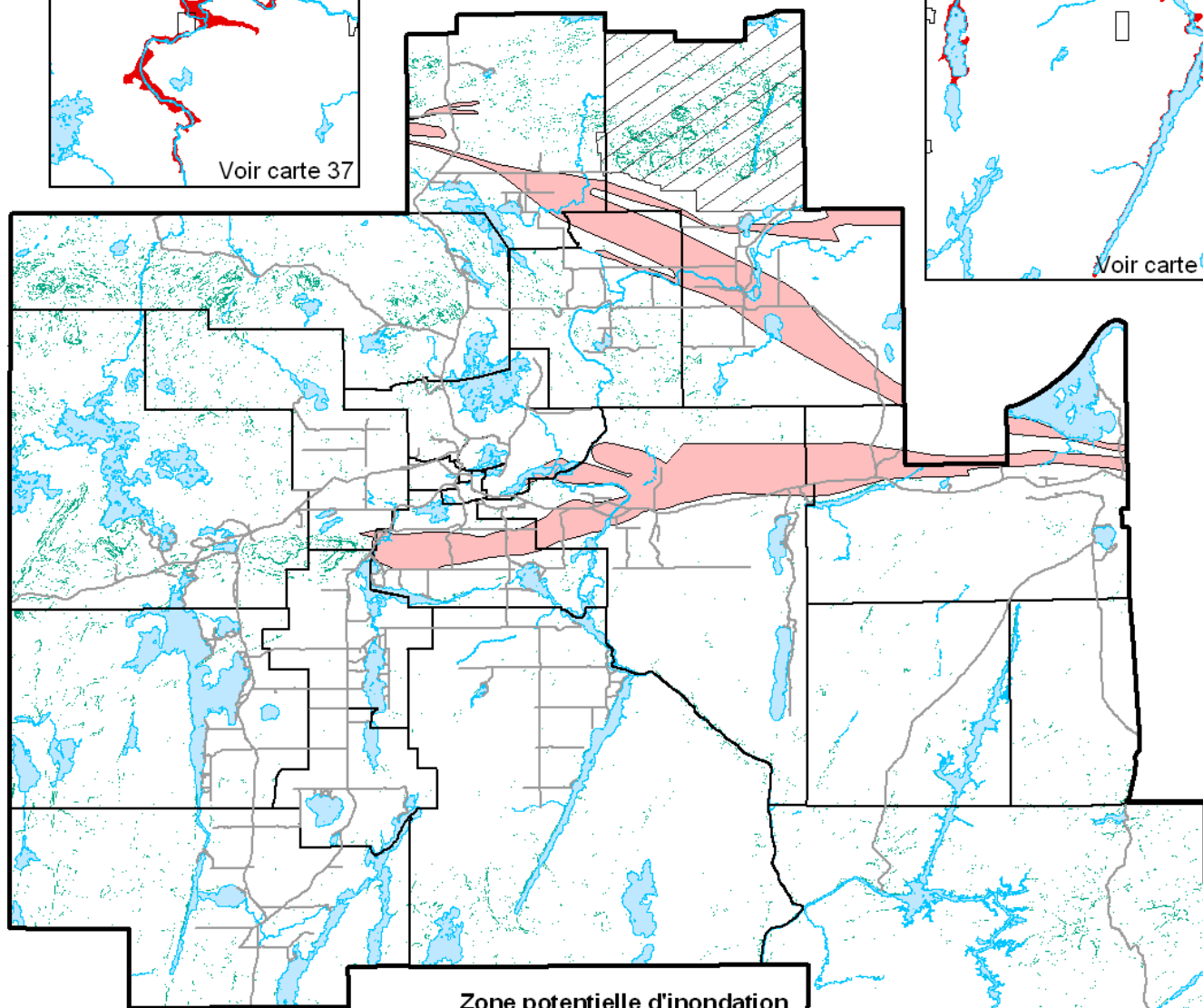
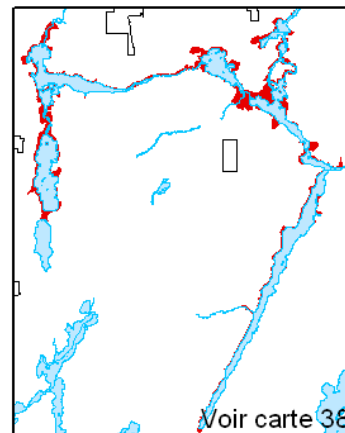
# Carte 36 Ville de Rouyn-Noranda

## Zones de contraintes naturelles

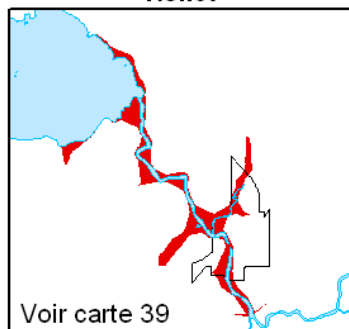
Zone potentielle d'inondation  
Cléricy




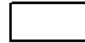



Zone potentielle d'inondation  
Beaudry-Granada-Bellecombe



Zone potentielle d'inondation  
Rollet



### LÉGENDE

-  Limite du territoire
-  Limite de quartier
-  Contamination potentielle à l'arsenic
-  Zone potentielle d'inondation
-  Pente supérieure à 25%

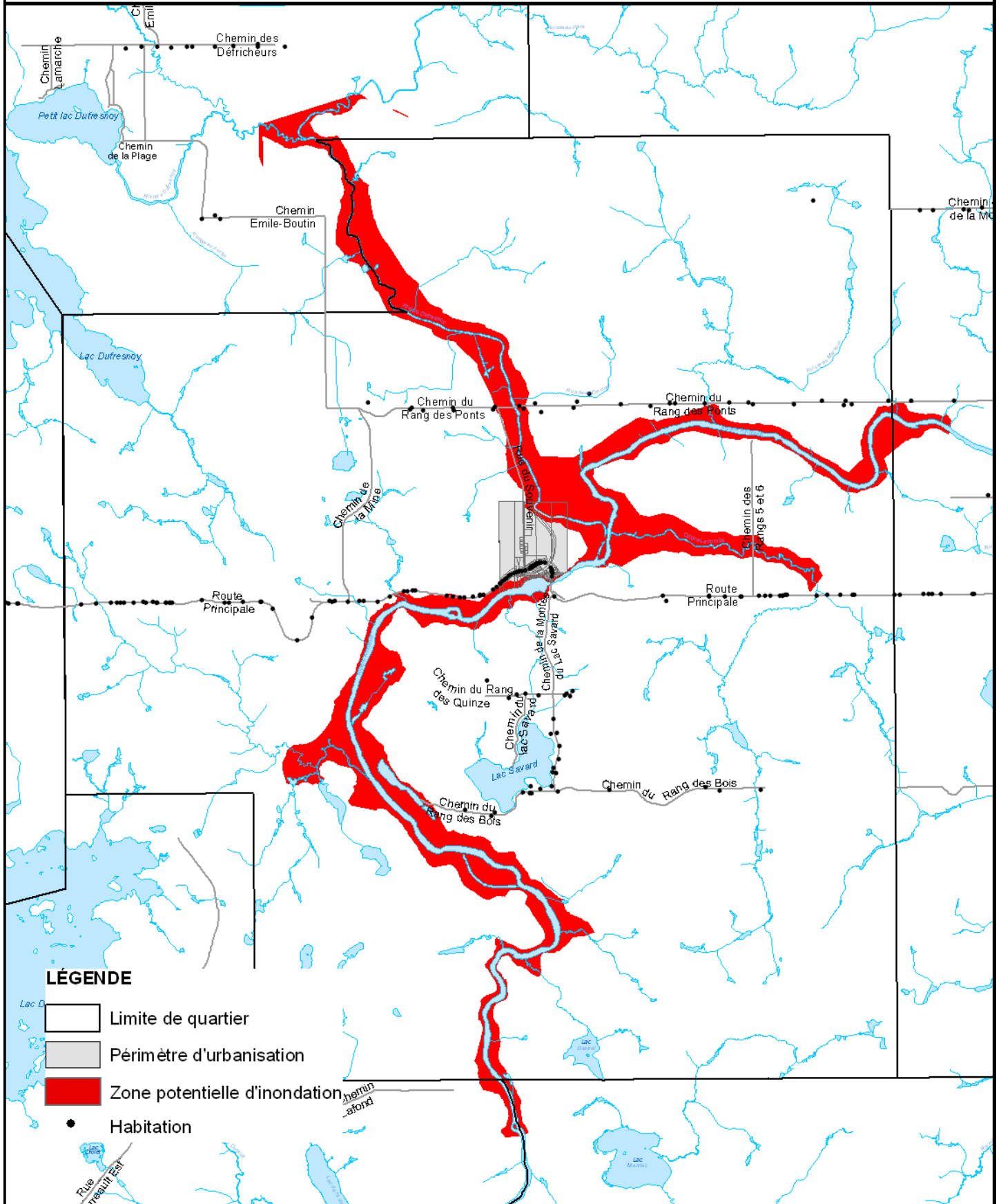
Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique  
de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



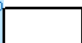



Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
17 juin 2008

# Carte 37 Ville de Rouyn-Noranda

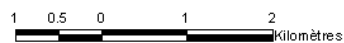
# Zone potentielle d'inondation Secteur Cléricy



**LÉGENDE**

-  Limite de quartier
-  Périmètre d'urbanisation
-  Zone potentielle d'inondation
-  Habitation

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
 Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
 © Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



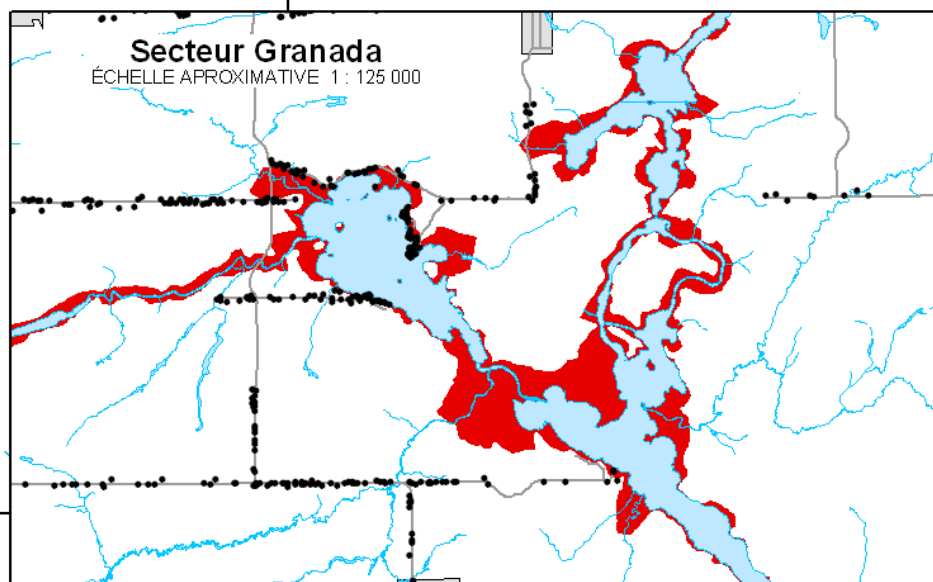
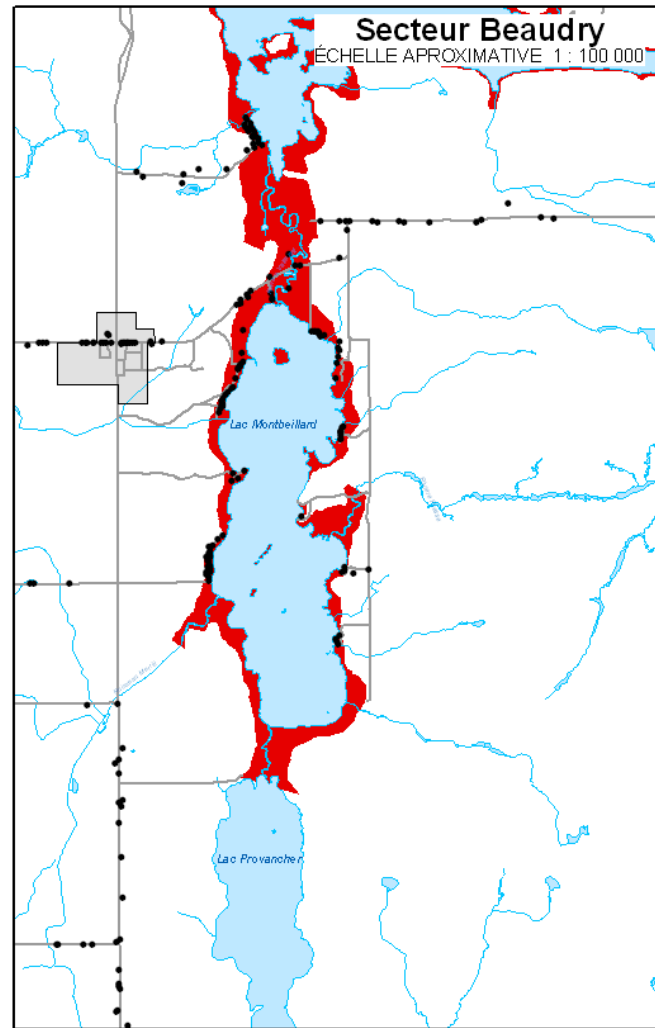
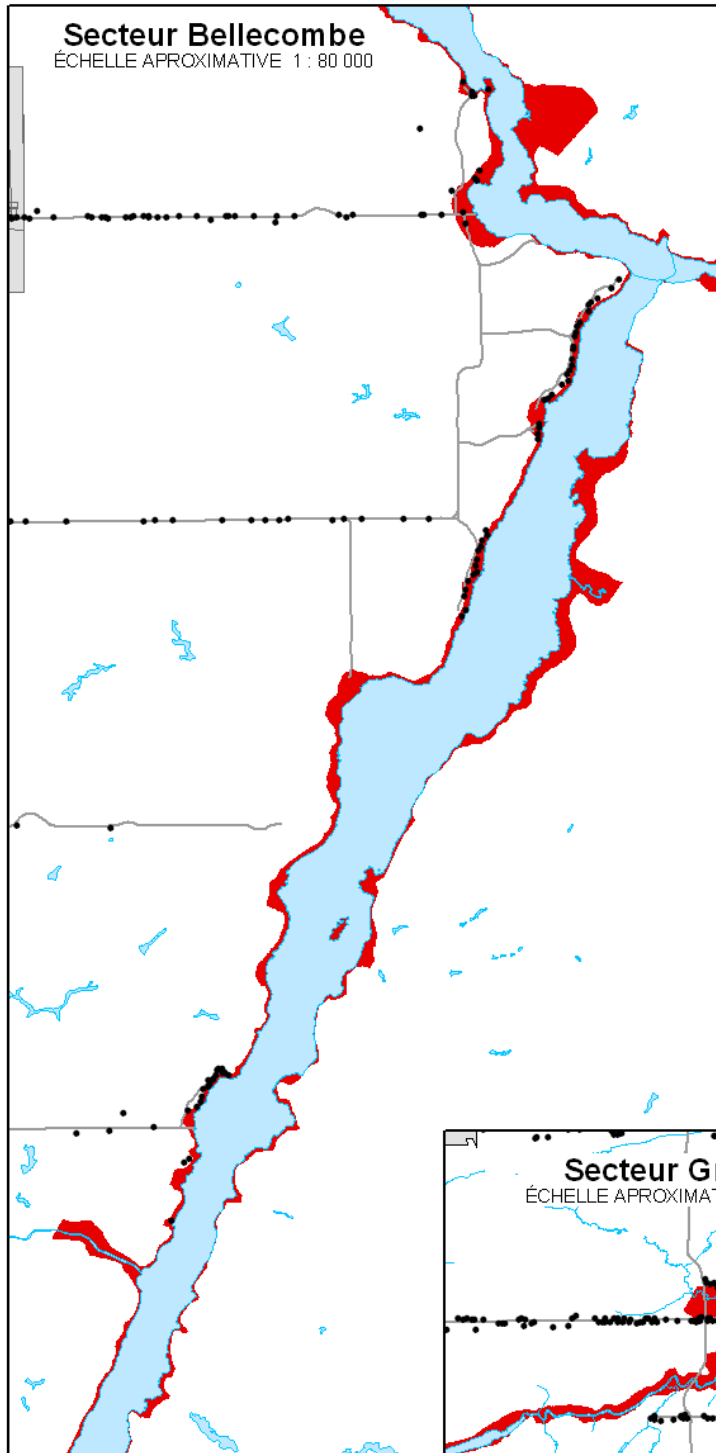
Préparée par:  
**GÉOMATIQUE**  
 Natalie Marsan  
 17 juin 2008

**Toute reproduction pour vente est interdite**





# Carte 38

## Ville de Rouyn-Noranda

# Zones potentielles d'inondation



### LÉGENDE

-  Limite de quartier
-  Périmètre d'urbanisation
-  Zone potentielle d'inondation
-  Habitation

Sources : Ville de Rouyn-Noranda

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

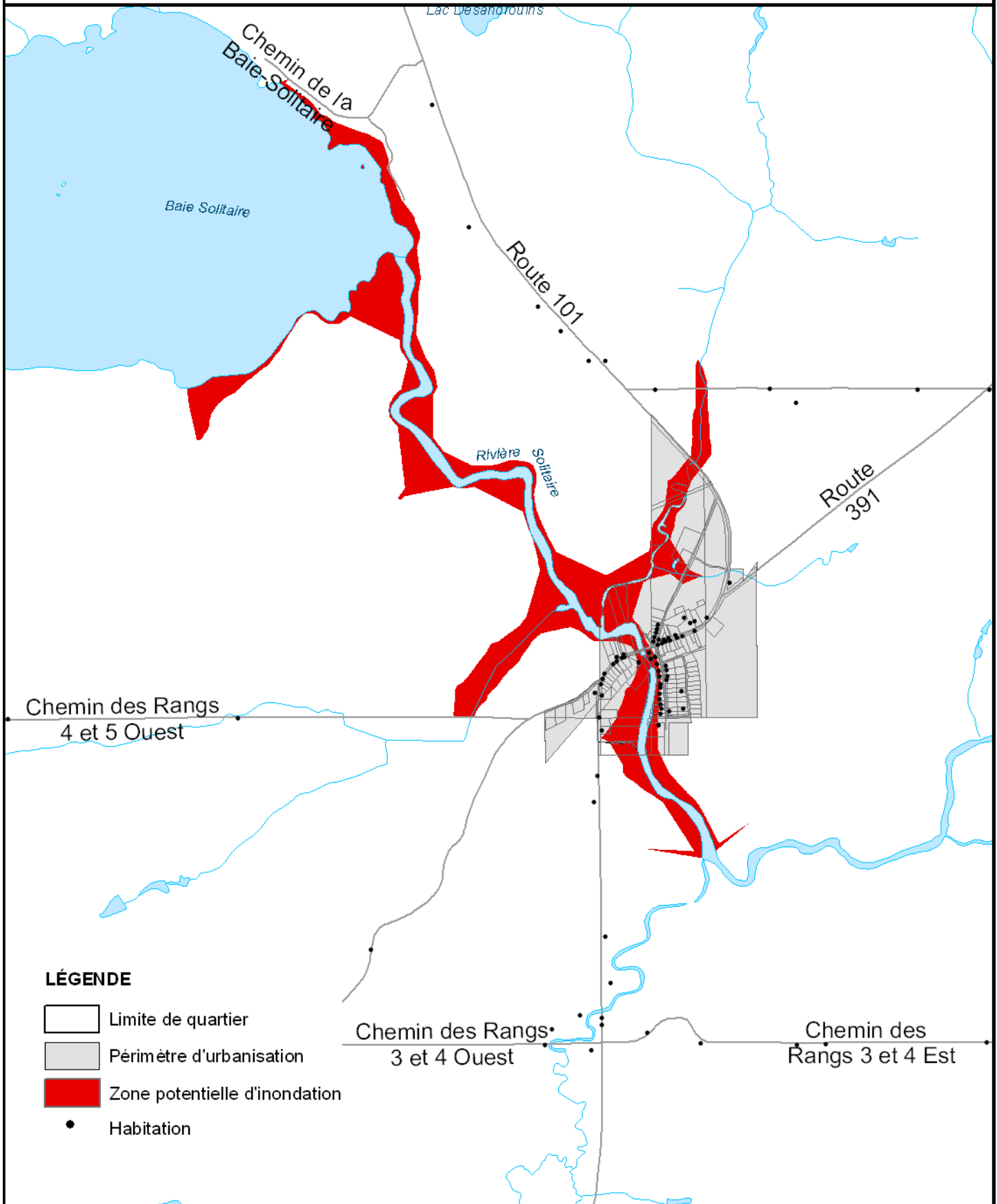


Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
17 juin 2008

Toute reproduction pour vente est interdite

# Carte 39 Ville de Rouyn-Noranda

# Zone potentielle d'inondation secteur Rollet



Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique  
de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
17 juin 2008

## CONTRAINTES ANTHROPIQUES

Les zones de contraintes anthropiques (Tableau 35 et Tableau 36, Carte 40 à 43) englobent les sites où les activités humaines sont susceptibles de mettre en péril la santé, la sécurité ainsi que le bien-être de la population, ou encore, de causer des dommages importants aux biens situés à proximité<sup>80</sup>. Les contraintes anthropiques se divisent en deux catégories, les nuisances et les risques. « Le terme nuisance se définit comme un ensemble de facteurs d'origine technique ou social qui rendent la vie malsaine ou pénible, soit par la nature même d'un immeuble ou d'une activité, soit par l'usage abusif qu'on en fait »<sup>81</sup>. Un risque représente « un danger éventuel plus ou moins prévisible, comme l'éventualité d'un événement ne dépendant pas exclusivement de la volonté des parties et pouvant causer la perte d'un objet ou tout autre dommage »<sup>82</sup>.

Tableau 35. Zone de contraintes anthropiques : risques

Contraintes	Description	Effets
Lieux d'entreposage et industries utilisatrices de matières dangereuses	Plusieurs sites présents sur le territoire (localisation non divulguée en vertu d'une réglementation fédérale)	Explosion Contamination
Gazoduc et poste de livraison de gaz	117 km de canalisation Un poste de livraison	Explosion Odeurs Bruit
Corridors de transports de matières dangereuses	Routes 101, 117 et voies ferrées	Explosion Contamination Transport lourd Bruit
Barrages hydroélectriques et autres barrages	2 barrages hydroélectriques (Rapide-2 et Rapide-7) 18 autres barrages à forte contenance	Inondation soudaine Courants forts
Centrale thermique	Une centrale à Cadillac	Explosion Odeurs Contamination

<sup>80</sup> [http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen\\_outi\\_prot\\_anth.asp](http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_prot_anth.asp), consulté le 21 septembre 2007.

<sup>81</sup> Ministère des Affaires municipales et des Régions, 1994. Détermination des contraintes de nature anthropique, Gouvernement du Québec, 66 p.

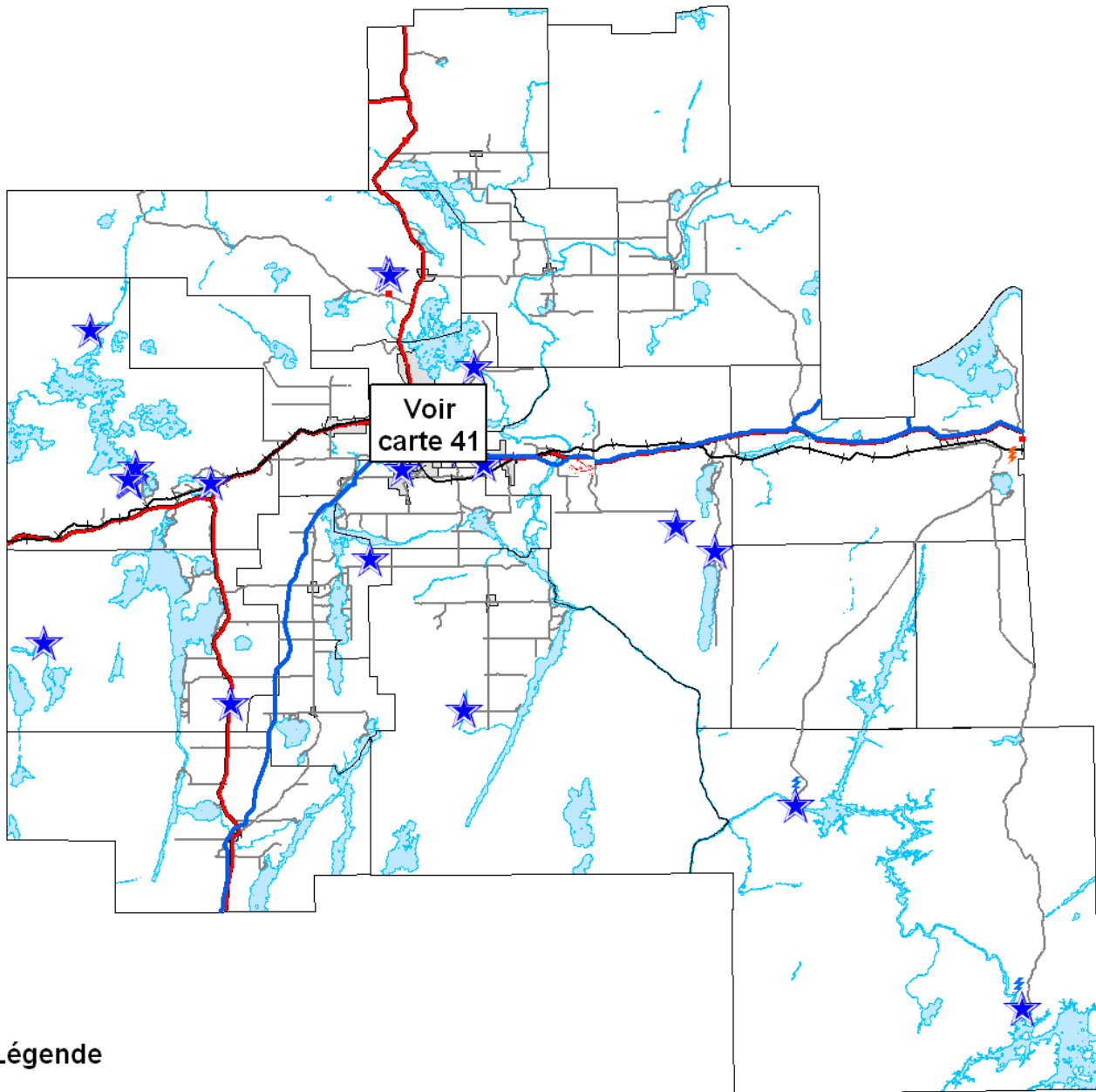
<sup>82</sup> *Ibid.*

**Tableau 36. Zones de contraintes anthropiques : nuisances**

<b>Contraintes</b>	<b>Description</b>	<b>Effets</b>
Sites d'extraction de substances minérales	42 sablières 3 gravières 10 autres sites d'extraction de substances minérales diverses (terre jaune, terre noire, silice, schiste, etc.)	Poussières Bruits Impact sur le paysage Transport lourd
Mines à ciel ouvert	1 mine à ciel ouvert en opération 1 mine qui n'est plus en opération	Poussières Bruits Impact sur le paysage Transport lourd
Aires d'accumulation de résidus miniers <sup>1</sup>	42 aires d'accumulation de résidus miniers	Poussières Contamination Impact sur le paysage
Lieux d'enfouissement sanitaire et dépotoirs	1 lieu d'enfouissement sanitaire (LES) en opération 22 anciens sites (réhabilités) de dispositions des matières résiduelles	Odeurs Contamination Transport lourd
Centre de tri	1 centre de tri 1 éco-centre 1 centre de transfert des déchets	Odeurs Transport lourd
Usine d'épuration et étangs d'aération	5 étangs aérés 2 étangs de sédimentation 1 émissaire d'évacuation	Odeurs Contamination
Aéroport	1 complexe aéroportuaire	Bruits Contamination
Postes de transformation électrique (120 kV)	4 postes relevant d'Hydro-Québec 2 postes privés	Haut voltage Bruit Contamination
Lignes de transport d'électricité (120 kV)	364 km de lignes à haute tension	Haut voltage Impact sur le paysage
Terrains contaminés	21 terrains contaminés non réhabilités	Contamination
Dépôt de neige usée	3 dépôts de neige usée en opération 1 dépôt de neige usée fermé	Transport lourd Contamination
Industries génératrices de bruits	Pas d'inventaire réalisé	Bruits







<sup>1</sup> Une partie des aires d'accumulation des résidus miniers des mines Doyon et LaRonde se trouvent sur le territoire de la MRC d'Abitibi.

Sources : MRNF (2008), Communication personnelle, Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, 2008. Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels [En ligne], [http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/residus\\_ind/resultats.asp](http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/residus_ind/resultats.asp) (Page consultée le 6 juillet 2008). Ville de Rouyn-Noranda (2008), compilation interne.



**Légende**

**RISQUES**

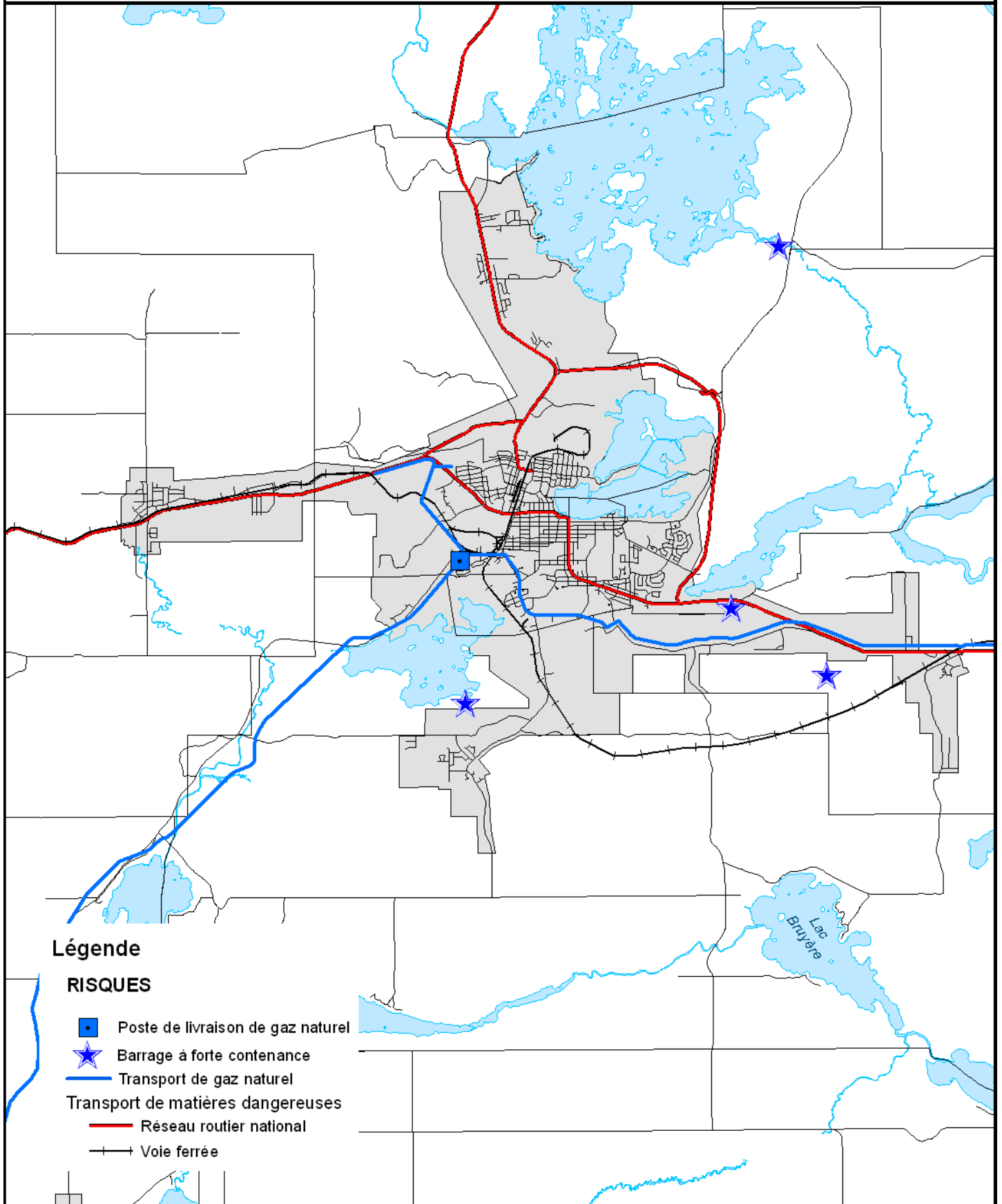
-  Barrage hydroélectrique
-  Centrale thermique
-  Barrage à forte contenance
-  Transport de gaz naturel
- Transport de matières dangereuses
  -  Réseau routier national
  -  Voie ferrée

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique  
de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.









Préparée par:  
**GÉOMATIQUE**  
Natalie Marsan  
17 juin 2008





**Légende**

**RISQUES**

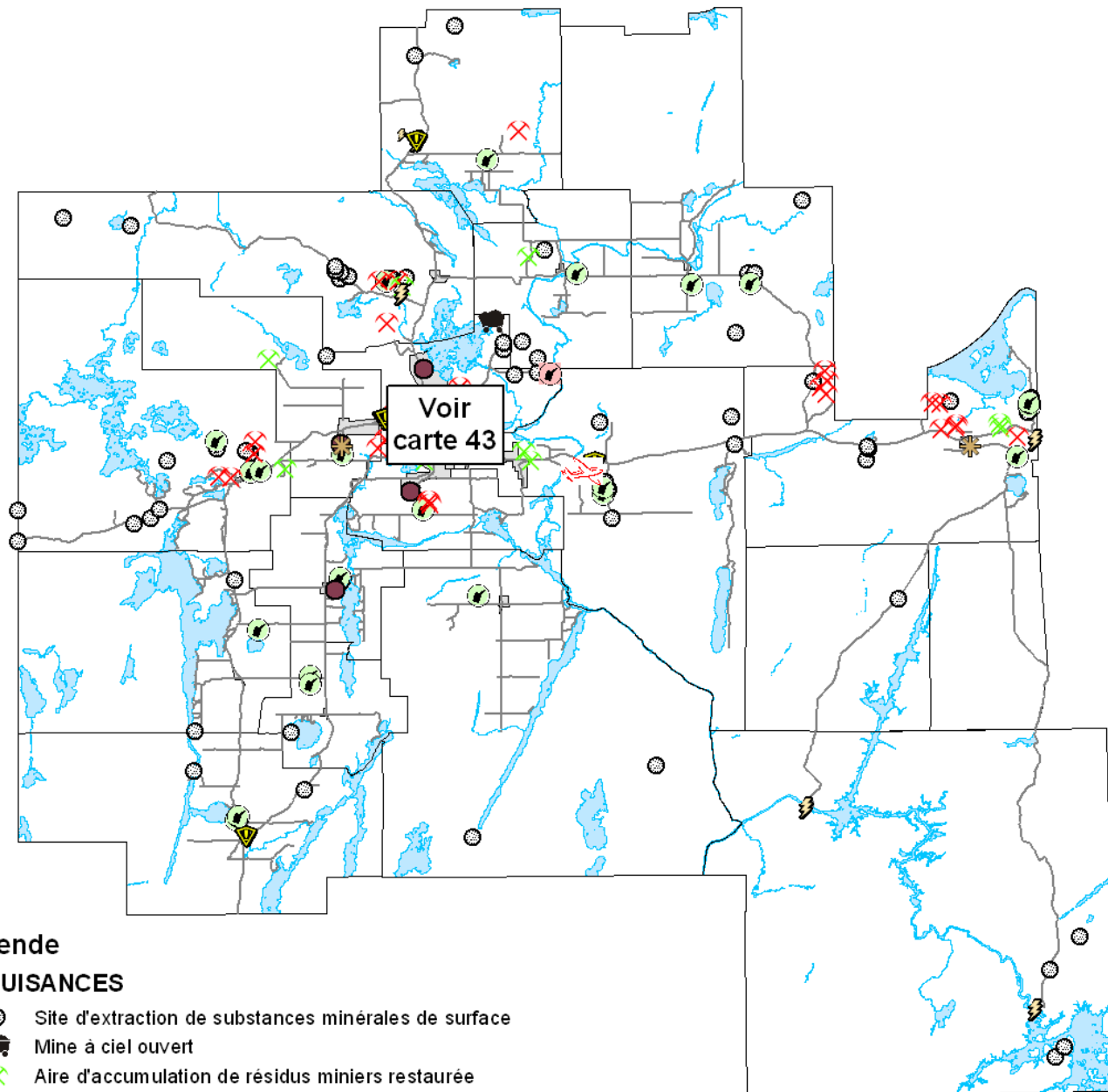
-  Poste de livraison de gaz naturel
-  Barrage à forte contenance
-  Transport de gaz naturel
-  Transport de matières dangereuses
-  Réseau routier national
-  Voie ferrée

Sources : Ville de Rouyn-Noranda

Ce produit comporte de l'information géographique  
de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.















Préparée par:  
**GÉOMATIQUE**  
Natalie Marsan  
17 juin 2008



**Légende**

**NUISANCES**

-  Site d'extraction de substances minérales de surface
-  Mine à ciel ouvert
-  Aire d'accumulation de résidus miniers restaurée
-  Aire d'accumulation de résidus miniers non restaurée
-  Lieu d'enfouissement sanitaire
-  Dépotoir à ciel ouvert ou dépôt en tranchée fermé et restauré
-  Terrain contaminé
-  Étangs aérés
-  Aéroport
-  Poste de transformation d'électricité
-  Ligne de transport d'électricité
-  Dépôt de neige usée

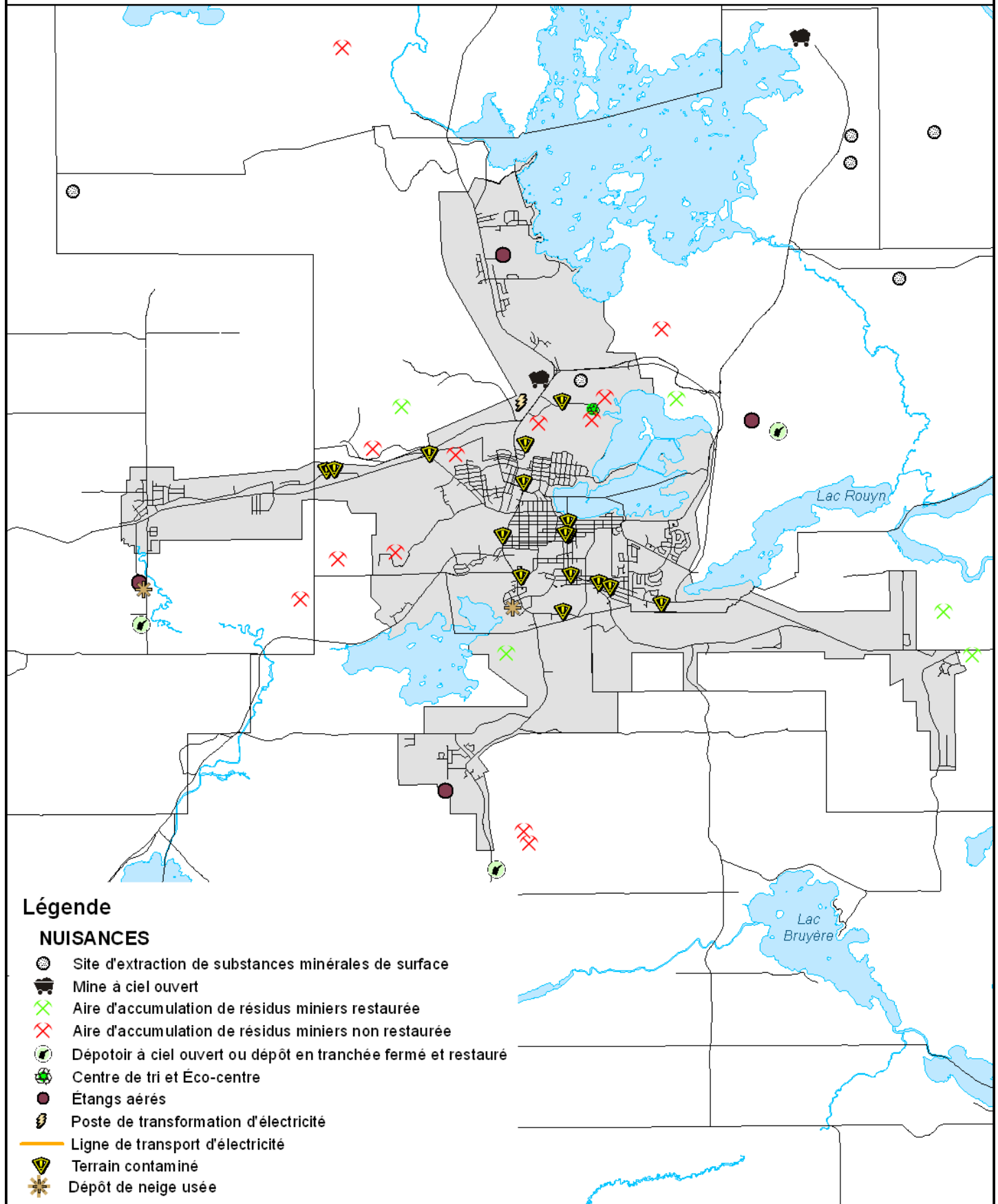
Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique  
de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



Préparée par:  
**GÉOMATIQUE**  
Natalie Marsan  
17 juin 2008












# Carte 43 Ville de Rouyn-Noranda

# Zones de contraintes anthropiques Nuisances - Pôle central



## Légende

### NUISANCES

-  Site d'extraction de substances minérales de surface
-  Mine à ciel ouvert
-  Aire d'accumulation de résidus miniers restaurée
-  Aire d'accumulation de résidus miniers non restaurée
-  Dépotoir à ciel ouvert ou dépôt en tranchée fermé et restauré
-  Centre de tri et Éco-centre
-  Étangs aérés
-  Poste de transformation d'électricité
-  Ligne de transport d'électricité
-  Terrain contaminé
-  Dépôt de neige usée

Sources : Ville de Rouyn-Noranda

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

1 0.5 0 1 2 3  
Kilomètres



Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
17 juin 2008

Toute reproduction pour vente est interdite

## Problématique

La délimitation des zones de contraintes permet d'assurer la sécurité des personnes et des biens en déterminant les usages qui sont permis à proximité ou à l'intérieur de ces zones. Alors que certaines zones de contraintes produisent des impacts mineurs sur les autres usages (notamment en raison de leur localisation), certaines zones peuvent générer des répercussions importantes pour les citoyens. C'est le cas notamment des zones inondables et des zones de mouvement de terrain.

Dans le cas des zones inondables, le gouvernement du Québec demande aux municipalités d'appliquer sa Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Dans ces secteurs, toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux sont interdits, sauf exception (voir le Chapitre 4. Document complémentaire qui reprend les normes minimales exigées par le MDDEP). Par exemple, l'entretien et la démolition des bâtiments existants est permise, mais non la construction de nouveaux bâtiments. Un citoyen dont la maison est située en zone inondable pourrait donc rénover sa maison, mais ne pourrait pas construire un nouveau garage à l'intérieur de la zone inondable. Dans le cas des zones de mouvement de terrain, il appartient à la Ville de déterminer les règles qui prévoient aussi des limitations pour les propriétaires.

La délimitation des zones inondables et des zones de mouvement de terrain doit donc être la plus précise possible pour s'assurer de ne pas imposer indûment des contraintes aux propriétaires mais aussi – et surtout – pour protéger la population. Dans son Plan de délimitation des cotes de crues, le MDDEP devait fournir à la Ville les cotes de crues pour la rivière Solitaire à Rollet. Ces données se font toujours attendre. C'est le seul cours d'eau qui fait l'objet d'une entente avec le MDDEP. Cependant, l'expérience a montré que d'autres secteurs sont périodiquement inondés, notamment le secteur de la rivière Kinojévis et de la rivière Dufresnoy à Cléricy et les lacs Montbeillard, Beauchastel, Bruyère, Kinojévis et Caron à Beaudry, Granada et Bellecombe. Pour les zones de mouvement de terrain, aucune cartographie n'est disponible actuellement pour Rouyn-Noranda.

Afin d'assurer une protection adéquate à la population, la Ville a déterminé de façon préliminaire les zones potentiellement inondables. Elle a aussi cartographié les pentes supérieures à 25 % où les mouvements de terrain sont plus probables. Dans les deux cas, des règles d'implantations sont déterminées au Document complémentaire.

En ce qui concerne les contraintes anthropiques, la délimitation des zones de nuisance ou de risques devra être précisée avec les intervenants concernés et intégrée (autant que possible) dans le règlement de zonage.

## Orientations et intentions d'aménagement

Afin de répondre à cette problématique, la Ville s'est dotée de l'orientation et des intentions d'aménagement suivantes :

Orientation	Intentions d'aménagement	Affectations visées
Minimiser les nuisances et les risques pour la sécurité humaine et des biens	Préciser la cartographie des zones de contraintes naturelles	Toutes
	Préciser la cartographie des zones de contraintes anthropiques	Toutes
	Éviter l'implantation d'usages incompatibles avec les zones de contraintes anthropiques et naturelles	Toutes
	Pour les lignes de transport d'électricité (120 kV), éviter tout empiètement dans les emprises des lignes, à l'exception des sentiers de véhicules hors route pour lesquels une tolérance pourrait être accordée dans certains secteurs pour assurer la pérennité des sentiers Trans-Québec ou à des fins d'utilité publique	Toutes

Cette orientation – et les intentions d'aménagement qui en découlent – permettront aussi la mise en œuvre de l'élément de vision selon lequel « **la population vit en sécurité sur l'ensemble du territoire** ».

